



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal  
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les  
processus électoraux et les institutions démocratiques  
fédéraux

**Public Hearing**

**Audience publique**

**Commissioner / Commissaire  
The Honourable / L'honorable  
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 17  
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

**Held at :**

Library and Archives Canada  
Bambrick Room  
395 Wellington Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Tuesday, September 17, 2024

**Tenue à:**

Bibliothèque et Archives Canada  
Salle Bambrick  
395, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Le mardi 17 septembre 2024

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

## II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

### III

## Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

## IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on  
The Chinese Communist Party's  
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

**V**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
<b>MR. GARNETT GENUIS, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	1
<b>MR. JOHN McKAY, Sworn/Assermenté</b>	1
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Daniel Sheppard	1
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	37
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	45
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	49
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	55
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando De Luca	61
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Fraser Harland	64
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Barney Brucker	65
Re-Examination by/Ré-interrogatoire par Mr. Daniel Sheppard	68
<b>MS. CAROLINE SIMARD, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	72
<b>MS. CARMEN BOUCHER, Affirmed/Sous-affirmation solennelle</b>	72
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Me Matthew Ferguson	72
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	127
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando De Luca	137
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	140
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Neil Chantler	146
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	151
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Matthew Johnson	153

**VI**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
WIT0000075.EN	Interview Summary - John McKay (Stage 2)	3
WIT0000079.EN	Résumé de l'entrevue - John McKay (étape 2)	3
WIT0000079.FR	United States of America v. Ni Gaobin et al., Indictment, 24-CR-43	4
COM0000380	Interview Summary - Garnett Genuis (Stage 2)	8
COM0000485_R	URGENT AND CONFIDENTIAL: PRC SPONSORED CYBER ATTACK BRIEFING FROM IPAC	15
COM0000357	House of Commons - Debates - No 304 - April 29, 2024	37
RCD0000031	Canadian Lawmakers Say Pro-Russia Group Tried to Derail Sanctions Law	48
WIT0000091	Interview Summary: Office of the Commissioner of Canda Elections (Caroline Simard and Carmen Boucher)	75
WIT0000091.EN	Interview Summary: Office of the Commissioner of Canda Elections (Caroline Simard and Carmen Boucher) 1	75
WIT0000091.001	Appendix to Interview Summary: Office of the Commissioner of Canada's Elections (Caroline Simard & Carmen Boucher)	75
CEF0000003	Présentation_FRE_CEF	96
CEF0000275_R	Email exchange delays RE GCSI user costs - follow up questions	111
CEF0000302_R	Memo for CCE_Summary 2022-0925	118

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mardi 17 septembre 2024 à 9 h 31

**LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est en cours. La Commissaire Hogue préside. Il est 9 h 31.

**COMMISSAIRE HOGUE:** Bon ben, bienvenue.

Juste avant de débiter, j'ai indiqué hier qu'un questionnaire serait mis en ligne incessamment. Alors, il est en ligne depuis ce matin. Je le souligne parce qu'il peut y avoir des gens intéressés qui nous écoutent qui seront heureux de savoir que c'est maintenant disponible. Alors, merci.

Nous allons débiter. Alors, Maître Sheppard, vous allez procéder à l'interrogatoire?

**Me DANIEL SHEPPARD:** Oui. Bonjour. Alors, Daniel Sheppard au nom de la Commission. Et aujourd'hui, nous entendrons deux témoins, Garnett Genuis et John McKay

Alors, on pourrait s'il vous plaît procéder à l'assermentation du témoin.

**--- M. GARNETT GENUIS, Sous affirmation solennelle:**

**--- M. JOHN MCKAY, Assermenté:**

**LE GREFFIER:** Maître, vous pouvez y aller.

**--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me DANIEL SHEPPARD:**

**Me DANIEL SHEPPARD:** Bon, commençons par quelques points pour introduire. Premièrement, Monsieur Genuis, pourriez-vous nous parler de vos antécédents et vous présenter?

**M. GARNETT GENUIS:** Certainement. Je

1 représente Sherwood Fort, Saskatchewan, une circonscription  
2 de l'Alberta. Et j'occupe ce poste depuis 2015 à la Chambre  
3 des communes. Et j'ai participé à diverses activités sur les  
4 droits internationaux. Je suis membre du comité sur les  
5 relations internationales, les droits de la personne, et je  
6 suis coprésident du IPAC, donc le comité des parlementaires.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Monsieur McKay?

8 **M. JOHN McKAY:** Je m'appelle John McKay, je  
9 suis député. Moi aussi, je représente Toronto-Scarborough Ça  
10 fait 27 ans que j'occupe ce poste. Et auparavant, j'étais en  
11 droit. Je pratiquais le droit comme avocat. Et je suis au  
12 Comité de la défense à la Chambre des communes. Et je fais  
13 partie aussi d'un comité conjoint sur la défense. Et comme  
14 Garnett, j'ai participé aussi à toutes sortes d'autres  
15 activités concernant les droits de la personne.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci. Et avant d'aller  
17 plus loin, je tiens à dire qu'au nom des interprètes, je vous  
18 prierais de ne pas parler trop vite pour permettre  
19 l'interprétation vers le français.

20 Donc, en ce qui concerne vos expériences  
21 comme co-présidents de l'Alliance interparlementaire sur la  
22 Chine, *Inter-Parliamentary Alliance on China* et des questions  
23 qui concernent la cybersécurité, mais il y a des questions  
24 préalables que nous devons régler tout d'abord.

25 Donc, s'il vous plait, j'aimerais qu'on nous  
26 présente le document 75.EN. Monsieur Genuis, vous vous  
27 souvenez de l'interrogatoire du 15 août de 2024 par les  
28 procureurs de la commission?



1 M. GARNETT GENUIS: Oui.

2 Me DANIEL SHEPPARD: Et ensuite, donc, on  
3 vous a présenté un résumé qui avait été préparé par la  
4 Commission. Vous avez eu l'occasion de vérifier la  
5 pertinence et la précision de ce résumé?

6 M. GARNETT GENUIS: Oui.

7 Me DANIEL SHEPPARD: Avez-vous des  
8 corrections à apporter?

9 M. GARNETT GENUIS: Non.

10 Me DANIEL SHEPPARD: Et, à votre avis, c'est  
11 un résumé précis et exact de vos propos?

12 M. GARNETT GENUIS: Oui.

13 Me DANIEL SHEPPARD: Donc, ça fait partie de  
14 votre témoignage désormais devant la Commission?

15 M. GARNETT GENUIS: Oui.

16 Me DANIEL SHEPPARD: Donc, pas besoin de  
17 présenter cela, et c'est le document 75.FR, qui est la  
18 version française de votre déposition.

19 --- PIÈCE No. WIT0000075.EN:

20 Interview Summary - Garnett Genuis  
21 (Stage 2)

22 M. GARNETT GENUIS: Maintenant, il y a le  
23 document 79, en anglais, EN. Et pendant que c'est présenté à  
24 l'écran, vous vous souvenez de l'interrogatoire du 19 aout  
25 2024 par les procureurs de la Commission?

26 --- PIÈCE No. WIT0000079.EN :

27 Interview Summary - John McKay (Stage  
28 2)

1                   **M. JOHN McKAY:** Oui.

2                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Et donc, vous avez  
3 examiné ce document de façon sommaire; c'est conforme à vos  
4 souvenirs?

5                   **M. JOHN McKay:** Oui. Ça représente très bien  
6 la conversation que nous avons eue.

7                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Et pour le dossier, pas  
8 besoin de montrer ce document, mais la version française  
9 aussi est disponible, donc c'est 79.FR, qui est versé au  
10 dossier.

11                   **--- PIÈCE No. WIT0000079.FR:**

12                                   Résumé de l'entrevue - John McKay  
13                                   (étape 2)

14                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, on peut faire  
15 disparaître ces documents de l'écran. Maintenant que nous  
16 avons réglé ces questions préliminaires, j'aimerais tout  
17 d'abord vous demander de nous décrire de quoi il s'agit,  
18 cette Alliance interparlementaire sur la Chine. Pourriez-  
19 vous nous dire ce que IPAC représente?

20                   **M. GARNETT GENUIS:** Il s'agit d'un réseau  
21 international de législateurs qui comprend des représentants  
22 de toutes sortes de traditions politiques dans divers pays.  
23 Il y a des co-présidents dans chaque pays qui sont  
24 représentés. Donc, habituellement, l'opposition et le parti  
25 au pouvoir sont représentés. Et c'est un réseau qui se  
26 penche sur des enjeux mettant en cause la Chine. De façon  
27 générale, ce que l'on veut, c'est une approche qui, dans le  
28 passé, a insisté sur le fait que l'apaisement n'a pas porté

1 fruit, n'a pas fonctionné.

2 Et de façon plus réaliste, on insiste sur la  
3 dignité, le respect des droits de la personne. Il faut faire  
4 quelque chose pour que ce soit respecté. Il y a toutes  
5 sortes de variantes dans le réseau, bien sûr. Les opinions  
6 sont diversifiées. Par contre, nous sommes unis par ce  
7 thème.

8 Et, jusqu'à maintenant, nous avons connu  
9 beaucoup de succès pour mobiliser les responsables des lois  
10 un peu partout sur la planète. Et je peux parler à mon nom  
11 personnel, mais je pense que beaucoup de parlementaires  
12 seraient d'accord avec moi. L'impact sur notre travail a été  
13 très utile. Nous avons appris beaucoup de choses au sujet  
14 des défis liés à ce qui se passe dans la République populaire  
15 de Chine. Et ça nous a permis de collaborer avec des  
16 parlementaires qui partagent nos opinions un peu partout dans  
17 le monde.

18 En raison de ce succès, il y a de bonnes  
19 raisons de croire que l'IPAC est devenu une cible pour les  
20 opérations d'ingérence ici au Canada et un peu partout sur la  
21 planète.

22 **Me DANIEL SHEPPARD:** Vous parlez du Parti  
23 communiste chinois quand vous utilisez l'autre acronyme?

24 **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Maintenant, ce qui  
26 concerne la structure de l'Alliance interparlementaire, sur  
27 la Chine, il y a ni plus ni moins un secrétariat  
28 international qui coordonne les activités. Et, dans chaque

1       pays, il y a ensuite des parlementaires qui font partie de  
2       cette instance. Il y a dans chaque pays, un coprésident qui  
3       coordonne les activités propres aux parlementaires de chaque  
4       pays.

5                   **M. GARNETT GENUIS:** Ben, écoutez, John  
6       pourrait intervenir au besoin. Il y a la structure en effet,  
7       il y a le secrétariat qui appuie nos travaux. Mais ce sont  
8       les législateurs qui sont responsables de toutes les  
9       activités. Et quand un pays se joint à nous, ben, il faut  
10      que des coprésidents représentent des traditions politiques  
11      diversifiées dans le pays. Donc, on coordonne les activités  
12      au sein du pays d'une part, ainsi que sur la scène  
13      internationale d'autre part.

14                   **M. JOHN McKAY:** Pour compléter la réponse de  
15      mon collègue, je dirais que, bon, bien sûr je représente le  
16      Parti libéral. Et il y a aussi un ancien ministre de la  
17      Justice, Irwin Cotler, qui est membre. Et on le connaît dans  
18      le domaine de la défense des droits de la personne comme  
19      grand militant, comme grand avocat. Et l'Alliance a été très  
20      utile en ce qui concerne les activités qu'il a menées,  
21      surtout à Hong Kong au sujet de Jimmy Lai, par exemple.

22                   Donc, il y a eu des cas très importants où  
23      l'Alliance a eu une influence considérable. Et je dirais que  
24      disons que Pékin ne se réjouit pas de cet état de fait.

25                   **M. GARNETT GENUIS:** Pour compléter mon  
26      collègue, en ce qui concerne l'impact de l'Alliance, je me  
27      souviens très bien de la première réunion. Il y a eu une  
28      séance de breffage portant sur ce qui se passait dans le

1 Turkestan de l'Est et l'impact démographique de la politique  
2 du gouvernement chinois. Et lors de cette réunion,  
3 justement, j'en suis arrivé pour la première fois à la  
4 conclusion que ma foi, on pouvait parler de génocide, c'était  
5 l'équivalent d'un génocide. Et ça a éclairé les efforts  
6 subséquents pour, justement, au milieu de l'été, amener notre  
7 comité à tenir des audiences. Et tous les partis autour de  
8 la table en sont arrivés à la conclusion commune que les  
9 dirigeants musulmans sont victimes d'un génocide.

10 Et le sous-comité a été le premier organisme  
11 à en arriver à cette conclusion dans le monde. Et ensuite le  
12 Parlement canadien, l'administration américaine et d'autres  
13 parlements un peu partout dans le monde ont suivi cet  
14 exemple. Mais au départ, il y a eu information partagée au  
15 sein de l'Alliance interparlementaire. Et dans le cadre de  
16 cette reconnaissance du génocide, ben, il y a eu beaucoup,  
17 beaucoup de collaboration, beaucoup de partage de  
18 renseignement, d'information entre parlementaires.

19 Et le fait que nous ayons reconnu l'ampleur  
20 des abus à l'égard des droits de la personne, ça a permis de  
21 faire bouger le débat en ce qui concerne, justement, la façon  
22 dont nous abordons la situation en Chine, et l'Alliance joue  
23 un rôle important.

24 **M. JOHN McKAY:** Oui, à l'heure actuelle,  
25 notre initiative porte surtout sur Taïwan. Et j'ai  
26 l'impression que notre rôle pour ce qui est de présenter  
27 l'information au sujet de Taïwan et au sujet de l'adoption  
28 par notre Parlement de résolutions concernant Taïwan vont

1 justement attirer l'attention du gouvernement de Pékin, qui  
2 ne sera pas particulièrement content.

3 **Me DANIEL SHEPPARD:** Parlons justement du  
4 gouvernement de la République populaire de Chine au sujet des  
5 activités de l'Alliance.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pourriez-vous me dire  
7 quand, justement, pour la première fois, les députés  
8 canadiens ont participé aux activités de l'Alliance?

9 **M. GARNETT GENUIS:** Nous sommes membres  
10 fondateurs de cette Alliance. On parle de 2020.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, c'est assez récent?

12 **M. GARNETT GENUIS:** Exactement. Je ne  
13 pourrais pas vous dire exactement quel mois, mais  
14 probablement en mai ou en juin. Mais il y avait eu des  
15 activités préparatoires au préalable.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pourrait-on nous montrer  
17 le document 380, COM 380?

18 **--- PIÈCE No. COM0000380:**

19 United States of America v. Ni Gaobin  
20 et al., Indictment, 24-CR-43

21 **Me DANIEL SHEPPARD:** Il s'agit d'un acte  
22 d'accusation déposé aux États-Unis et ça a été révélé le 25  
23 mars 2024. Évidemment, vous ne connaissez peut-être pas les  
24 détails de ce document, mais je pense que vous en connaissiez  
25 l'existence, n'est-ce pas? Est-ce que c'est exact?

26 **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

27 **M. JOHN McKAY:** Oui.

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pour résumer, pour

1 donner un aperçu du contenu de cet acte d'accusation, on  
2 parle de complot allégué qui aurait été mené par le Hubei  
3 State Department... Security Department. Donc, c'est un secteur  
4 du renseignement du ministère chinois de la sécurité d'État  
5 de la République Populaire de Chine, dans la province de  
6 Hubei.

7 Paragraphe 14, page 6 maintenant. On  
8 attribue une série de cyberattaques qui auraient été menées  
9 par des personnes qui agissaient sous les instances des  
10 agents du ministère d'État de la Sécurité. On parle de  
11 *Advanced Persistent Threat*, APT 31 en résumé. Et on parle  
12 d'attaques contre diverses entités.

13 Pour notre conversation d'aujourd'hui, je  
14 pense qu'il faut se pencher entre autres sur le paragraphe  
15 20, à la page 8. Donc on dit :

16 « En plus de cibler le gouvernement  
17 américain et les agents politiques,  
18 les conspirateurs ont aussi ciblé  
19 d'autres agents du gouvernement un  
20 peu partout dans le monde, des gens  
21 qui auraient critiqué le gouvernement  
22 de la République populaire de Chine.  
23 Par exemple, vers 2021 ou juste  
24 avant, les complotistes ont ciblé les  
25 courriels... les boîtes de courriels de  
26 divers individus un peu partout dans  
27 le monde qui faisaient partie de  
28 gouvernements qui étaient membres de

1 l'IPAC, l'Alliance interparlementaire  
2 de la Chine. » (Tel que lu)

3 Et ensuite, on décrit les antécédents de  
4 cette organisation et les raisons pour lesquelles ces gens-là  
5 avaient été la cible de ces cyberattaques par les autorités  
6 chinoises. J'imagine que vous êtes ici aujourd'hui et que  
7 vous êtes bien conscients des accusations qui ont été portées  
8 contre APT 31 dans le contexte de ces attaques contre  
9 l'Alliance.

10 Et le 25 mars, ça a été révélé, mais étiez-  
11 vous au courant auparavant de l'existence de ces accusations?

12 **M. GARNETT GENUIS:** Non.

13 **M. JOHN McKAY:** Non.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, j'aimerais vous  
15 demander comment vous avez été informé de l'information  
16 indiquant que vous aviez été ciblé par des cyberattaques  
17 provenant de Chine. Et je crois que tout débute par vous,  
18 Monsieur Genuis, le weekend du 19 au 21 janvier de cette  
19 année. Pourriez-vous nous décrire comment vous avez été mis  
20 au courant?

21 **M. GARNETT GENUIS:** Monsieur Luke de Pulford,  
22 le directeur de l'IPAC m'a donné un coup de fil. Ça fait un  
23 bout de temps qu'on se connaît. On s'est rencontrés avant la  
24 mise sur pied de l'Alliance interparlementaire sur la Chine  
25 et nous avons parlé de cette situation. Et on se demandait,  
26 bon, qu'est-ce qu'on allait faire? Or, il y a eu des  
27 conversations de suivi. Il a parlé aux autorités américaines,  
28 en l'occurrence.



1                   Et nous nous sommes dit que, pour ce qui est  
2 d'informer les députés canadiens, c'était d'une importance  
3 vitale d'informer ces députés canadiens qui ont été victimes  
4 de ces cyberattaques le plus rapidement possible. Donc, nous  
5 avons pris des dispositions pour avoir tout d'abord une  
6 séance de breffage avec le coprésident, John et moi. Donc,  
7 on a eu une séance avec le personnel du secrétariat de  
8 l'Alliance. Et plus tard le même jour, on a eu une séance  
9 avec tous les membres de l'Alliance qui avaient été touchés.  
10 Donc, on a invité tous les membres pour partager  
11 l'information de la manière la plus appropriée. On a envoyé  
12 une invitation indiquant le contenu du breffage. Et, bon, il  
13 y a eu des courriels qui ont suivi, bien sûr.

14                   Maintenant, pour ce qui des événements  
15 précédents, l'Alliance a vu cet acte de législation et a  
16 communiqué avec les autorités américaines à ce sujet. Alors  
17 on leur a dit « Écoutez, ça aurait été bien de nous informer  
18 au préalable ». Et ce qu'on leur a répondu, c'est que quand  
19 il est question de ce type d'information, les Américains ont  
20 toujours pour politique de ne pas informer les législateurs à  
21 titre individuel et d'informer plutôt les gouvernements.  
22 Donc, on s'attend à ce que peu importe l'information, c'est  
23 la responsabilité du gouvernement par la suite de répandre la  
24 nouvelle.

25                   Je ne veux pas aller trop loin dans ce sens,  
26 mais entre autres on a posé une question directement aux  
27 autorités américaines en instance, et on nous a dit qu'en  
28 raison des questions de souveraineté, on fait affaire avec le

1       gouvernement et ensuite il lui incombe au gouvernement en  
2       question de disséminer l'information ou pas.

3                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Pendant cet appel  
4       initial avec monsieur de Pulford, est-ce qu'on vous a  
5       informé, vous, des comptes de courriel qui avaient été ciblés  
6       par des cyberattaques?

7                   **M. GARNETT McKAY:** Je crois que oui.

8                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que c'était votre  
9       compte parlementaire ou votre adresse personnelle?

10                  **M. GARNETT GENUIS:** C'était mon adresse  
11       personnelle, non parlementaire dans les courriels.

12                  **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, on va progresser  
13       un petit peu. Et, Monsieur McKay, maintenant, donc, Monsieur  
14       McKay, il y a un deuxième appel. Vous étiez coprésident donc  
15       avec monsieur de Pulford. Vous avez eu cette conversation.  
16       Pourriez-vous nous dire ce que vous avez appris pendant cette  
17       conversation?

18                  **M. JOHN McKAY:** On a parlé de cette attaque  
19       et il a fallu qu'on m'explique deux ou trois fois pour que je  
20       finisse par comprendre ce que ça voulait dire. Cette attaque  
21       qu'on appelait pixel. Et les moyens grâce auxquels,  
22       justement, on avait réussi à accéder aux boîtes de courriels.

23                         Et puis là, les questions ont déboulé. Et on  
24       s'est dit, mais écoutez, qu'est-ce que ça veut dire? Parce  
25       que finalement, c'est difficile de s'y retrouver, c'est  
26       difficile de comprendre. Et moi, j'ai seulement un  
27       dispositif et c'est le dispositif parlementaire, mon appareil  
28       parlementaire. C'est le seul que j'ai.

1 Mais là, disons que ça a soulevé beaucoup,  
2 beaucoup d'autres questions. Et ensuite, on s'est posé la  
3 question, pourquoi ils s'intéressent à nous? Alors, ces  
4 questions, on y pense. Et une fois qu'on a terminé le coup  
5 de fil, car ce n'est pas tout à fait clair ce qui s'est  
6 passé.

7 Et ensuite, on a eu un autre appel  
8 téléphonique le même jour avec les autres victimes. Et on a  
9 eu aussi une séance d'information de la FBI et c'était plus  
10 clair pour nous ce qui avait été surveillé par la FBI. Et le  
11 volume des attaques également nous a été signalé. Et on peut  
12 apprécier au fil du temps que c'est vraiment une opération  
13 énorme qui est faite par les Chinois pour... de la sécurité de  
14 l'État.

15 Donc ça, ça fait en sorte que oui, il faut  
16 comprendre que c'est vraiment quelque chose d'important quand  
17 il s'agit de protéger ses intérêts.

18 **Me DANIEL SHEPPARD:** L'une des questions que  
19 vous aviez suite à cet appel téléphonique, c'était pourquoi?  
20 Pourquoi est-ce que vous avez été ciblé? Est-ce que vous  
21 avez pu comprendre pourquoi vous et d'autres membres de IPAC  
22 ont été la cible de ces cyberattaques?

23 **M. JOHN McKAY:** Je ne pense pas que j'ai une  
24 meilleure compréhension que le jour même, mais en y pensant  
25 par la suite, on pense au rôle qu'on peut jouer. Le  
26 président du comité de la défense, peut-être que oui, ça peut  
27 être intéressant ou ce sont des éléments ou des activités  
28 liées à la sécurité, liées avec des organisations comme IPAC.

1                   Moi, j'étais le président du comité de  
2 l'amitié avec le Taiwan aussi. Il y a d'autres... des  
3 entrevues ou d'autres choses. Et bien, tout ça, ça peut  
4 représenter quelque chose. Et c'est peut-être pour ça qu'on  
5 s'intéresse à nous. Mais je pense plutôt que c'est juste une  
6 approche généralisée que nous, on a été attrapés dans le  
7 filet des intérêts. Donc, on peut se dire quelles sont  
8 toutes ces informations qu'ils ont requis, tout le  
9 renseignement, qu'est-ce qu'ils vont faire avec, quelles sont  
10 mes vulnérabilités et quelles sont les vulnérabilités des  
11 gens avec qui je suis en communication? Alors, oui, c'est  
12 une boîte de Pandore que j'ouvre.

13                   **M. GARNETT GENUIS:** Moi, je pense que c'était  
14 vraiment généralisé pour les membres de l'IPAC. Évidemment,  
15 il y a un chevauchement. On est membre de l'IPAC, mais il y  
16 a aussi d'autres activités décrites par monsieur McKay. En  
17 général, on n'a pas un rôle de leadership avec IPAC si on ne  
18 s'intéresse pas à toutes ces questions sinon. Mais il  
19 semblerait que c'était un ciblage généralisé des membres de  
20 IPAC au Canada et dans d'autres pays à travers le monde. Et  
21 je pense que c'est une reconnaissance de l'importance de IPAC  
22 et le travail qu'ils font sur les Uyghurs, sur Taiwan et sur  
23 d'autres questions.

24                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Et monsieur McKay a  
25 soulevé une question mineure. Monsieur Genuis a indiqué que  
26 c'était un compte de courriels personnel. Est-ce que vous  
27 savez pour vous qu'est-ce qui a été ciblé?

28                   **M. JOHN McKAY:** Non. Je n'ai qu'un seul

1       appareil et c'est un mélange de ce qui est personnel,  
2       parlementaire et d'autres activités. Mais depuis que je vous  
3       ai parlé et ayant réfléchi, et bien, je dirais que les lignes  
4       qui étaient des lignes entre ces trois différents... partisane,  
5       personnelle et parlementaire, et bien, il y a plus de  
6       distinction dans ces catégories. Ça ne s'applique plus, ces  
7       lignes qui les divisent. Alors, j'espère que vous-même et la  
8       commissaire va pouvoir identifier les vulnérabilités qu'on a  
9       avec un appareil parlementaire pour ce qui est de la vie  
10      personnelle.

11                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Je vais reprendre cette  
12      question d'activité personnelle et d'activité parlementaire  
13      un instant. Mais pour continuer par rapport à comment IPAC a  
14      été formé, si l'opérateur de la Cour pourrait nous donner COM  
15      4854.

16      --- PIÈCE No. COM000485 R:

17                   URGENT AND CONFIDENTIAL: PRC  
18                   SPONSORED CYBER ATTACK BRIEFING FROM  
19                   IPAC

20                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Et si vous pouvez... vous  
21      avez là un courriel de 2024 du mois d'avril. Vous l'avez déjà  
22      vu? Et vous pouvez décrire ce que c'était, ce courriel?

23                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Oui, alors, c'était la  
24      prochaine étape. Et de toutes les personnes qui ont été  
25      ciblées, qui ont été affectées au Canada, ils ont reçu ce  
26      courriel. C'était le 24 au matin. Et il y avait une séance  
27      d'information des coprésidents dans l'après-midi et de tous  
28      ceux qui avaient été ciblés. Mais ce n'est pas tous les

1 personnes qui avaient été ciblées sur l'appel, donc, il y a  
2 eu un suivi avec ce courriel pour fournir ces informations.

3 **M. GARNETT GENUIS:** Si vous passez à travers  
4 ce courriel, il y a différentes informations de IPAC... du  
5 secrétariat de IPAC aux membres du Canada et certains détails  
6 par rapport aux attaques, le contexte pour expliquer comment  
7 IPAC était au courant.

8 Alors, est-ce que l'information de ce  
9 courriel, est-ce que c'est la même chose que ce que vous avez  
10 reçu de monsieur de Pulford dans vos appels téléphoniques?

11 **M. JOHN McKAY:** Oui.

12 **M. GARNETT GENUIS:** Oui. Il y a peut-être  
13 d'autres choses qui avaient été... dont on a discuté à l'appel,  
14 mais oui, ça revient au même renseignement.

15 **Me DANIEL SHEPPARD:** Votre compréhension par  
16 rapport à si ces attaques cybernétiques avaient réussi à  
17 pénétrer vos comptes?

18 **M. JOHN McKAY:** Et bien, notre compréhension  
19 à l'époque, c'était que ça n'avait pas réussi. Que  
20 l'information du FBI a été passée aux autorités appropriées,  
21 et donc ce serait CST ou SCRS, et que c'était donc ensuite  
22 passée aux parlementaires. Et ils ont fait une vérification  
23 et ils ont été satisfaits qu'il n'y avait pas eu de problème.

24 **M. GARNETT GENUIS:** Moi, j'ai une réponse un  
25 peu différente. Quand on a reçu l'information au départ, on  
26 ne savait pas si oui ou non, cette attaque avait réussi.  
27 Alors, on pouvait savoir qu'on n'avait pas vécu un problème  
28 par rapport à notre courriel, que les choses avaient été

1 éliminées, par exemple, mais c'était une attaque pixel de  
2 reconnaissance conçue pour avoir des renseignements pour être  
3 capable d'aller de l'avant avec d'autres attaques ou d'autres  
4 activités pour recueillir de l'information. Alors, à savoir  
5 si oui ou non il y avait des informations qui avaient été  
6 recueillies dans cette attaque, qui avaient été utilisée pour  
7 les acteurs étrangers par rapport à nos activités, et bien on  
8 ne peut pas vraiment savoir.

9           Moi j'ai soulevé une question de privilège le  
10 29 avril. Et ça c'était dans la Chambre. Ça, c'était la  
11 première journée qu'on était de retour à la Chambre des  
12 communes suite à avoir eu cette information. Par la suite,  
13 il y a eu une déclaration qui a été faite aux médias par le  
14 ministre [sic] Mathieu Gravel, qui est directeur des  
15 relations médiatiques. Et lui, il a dit qu'il n'y avait pas  
16 d'impact au niveau de la cybersécurité pour les députés ni  
17 pour leurs publications. Donc, d'après lui, eh bien,  
18 l'attaque a été bloquée. Toutefois, le 1<sup>er</sup> mai, j'ai indiqué  
19 que la sécurité des chambres des communes ne fait rien par  
20 rapport à mes comptes personnels. Donc, nous avons leur  
21 déclaration comme quoi qu'il n'y avait pas de pénétration  
22 avec l'attaque sur les comptes parlementaires, mais je ne  
23 sais toujours pas si oui ou non il y a eu un impact pour mon  
24 compte personnel.

25           Et je ne me rappelle pas d'avoir ouvert un  
26 courriel qui ressemble à ce qui a été décrit, mais je n'ai  
27 pas vu d'impact visible sur mon compte. Mais est-ce que je  
28 peux dire avec certitude que l'attaque a échoué? Eh bien,

1 j'aimerais bien pouvoir, mais je ne peux pas. Par contre, je  
2 n'ai pas vu d'impact.

3 **Me DANIEL SHEPPARD:** Par rapport à votre  
4 commentaire, comme quoi c'était une activité préliminaire, si  
5 on pourrait dérouler le courriel, oui, où on dit une partie  
6 d'une attaque progressive. Ça c'est un paragraphe qui décrit  
7 la nature de l'attaque pour indiquer que c'est une attaque  
8 qui prépare d'autres attaques. Et c'est de ça que vous avez  
9 parlé.

10 **M. GARNETT GENUIS:** Oui. Alors, pour  
11 rajouter à ça, quand vous faites face à une attaque  
12 progressive initiale, c'est important d'être au courant pour  
13 être capable de prendre des mesures pour contrer les attaques  
14 pour protéger vos comptes. Donc, il faut comprendre que la  
15 nature est de nature progressive. Et ça, c'est absolument  
16 essentiel qu'on soit informé. Je pense qu'on va arriver au  
17 fait que ce n'est pas arrivé. Mais c'est la nature  
18 progressive de l'attaque, ça, c'est un élément absolument  
19 crucial de l'information.

20 **M. JOHN McKAY:** Oui, il y a une petite  
21 divergence entre moi-même et Garnett à ce sujet et peut-être  
22 qu'il s'y connaît mieux dans ce domaine, mais je pense que  
23 nous sommes dans un territoire où on peut dire, oui, il n'y a  
24 pas eu de problème avec le pare-feu, il n'y a pas eu  
25 d'infraction. Alors, ils peuvent dire une chose et que ce  
26 soit pas exactement le cas. Alors, si on veut savoir ce que  
27 ça veut dire exactement de franchir le pare-feu, et bien ce  
28 serait, je pense, une bonne enquête pour la Commission.



1                   Moi, je... comme Garnett, moi-même, je n'ai pas  
2 observé dans d'autres appareils, que ce soit mon ordinateur à  
3 la maison ou ailleurs. Dans mes appareils, j'ai pas vu de  
4 vulnérabilité. Alors, à chaque fois qu'il y a quelque chose  
5 qui va mal où on a un problème avec la technologie, on sait  
6 sur qui il faut porter le blâme. Donc, oui. Alors, il y a  
7 une ligne fine entre ce qui est de l'information et ce qui  
8 est de la paranoïa.

9                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Monsieur Genuis, on  
10 aurait dit que quand vous parliez du fait que les attaques  
11 cybernétiques n'avaient pas fonctionné, il semblait que vous  
12 aviez l'air de lire d'un communiqué de presse ou quelque  
13 chose comme ça. Ma question, est-ce que vous avez eu une  
14 séance d'information sur... de la Chambre des communes sur  
15 cette attaque cybernétique?

16                   **M. JOHN McKAY:** Non. J'ai parlé directement  
17 au chef de la Chambre et c'était un commentaire qui disait  
18 « qu'est-ce que vous voulez comme information, car c'est un  
19 problème énorme ».

20                   **M. GARNETT GENUIS:** Moi, je n'ai pas eu de...  
21 il y a eu des audiences, mais non, je n'ai pas eu de séance  
22 d'information.

23                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Et quand il s'agit du  
24 comité PROC, ce sont des, c'est le Comité permanent de la  
25 Chambre des communes et ça, ça découle du privilège que vous  
26 avez demandé.

27                   **M. GARNETT GENUIS:** Oui, je pensais que tous  
28 les Canadiens savent que c'est PROC.

1                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Peut-être que tout le  
2 monde ici, oui. Et vous avez indiqué, j'ai posé la question  
3 par rapport à l'administration de la Chambre des communes,  
4 est-ce que vous avez été breffé par le Gouvernement du Canada  
5 sur ces questions?

6                   **M. GARNETT GENUIS:** Non.

7                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Vous avez fait un  
8 commentaire sur l'importance d'être... ce qu'on vous signale,  
9 ces évènements. Donc, d'après ce que vous avez dit, le  
10 signalement, c'est très important. Alors, qu'est-ce que vous  
11 auriez fait si vous avez été averti de ces attaques au moment  
12 où elles avaient lieu?

13                   **M. GARNETT GENUIS:** Ça, une chose très  
14 simple, ça aurait été... ce serait d'enlever les fonctions pour  
15 les images flottantes pour mon appareil. Il y a des choses  
16 que j'apprends pour minimiser son exposition. L'une des  
17 choses, quand il s'agit des pixels, il y a des pixels qui  
18 sont dans les images. Donc, la plupart des gens, quand ils  
19 ouvrent un courriel, s'il y a des images, eh bien, les images  
20 vont se télécharger automatiquement. Mais il y a une mesure  
21 précautionnaire qu'une personne comme moi ou quelqu'un  
22 d'autre peut faire en sorte que ça ne se fasse pas de façon  
23 automatique. Donc, ça, c'est un exemple d'une mesure de  
24 protection qui peut être fait si quelqu'un est au courant  
25 qu'ils sont la cible d'une attaque aux pixels. Donc, moi,  
26 j'aurais voulu avoir davantage d'informations sur les  
27 meilleurs moyens de protéger mes activités personnelles en  
28 ligne et mes activités parlementaires d'une pénétration non

1        voulue. Je n'ai pas pu prendre ces mesures, car je n'étais  
2        pas informé.

3                    **M. JOHN McKAY:** Moi, j'ai fait ce que fait  
4        n'importe qui de mon âge, j'ai téléphoné à mon fils. J'ai un  
5        fils qui gagne sa vie en faisant le codage. Alors, il a fait  
6        passer son père à travers toute une explication de ce que ça  
7        veut dire tout ça.

8                    Et donc, vous pouvez avoir une meilleure  
9        compréhension, mais tout de même, moi, je n'ai toujours pas  
10       véritablement compris mes vulnérabilités. Et probablement,  
11       ça aurait été bien que quelqu'un intervienne à ce moment-là,  
12       à cette étape-là, pour expliquer les vulnérabilités pour que  
13       s'il s'agit d'enlever une fonction ou de fermer une fonction  
14       ou d'autres mesures d'hygiène cybernétique, je ne sais pas.  
15       Mais si on ne vous informe pas, vous ne pouvez pas savoir.

16                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Avec ce qu'il nous reste  
17       comme temps, je voudrais vous parler de deux questions. Et  
18       on y a déjà touché un petit peu déjà. Alors, la première  
19       question, Monsieur McKay, je voudrais reprendre une idée dont  
20       vous avez parlé, l'idée d'avoir un rôle parlementaire, un  
21       rôle partisan et rôle personnel. Est-ce que vous pouvez nous  
22       expliquer ce que vous voulez dire?

23                   **M. JOHN McKAY:** Ben, la vie d'un député,  
24       c'est une vie un peu bizarre, franchement. Une fois que vous  
25       êtes élu, eh bien, vous êtes député 24 heures par jour, tous  
26       les jours de la semaine, toute l'année.

27                   Et si je vais aller à la messe, les gens vont  
28       me parler. Si je vais au centre d'achat, on va me parler de

1 politique. Mes amis me parlent de la politique. Donc, il y  
2 a beaucoup de chevauchement et il y en a qui sont des  
3 libéraux et il y en a qui ne le sont pas. Donc, là, ça  
4 touche à la partisanerie.

5 Alors, c'est tout à fait particulier à ce  
6 poste de député qu'il y a tellement de chevauchement entre  
7 les différents rôles d'un parlementaire. On pourrait dire  
8 tout simplement qu'on n'a pas de vie personnelle. Et à  
9 certains égards, c'est tout à fait vrai. Et vous êtes  
10 toujours habilité à agir ou à être en fonction. Alors, quand  
11 il s'agit de vos appareils, eh bien, vous pouvez peut-être  
12 utiliser votre appareil pour des raisons personnelles ou pour  
13 des raisons parlementaires ou pour des raisons partisans.

14 On a eu cette discussion et vous m'avez...  
15 quand vous m'avez posé la question, j'ai commencé à penser à  
16 comment j'ai pu peut-être, sans me rendre compte, j'aurais pu  
17 exposer des activités personnelles et partisans à mon compte  
18 parlementaire, par inadvertance. Alors, je ne pense pas  
19 qu'il y ait eu de conséquences, mais au fait, je ne sais pas  
20 du tout.

21 Alors, je ne sais pas où votre réflexion vous  
22 portera, Madame la Commissaire. Je crois que ça vaut la  
23 peine de penser au service de protection qu'on reçoit et les  
24 étendre à toute la gamme d'appareils qui est utilisée par les  
25 députés.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce qu'à l'heure  
27 actuelle, c'est limité à vos appareils parlementaires ou  
28 votre compte courriel?

1                   **M. JOHN McKAY:** Ben c'est ça, justement. Je  
2 ne peux accéder à cet appareil qu'au travers du service de  
3 protection de la Chambre des communes. Il y a une double  
4 authentification. De ce que je sais, c'est assez bon. Mais,  
5 dans cet appareil, il y a des informations personnelles et il  
6 y a de l'information partisane.

7                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce dans un compte  
8 différent sur votre appareil?

9                   **M. JOHN McKAY:** Oui, c'est dans un compte  
10 différent.

11                   **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, vous avez deux ou  
12 trois comptes différents sur le même appareil?

13                   **M. JOHN McKAY:** Oui, j'ai un compte Gmail,  
14 par exemple. Et, très franchement, les lignes sont floues  
15 entre les gens qui me soutiennent politiquement et les gens  
16 qui sont des proches personnels.

17                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce que vous dites, c'est  
18 que ce n'est pas votre appareil qui est protégé, mais juste  
19 votre compte parlementaire?

20                   **M. JOHN McKAY:** Mais c'est ça. En fait, je  
21 ne sais pas la réponse à cette question. Peut-être qu'on le  
22 saura au travers de d'autres témoignages, mais vous pourrez  
23 vérifier l'étendue de la protection sur l'appareil.

24                   Et peut-être que je suis juste parano, ici,  
25 et à me dire que j'ai exposé d'autres personnes par  
26 inadvertance. Je préfère être parano dans ce cas de figure,  
27 mais ceci étant dit, je crois que c'est une question légitime  
28 à poser : quelle est l'étendue de la protection accordée aux

1 députés qui pensent qu'ils ont, en fait, un appareil sécurisé  
2 au plus haut niveau par le service parlementaire?

3 **M. GARNETT GENUIS:** Nous avons parlé de  
4 certaines des lignes floues, mais je crois qu'il serait utile  
5 de se concentrer sur cette séparation claire et beaucoup...  
6 pourquoi beaucoup de députés ont deux appareils? Moi, j'en  
7 ai deux. Je les ai ici. Généralement, je les porte tous les  
8 deux sur moi. Je suis une personnalité politique. J'aime  
9 participer dans des campagnes. Donc, ça, c'est mon appareil  
10 parlementaire et mon compte courriel parlementaire. Je  
11 communique avec le personnel sur les questions  
12 parlementaires, et cetera.

13 Hier soir, je passais des appels pour que les  
14 gens viennent voter dans les élections partielles. J'ai  
15 utilisé ce téléphone-ci. Je fais des appels partisans de  
16 celui-ci. Il y a certaines informations dessus par rapport  
17 aux activités partisans. Et donc, de ce que je comprends,  
18 c'est que c'est le type de séparation qu'on est censé avoir.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce qu'il n'y a pas de  
20 lien entre les deux dans le sens que vous avez pas un compte  
21 personnel aussi sur votre autre appareil et que vous avez  
22 juste votre compte personnel sur un appareil et votre compte  
23 parlementaire sur un autre? Ou est-ce qu'ils sont  
24 interconnectés?

25 **M. GARNETT GENUIS:** Alors, par exemple, j'ai  
26 mes comptes de médias sociaux. Donc, je mets du contenu  
27 parlementaire sur ma page Facebook parlementaire. Et  
28 j'accède à cette page parlementaire par ma page personnelle

1 et tout ça est sur mon appareil parlementaire. Je pense  
2 qu'il peut y avoir des variations, mais je suspecte que  
3 beaucoup de députés du Parlement auront un courriel personnel  
4 sur leur appareil parlementaire, mais ont aussi un appareil  
5 personnel, particulièrement pour des fonctions partisans.

6 Alors, ce téléphone, moi, je l'ai acheté  
7 comme n'importe qui. Ça, ça m'a été donné par la Chambre des  
8 communes. Et ça, je suis allé dans une boutique et j'ai  
9 acheté un forfait comme tout le monde. Et c'est pourquoi,  
10 lorsque la Chambre des communes a fait cette observation de  
11 médias, le représentant de la Chambre a dit que ces attaques  
12 ont été bloquées, je peux vous dire que ça, c'est pas  
13 derrière leur pare-feu, parce que ce n'est pas un appareil  
14 parlementaire.

15 Mais s'il y a de l'information sur ce  
16 courriel personnel qui est d'intérêt pour un acteur étranger,  
17 ça pourrait être des discussions politiques qui ont lieu sur  
18 mon compte personnel. Et comme John le disait, s'il y a un  
19 ami personnel qui se trouve être... si quelqu'un qui travaille  
20 pour l'organisation de la société civile me dit de façon  
21 informelle au travers d'un courriel personnel, « Hey,  
22 Garnett, peux-tu parler à cet évènement qu'on organise? » La  
23 chose naturelle, c'est de répondre sans dire, « Bon, il faut  
24 appeler mon bureau en premier, passer par les canaux  
25 normaux ». Donc, il y a des choses comme ça qui,  
26 inévitablement, se trouvent sur un courriel personnel, un  
27 compte personnel, et il y a des risques aussi de moyens de  
28 pression. J'ai une vie personnelle assez ennuyeuse, mais si

1 les acteurs étrangers arrivent à accéder à des comptes  
2 personnels pour comprendre certains aspects du travail  
3 parlementaire, mais potentiellement pour mettre de la  
4 pression; donc, c'est une vulnérabilité potentielle. Donc,  
5 cet appareil n'est pas protégé par le pare-feu de la Chambre  
6 des communes.

7 **M. JOHN McKAY:** Comme point de clarification,  
8 moi non plus, je n'utiliserais jamais mon téléphone pour les  
9 activités partisans. Je veux juste être très clair sur le  
10 fait qu'on ne fasse pas des appels de campagne, comme Garnett  
11 le faisait de façon désespérée hier soir.

12 **M. GARNETT GENUIS:** On peut reparler des  
13 résultats des élections partielles si vous voulez, John.

14 **M. JOHN McKAY:** Alors, moi, j'utiliserais pas  
15 mon appareil parlementaire pour ça, c'est clair. Mais pour  
16 d'autres choses, ce n'est pas tout à fait aussi clair.

17 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, vous avez décrit  
18 différentes façons d'utiliser ces appareils pour différents  
19 parlementaires qui peuvent s'organiser au niveau de leurs  
20 appareils, de leur technologie de l'information et de leur  
21 vie de façon différente.

22 Lorsqu'il s'agit des appareils parlementaires  
23 et des comptes parlementaires, je comprends que, d'après  
24 vous, la Chambre des communes, l'administration de la Chambre  
25 des communes est responsable de la cybersécurité et de la  
26 protection de ces réseaux, n'est-ce pas?

27 **M. JOHN McKAY:** Alors, moi, je décris ça  
28 comme un compte parlementaire plutôt que de la Chambre des



1 communes.

2 **M. GARNETT GENUIS:** Je sais pas quel est le  
3 lien entre les agences de sécurité. On en a parlé à PROC  
4 depuis. Mais dans tous les cas, il y a un niveau de  
5 protection spécial qui surveille ces appareils.

6 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et donc, peu importe qui  
7 c'est, ces appareils ont quelqu'un qui est responsable de  
8 leur protection autre que vous?

9 **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

10 **Me DANIEL SHEPPARD:** Lorsqu'il s'agit de vos  
11 appareils personnels, de vos comptes personnels, est-ce que  
12 la Chambre des communes ou le Parlement offre une protection  
13 pour cela?

14 **M. JOHN McKAY:** Non.

15 **M. GARNETT GENUIS:** Non.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que le  
17 Gouvernement du Canada offre de la protection pour cela?

18 **M. JOHN McKAY:** Non.

19 **M. GARNETT GENUIS:** Non. Pas qu'on sache.

20 **M. JOHN McKAY:** Mon ordinateur à la maison  
21 n'est pas protégé par le Gouvernement du Canada. Ça, j'en  
22 suis assez sûr.

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Monsieur McKay, est-ce  
24 que le Parti libéral du Canada vous offre une protection sur  
25 ses appareils?

26 **M. JOHN McKAY:** Non.

27 **Me DANIEL SHEPPARD:** Monsieur Genuis, est-ce  
28 que le Parti conservateur vous offre de la protection pour

1 ses appareils?

2 **M. GARNETT GENUIS:** Non. Il s'occupe de la  
3 sécurité autour de certaines applications du Parti, par  
4 exemple, mais pas les appareils en tant que tels.

5 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, en termes  
6 simples, êtes-vous conscient de quiconque autre que vous-  
7 même, vos personnes physiques, qui sont responsables d'offrir  
8 de la cybersécurité pour vos appareils et comptes personnels?

9 **M. GARNETT GENUIS:** Non.

10 **M. JOHN McKAY:** Non.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, ceci nous amène à  
12 la question de savoir si c'est adéquat et, sinon, qui devrait  
13 vous offrir ces niveaux de soutien? Et je vous demanderais  
14 de répondre à cette question.

15 **M. JOHN McKAY:** Est-ce adéquat? Ça, c'est la  
16 question en or pour cette Commission d'enquête. Je crois  
17 qu'on a été exposé, et ça a mené à beaucoup de réflexions, de  
18 mon côté en tout cas, quant à ma vulnérabilité. Et qui  
19 devrait le faire? Moi, je crois fermement en la séparation  
20 des pouvoirs. Le gouvernement, c'est une chose. Le  
21 Parlement, c'est autre chose. Le judiciaire, c'est autre  
22 chose. Et je crois que le Parlement devrait être responsable  
23 de sa propre sécurité.

24 Cela ne veut pas dire qu'ils vont organiser  
25 un SCRS distinct, mais on s'attendrait à ce qu'ils reçoivent  
26 de l'information des services... des agences du gouvernement.  
27 Je crois que c'est le Parlement qui devrait offrir la  
28 sécurité, les appareils, et qui devrait être sensible aux

1 besoins uniques des députés et des sénateurs. Alors, on en  
2 vient à comprendre qu'on est des gens bien plus vulnérables  
3 qu'on ne le pensait précédemment.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Monsieur Genuis?

5 **M. GARNETT GENUIS:** Oui, il y a différentes  
6 alternatives. Est-ce que le système actuel est adéquat?  
7 Non. Je pense que la chose la plus fondamentale, c'est que  
8 lorsque le gouvernement est informé des menaces, il devrait  
9 nous en parler. Ça, c'est clairement le plus grand échec  
10 ici. C'est qu'il y a eu des attaques progressives qui ont eu  
11 lieu; on aurait pu prendre des mesures pour se protéger plus  
12 efficacement si on avait été informé, et on n'a pas été  
13 informé. Et ça demeure mystérieux pour moi. Pourquoi  
14 personne n'a pensé que j'avais le droit de savoir ce qu'il en  
15 était? Parce que c'est important quant à comment je me  
16 protégerais et protéger les gens avec qui je correspond.  
17 Donc ça, pour moi, c'était un grand échec en termes des  
18 actions du gouvernement.

19 Alors, il y a aussi les directives  
20 ministérielles, dont on a beaucoup parlé après les événements  
21 qui impliquaient monsieur Chong. Et néanmoins, on n'a  
22 toujours pas été informé de cet événement malgré cette  
23 directive. Alors, cette directive a été mise en place après  
24 les événements d'origine associés avec le fait qu'il ait été  
25 ciblé, mais nous n'avons pas été informé, même après que  
26 cette directive soit entrée en jeu.

27 Donc, qu'est-ce qui pourrait être fait au-  
28 delà de nous informer pour offrir de meilleures protections?

1 Une option potentielle serait simplement de changer les  
2 règles autour des activités partisanes sur les appareils  
3 parlementaires. Si on disait... si tout le monde est sur le  
4 même terrain d'égalité, qu'il y a déjà des formes de  
5 subventionnement des activités partisanes pour les députés  
6 élus au Parlement pour qu'ils passent les activités  
7 personnelles sur leurs appareils parlementaires, ça amènerait  
8 ces choses sur un plus grand niveau de protection. Mais ce  
9 n'est pas sans risque parce que ça ne s'appliquerait pas aux  
10 candidats ou d'autres personnes de la sorte qui pourraient  
11 être ciblés. Mais ça offrirait une plus grande protection  
12 aux parlementaires. Donc ça, c'est une option potentielle.  
13 Une autre option pourrait être de donner des ressources  
14 directement aux partis pour appuyer leurs appareils  
15 personnels et les activités partisanes.

16 Une chose à mentionner, c'est que la Chambre  
17 des communes donne un soutien pour la sécurité à domicile.  
18 Il y a un programme à travers duquel ils font ça, ce qui est  
19 une reconnaissance du fait que peut-être nous protéger dans  
20 nos bureaux et sur la colline n'est pas suffisant, parce  
21 qu'on pourrait faire face à des menaces à notre sécurité  
22 lorsqu'on est chez nous. Et le même principe pourrait  
23 facilement être appliqué dans le domaine de l'informatique.  
24 Il y a des cybermenaces également qui s'étendent au-delà des  
25 appareils du domaine parlementaire, et donc, il doit y avoir  
26 une protection appropriée. Que ça soit simplement d'avoir  
27 plus de protection de nos appareils et permettre l'usage  
28 d'appareils parlementaires pour plus d'activités, ce sont

1 deux options potentielles.

2 Et même si on avait la direction d'utiliser  
3 plus les appareils parlementaires aux fins personnelles ou  
4 partisans, je crois que ce serait naturel que les  
5 parlementaires maintiendraient quand même des canaux de  
6 communication personnels. Les gens ne vont pas fermer leurs  
7 courriels personnels lorsqu'ils se font élire et dire à leurs  
8 amis, parents, frères et sœurs d'envoyer un courriel à  
9 « .parl.gc.ca ». Mais certaines de ces étapes pourraient être  
10 améliorées.

11 **M. JOHN McKAY:** La seule distinction que  
12 j'apporterais entre le point de vue de Garnett et le mien,  
13 c'est que je crois que les parlementaires devraient prendre  
14 soin d'eux-mêmes. Alors oui, on va utiliser des ressources  
15 du gouvernement pour acquérir l'information, mais la décision  
16 quant à ce qui devra être fait par rapport à l'information  
17 telle qu'elle est générée doit être générée doit être faite  
18 par des gens responsables.

19 Et je commencerais avec le président de la  
20 Chambre, le bureau du président de la Chambre, ce serait mon  
21 point de vue. Et les protocoles et les niveaux de menaces et  
22 toutes les différentes préoccupations devraient être  
23 administrées par la Chambre sous une forme ou une autre. Et  
24 ce pour le bénéfice des députés au Parlement. Les  
25 gouvernements ont d'autres préoccupations à un certain  
26 moment. Et donc, je pense fermement que la séparation des  
27 trois organes du gouvernement devrait être maintenue,  
28 particulièrement dans le domaine de la sécurité.

1                   Les autres, bon... les points de vue de Garnett  
2                   sont peut-être débattus, mais il souligne des bonnes  
3                   préoccupations.

4                   **M. GARNETT GENUIS:** Si je peux suivre là-  
5                   dessus, c'est important de se concentrer sur les désaccords  
6                   au niveau du processus. Je crois que le gouvernement devrait  
7                   s'assurer qu'il a... il a la responsabilité de s'assurer que  
8                   ceux qui sont ciblés sont informés. La façon dont le  
9                   gouvernement, dans ce cas-ci, cherchait à s'absoudre de ses  
10                  responsabilités en disant, « On a informé la Chambre des  
11                  communes au niveau du service informatique et c'était à eux  
12                  de décider de vous informer ou non ». Très franchement, ça  
13                  semble être une excuse assez faible dans le sens où des  
14                  représentants officiels ont admis devant les comités que très  
15                  souvent, cette information a des réserves associées. Dans le  
16                  sens où ils peuvent pas le diffuser sans la permission de  
17                  ceux qui leur ont donné l'information au départ. Donc, si le  
18                  gouvernement dit, « C'est à eux de décider s'ils vous  
19                  informent ou non », et l'information qu'on a suggère que  
20                  cette information ne pouvait pas être divulguée sans le  
21                  consentement de la source de l'information au départ.

22                  De plus, la Chambre des communes, la sécurité  
23                  de la Chambre des communes est responsable de nous protéger,  
24                  mais la fonction d'informer les gens qui ont le droit de  
25                  savoir qu'ils ont été ciblés retombe principalement au  
26                  gouvernement. Dans tous les cas, le gouvernement ne nous a  
27                  pas informé et ils ont rattaché des réserves à cette  
28                  information. On aurait dû être informé et donc j'aimerais

1        souligner que oui, il y a une séparation importante des  
2        pouvoirs, mais lorsque quelqu'un a de l'information qui est  
3        pertinente à la sécurité d'un parlementaire, ils ont la  
4        responsabilité de s'assurer que le parlementaire en soit  
5        informé et ça ne s'est pas fait dans ce cas-ci.

6                    **M. JOHN McKAY:** Oui, je pense qu'on devra  
7        s'entendre qu'on n'est pas d'accord, mais le gouvernement a  
8        informé le service de protection et l'information n'a pas été  
9        transmise. Alors, le gouvernement aurait dû nous appeler et  
10       dire « Il ne vous ont pas dit? » ou non, ça, je ne sais pas,  
11       mais je pense que c'est un peu problématique.

12                    Alors, si vous pouvez établir un peu de  
13        clarté dans tout ça, je pense que, bon, qui doit prendre la  
14        responsabilité, quelles sont les conditions sous lesquelles  
15        l'information doit être divulguée, je crois que les besoins  
16        des parlementaires sont uniques dans ce cas en particulier.  
17        Et nous avons potentiellement, par inadvertance, exposé des  
18        gens qui n'auraient pas dû l'être.

19                    **Me DANIEL SHEPPARD:** Avec les deux minutes à  
20        peu près qui me restent, j'aimerais poser une dernière  
21        question qui est spécifique à la question des cyberattaques.

22                    Monsieur McKay, vous avez mentionné une  
23        conversation que vous avez eue avec le président de la  
24        Chambre des communes. On en parle plus en détail dans le  
25        résumé de votre entretien, mais de ce que je comprends, il  
26        vous a informé que la Chambre des communes faisait face à des  
27        cyberattaques fréquentes et que si les députés étaient  
28        informés de toutes ces attaques, ça serait un flot constant

1 d'avis?

2 Alors, si on présume que tel est le cas,  
3 quand est-ce que vous pensez ou quels facteurs devraient être  
4 pris en compte lorsqu'on décide dans un cas en particulier si  
5 les députés devraient en fait être avisés d'une attaque ou  
6 non? Je vais commencer avec vous, Monsieur McKay.

7 **M. JOHN MCKAY:** Vous vraiment posez la  
8 question la plus difficile. Certains députés, au travers de  
9 circonstances, sont plus vulnérables que d'autres. Et il  
10 pourrait peut-être un index de vulnérabilité, mais le  
11 problème avec ça, c'est qu'on fait rentrer toutes sortes de  
12 jugements. Si je regarde mon propre profil, est-ce que je  
13 suis plus vulnérable ou moins vulnérable que Garnett, par  
14 exemple? Et sur quels critères va-t-on évaluer ma  
15 vulnérabilité? Quelqu'un qui décide de m'informer ou pas va  
16 juger mon profil en fonction de tel ou tel critère et va se  
17 dire « Ah, tel ou tel renseignement, telle ou telle  
18 situation, en cas d'attaque, signifie que, bon, vous êtes  
19 plus vulnérable que Garnett en pareille circonstance ». Mais  
20 comment en arriver à une telle conclusion? Je ne le sais  
21 pas. Il faut bien connaître à qui on a affaire.

22 C'est ça la question et je pense que la  
23 vulnérabilité varie beaucoup. Comment, en fonction de  
24 quelles conditions? Mais je crois que le bureau du président  
25 est conscient du problème. Maintenant, est-ce qu'on a saisi  
26 tout les tentants et aboutissants? Quand faut-il prendre une  
27 décision?

28 Évidemment, c'est facile de prendre une



1        décision après coup. Est-ce qu'on aurait dû nous informer?  
2        Maintenant, on peut dire que oui, en fonction de ce qu'on  
3        sait, en fonction de notre profil, en fonction d'autres  
4        facteurs, oui, probablement qu'on aurait dû nous informer.  
5        Mais il y a un univers limité, si vous voulez, de députés et  
6        ça n'a pas été peut-être pris en compte complètement.

7                    Comme vous voyez, j'ai un peu de difficulté à  
8        répondre à votre question. Je pense qu'elle est extrêmement  
9        complexe. Garnett?

10                   **M. GARNETT GENUIS:** Écoutez, personnellement,  
11        je crois que ce n'est pas si difficile parce que nous avons  
12        été ciblés par un État étranger de façon très précise en  
13        raison de nos activités politiques. C'est tout. Alors, on  
14        ne parle pas d'une attaque généralisée. On parle d'un  
15        ciblage en raison des activités de certains députés.

16                    Et dans mon cas, en tout cas, mon compte  
17        personnel... et ça n'a rien avoir avec la Chambre des communes...  
18        le Gouvernement du Canada a été informé par des agences  
19        étrangères du renseignement de cette situation. On ne m'a  
20        pas informé, on ne nous a pas informé. On a informé la  
21        Chambre des communes qui n'avait rien à voir avec mon compte  
22        personnel. Et on a attaché des réserves. On a dit « Il ne  
23        faut pas communiquer sans la permission ». Alors, je pense  
24        que le gouvernement ne s'est pas acquitté de sa  
25        responsabilité dans les circonstances.

26                    Maintenant, très difficile de déterminer  
27        qu'est-ce qu'il faut partager ou pas. Est-ce qu'il y aurait  
28        une avalanche? Écoutez, on a surtout beaucoup de courriels

1 qui nous proviennent du bureau du président. Bon, il y a  
2 chaque jour des choses. Mais je pense qu'il faudrait nous  
3 faire parvenir des mises à jour régulièrement en ce qui  
4 concerne les cyberattaques, plutôt que, je ne sais pas, des  
5 occasions de participer à une activité de jogging ensemble  
6 entre parlementaires. Là, je pense que nous avons affaire à  
7 une situation très particulière, très importante, et le  
8 ciblage individuel de certaines personnes, compte tenu de  
9 l'information qui a été communiquée par mon partenaire  
10 américain au gouvernement, écoutez, ça crève les yeux. Il  
11 est évident que en pareille circonstance, on aurait dû nous  
12 informer.

13 Et je ne crois pas que le fait qu'il y ait  
14 des cas limites, ça ne doit pas faire perdre de vue le fait  
15 qu'ici, les faits sont clairs. Et qu'est-ce qu'on a décidé  
16 de faire? De ne pas nous informer dans les circonstances.  
17 Et je crois que le gouvernement n'a pas respecté ses  
18 responsabilités pour protéger les institutions démocratiques  
19 du pays.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Monsieur McKay, Monsieur  
21 Genuis, merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions,  
22 Madame la Présidente.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, on va faire une  
24 pause de 20 minutes et on va revenir à 10 h 55.

25 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

26 Cette séance de la commission est maintenant  
27 suspendue jusqu'à 10 h 55.

28 --- La séance est suspendue à 10 h 34

1 --- L'audience est reprise à 10 h 57

2 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

3 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
4 étrangère est de retour en session.

5 Il est 10 h 58.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, bonjour.

7 Je crois que vous auriez, Madame Dann, un  
8 message à nous transmettre?

9 **Me ERIN DANN:** Oui. Avant de reprendre, on  
10 me dit qu'il y a eu des petits problèmes techniques avec la  
11 transmission en direct de ce matin. Nous espérons que les  
12 problèmes ont été réglés. Mais je tenais à tous vous  
13 informer, même s'il y a des problèmes, vous pourrez accéder  
14 aux enregistrements à la fin de la journée sur le site de la  
15 Commission. Tout sera disponible. Merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, contre-  
17 interrogatoire maintenant. Je m'excuse, Maître Sheppard,  
18 restez à votre place.

19 Donc, tout d'abord, l'avocat représentant  
20 Jenny Kwan.

21 **--- M. GARNETT GENUIS, Sous la même affirmation:**

22 **--- M. JOHN McKAY, Sous le même serment:**

23 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété).

25 **--- PIÈCE No. COM0000357:**

26 House of Commons - Debates - No 304 -

27 April 29, 2024

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, c'est le Hansard,

1 et il s'agit du discours prononcé par monsieur Genuis au  
2 Parlement en ce qui concerne le privilège. Et j'ai dit ce  
3 qu'il en était au procureur de la Commission. Je m'excuse de  
4 ce petit contretemps.

5                   Donc, tout d'abord, Monsieur le registraire,  
6 pourriez-vous nous présenter la déclaration de monsieur  
7 Genuis? 75, au paragraphe 16, donc, de cette déclaration de  
8 monsieur Genuis.

9                   Dans cette déclaration, vous dites il y a  
10 d'autres organisations interparlementaires un peu partout et  
11 qui ne sont pas relevantes de la structure de la Chambre des  
12 communes. Vous vous souvenez de cette déclaration?

13                   **M. GARNETT GENUIS:** (Non interprété).

14                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et vous dites que l'IPAC,  
15 l'Alliance interparlementaire sur la Chine, fait partie de ce  
16 groupe-là?

17                   **M. GARNETT GENUIS:** Exact.

18                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Maintenant, à 357, ça  
19 c'est le discours que vous avez prononcé à la Chambre des  
20 communes, si vous le voulez bien. J'aimerais... je pense que  
21 c'était à la page 3 de ce document-ci. Alors, peut-on  
22 dérouler, s'il vous plait? Oui. Donc, Monsieur Genuis, à  
23 gauche, dans cette colonne du Hansard, il y a une déclaration  
24 que vous avez faite. Vous dites que ça fait partie  
25 intégrante de vos activités comme membre du Parlement.

26                   Et je ne vais pas tout lire parce que le  
27 temps presse, mais vous vous souvenez d'avoir fait cette  
28 déclaration?

1 **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et il y a un rapport  
3 direct entre votre travail comme député et celui que vous  
4 faites pour l'Alliance?

5 **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous voulez ajouter  
7 quelque chose, Monsieur?

8 **M. GARNETT GENUIS:** Oui. Dans la déclaration  
9 précédente que vous avez citée, lors de mon interrogatoire  
10 par les procureurs de la Commission, j'ai dit qu'il y avait  
11 des groupes qui sont inscrits auprès de la Chambre des  
12 communes de façon officielle, des groupes interparlementaires  
13 qui sont des groupes officiels dont la Chambre des communes  
14 fait partie. Mais il y a aussi d'autres instances qui n'ont  
15 pas de statut officiel auprès de la Chambre des communes,  
16 comme l'IPAC, et qui font partie quand même des efforts de  
17 collaboration et de partage de l'information.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur McKay, je pose  
19 la question à Monsieur Genuis quant à sa façon de percevoir  
20 les tâches de députés et de membres de l'IPAC. Avez-vous le  
21 même point de vue à cet égard?

22 **M. JOHN McKAY:** Oui. Écoutez, nous  
23 appartenons tous à divers groupes de parlementaires. Il y a  
24 des comités non formels, il y a des comités formels. Par  
25 exemple, je suis président du groupe d'amitié canado-  
26 américain et puis il y a des groupes d'associations amicales,  
27 et cetera. Donc, les statuts varient.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci beaucoup. Et

1 toujours dans ce document, je pense que là c'est à droite sur  
2 la même page. Pouvez-vous remonter un petit peu? Oui. Non,  
3 en fait, pourriez-vous dérouler vers le bas? Bon, bien, à la  
4 page suivante maintenant. Oui. Donc, un peu plus bas. Oui,  
5 bon, là, nous y sommes. À droite, il y a un tout petit  
6 caractère, une citation que vous avez citée, que vous avez  
7 lue et je voudrais lire.

8 « Pour remplir nos obligations comme  
9 parlementaires, les députés doivent  
10 être en mesure de mener leurs  
11 activités sans se voir porter  
12 atteinte, sans être intimidé, sinon  
13 on peut parler d'outrage au  
14 Parlement. » (Tel que lu)

15 Bon, vous vous souvenez d'avoir fait cette  
16 déclaration?

17 **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, dans les  
19 paragraphes suivants, vous appliquez ce principe tant en ce  
20 qui concerne la question de privilège que la question de  
21 monsieur Chong, vous dites qu'il s'agit en ce cas-là de  
22 précédent. Or, je vous suggère ce qui suit.

23 Dans ce passage, à mon avis, vous soulignez  
24 trois arguments différents. Premièrement, vous dites... et  
25 cette citation donc dit que, en matière d'intimidation  
26 provenant d'une tierce partie, un état étranger, en  
27 l'occurrence, on soulève une question de privilège. Mais il  
28 y a deux arguments suivants qui se retrouvent à mon avis.

1       Premièrement, que le gouvernement a le devoir de protéger les  
2       parlementaires contre toute atteinte en ce qui concerne leurs  
3       responsabilités. Et troisièmement, il y a aussi une  
4       obligation d'informer les parlementaires si le gouvernement  
5       est au courant d'une telle ingérence. Êtes-vous d'accord que  
6       vous avez fait valoir ces trois arguments?

7                   **M. GARNETT GENUIS:** Oui. Je pense que  
8       effectivement, j'ai avancé ces arguments.

9                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et ce sont des questions  
10      de privilège supplémentaires selon vous?

11                   **M. GARNETT GENUIS:** Oui. Et j'ajouterais  
12      même, non pas ici dans ce discours, mais au sujet de la  
13      question de privilège, j'ai parlé d'un précédent, une  
14      tentative qui relevait de décennies précédentes, un  
15      parlementaire qui avait été l'objet de tentatives d'écoute  
16      électronique illicite. Et, de toute évidence, c'était une  
17      question de privilège.

18                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur McKay, partagez-  
19      vous le même point de vue? C'est-à-dire que la question de  
20      privilège concerne non seulement l'ingérence, par exemple,  
21      par rapport à votre compte de courriel, mais l'échec  
22      d'informer et d'intervenir?

23                   **M. JOHN McKAY:** Oui, je suis pas mal d'accord  
24      avec lui. Et je l'ai appuyé d'ailleurs en chambre lors des  
25      motions.

26                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Dans les comptes rendus,  
27      on a parlé de vos points de vue en ce qui concerne les  
28      menaces sur la sécurité du Canada et on parle de quelque

1 chose qui remonte à mai 2023 et en rapport avec monsieur  
2 Trump. Donc, je vous pose la question à vous deux. Pensez-  
3 vous qu'en fonction de la directive en question, le SCRS  
4 aurait dû vous informer, vous aviser dès que le gouvernement  
5 canadien a été informé d'une cyberattaque contre vos comptes?  
6 Monsieur Genuis, vous pouvez peut-être nous répondre tout  
7 d'abord.

8 **M. GARNETT GENUIS:** Mais écoutez, il y a une  
9 absence de clarté en ce qui concerne les événements qui ont  
10 précédé la directive en question, sa publication. Par  
11 exemple, une tentative de cyberattaque, on sait que cela  
12 s'est produit avant la publication de la directive, mais le  
13 fait que l'information avait été colligée, peut-être que ça a  
14 eu un impact après que l'on ait rendu public la directive.  
15 Alors, je pense qu'il faudrait des directives en ce qui  
16 concerne les événements passés qui peuvent avoir toujours un  
17 impact.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur McKay, qu'en  
19 est-il de vous?

20 **M. JOHN MCKAY:** Écoutez, je lis la directive  
21 ministérielle en question et, personnellement, effectivement,  
22 j'aimerais plus de clarté, qu'on nous donne des lignes  
23 directrices claires en ce qui concerne le SCRS, et dans des  
24 circonstances semblables. Parce que là, à mon avis, c'est  
25 trop vague en ce qui concerne les pouvoirs du fonctionnaire  
26 en question. Dans la mesure du possible, on pourrait  
27 informer. Je pense que c'est un peu vague. Et de toute  
28 façon, le ministre, lui, est informé. Alors, je ne sais pas



1       quoi en penser, mais ça me paraît un peu insuffisant.

2                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, est-ce qu'il y a  
3 trop de pouvoirs discrétionnaires d'après ce libellé? Mais,  
4 je vous pose une question hypothétique. Supposons qu'une  
5 cyberattaque se soit produite après la publication de la  
6 ligne directrice. Pensez-vous que, là, le SCRS aurait dû  
7 vous informer d'une cyberattaque?

8                   **M. JOHN McKAY:** Absolument.

9                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ma dernière question, par  
10 conséquent, porte sur le rapport entre les appareils  
11 personnels par opposition à ceux qui appartiennent au  
12 Parlement. Alors, c'est un... excusez-moi l'expression en  
13 yiddish, mais c'est un peu un schemozzle. C'est un peu  
14 fouillis. Et je veux vous suggérer une façon différente  
15 d'aborder cet enjeu et vous demander ce que vous en pensez.

16                   On pourrait imaginer qu'au Canada, quand il  
17 est question d'activités parlementaires plutôt que partisans  
18 ou encore d'appareils officiels ou personnels, est-ce qu'on  
19 ne devrait pas se demander si les activités des appareils en  
20 question font partie ou pas de la vocation démocratique? Par  
21 conséquent, cadrer la question, est-ce que ça ne fait pas  
22 partie de notre infrastructure démocratique, que ce soit une  
23 question de parti politique ou de Parlement?

24                   Et si ça fait partie de l'infrastructure et  
25 si c'est vulnérable en raison de telle ou telle menace, est-  
26 ce qu'il ne faut pas que les avertissements et les mesures  
27 qui en découlent soient appliquées de la façon la plus vaste  
28 possible?

1                   **M. GARNETT GENUIS:** Deux commentaires. En ce  
2 qui concerne la perspective sécuritaire, je pense qu'on veut  
3 préserver le fait que certaines activités soient de nature  
4 privée et doivent être régies simplement par les partis  
5 politiques plutôt que par l'État. Par contre, du point de  
6 vue de la sécurité, c'est peut-être différent.

7                   Par contre, ce que je dirais, c'est qu'il y a  
8 des secteurs de notre vie qui, de toute évidence, ne relèvent  
9 pas de la démocratie. Notre vie privée, par exemple.  
10 Néanmoins, il subsiste des risques potentiels d'ingérence  
11 étrangère qui pourraient avoir un impact négatif. Par  
12 exemple, les possibilités de chantage que j'ai évoquées.  
13 Mais cette distinction ne couvre pas nécessairement toutes  
14 les autres questions à part la protection.

15                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Monsieur McKay?

16                   **M. JOHN McKAY:** Écoutez, je suis en politique  
17 depuis pas mal longtemps. Quand j'ai débuté, je pense que  
18 les lignes étaient beaucoup plus claires pour ce qui est de  
19 ce qui était privé, de ce qui était public et en matière, par  
20 exemple, de partisanerie politique. Mais là, ce genre de  
21 choses ont fait en sorte que ces lignes n'existent, pour  
22 ainsi dire, plus. Et c'est devenu une menace pour notre  
23 démocratie. Malheureusement, je pense que de plus en plus,  
24 nos vies sont dans le domaine de protection du SCRS. Et ne  
25 pas protéger, c'est une menace à la démocratie. Je ne  
26 l'aurais même pas dit il y a cinq ans, mais maintenant,  
27 j'arrive malheureusement à cette conclusion.

28                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci beaucoup. Ce sont

1 toutes mes questions.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Nous avons  
3 maintenant Maître Sirois pour le ADRC.

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

5 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour. Je suis  
6 avocat pour l'Alliance démocratique. Je vais commencer avec  
7 une question pour vous, Monsieur Genuis, si vous pouvez  
8 répondre. Après, Monsieur McKay. Et évidemment, vous pouvez  
9 proposer même si... répondre si la question ne vous est pas  
10 adressée.

11 Dans votre podcast, Monsieur Genuis, vous  
12 avez parlé de la propagande russe qui a été une façon de  
13 miner la démocratie africaine. Vous vous rappelez de ce  
14 podcast

15 **M. GARNETT GENUIS:** Oui, je me rappelle, oui,  
16 de la discussion, mais peut-être pas tous les détails.

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** Vous pensez que les  
18 Russes utilisent les mêmes stratégies de propagande dans les  
19 démocraties de l'Ouest, dans les démocraties occidentales.  
20 Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire?

21 **M. GARNETT GENUIS:** Eh bien, je suis  
22 préoccupé par l'effort de l'État russe de projeter ses points  
23 de vue, les narratifs et l'effet que ça peut avoir.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que vous pensez  
25 que le Canada, les institutions canadiennes peuvent être une  
26 cible des attaques russes?

27 **M. GARNETT GENUIS:** Oui, je suppose, oui.

28 **Me GUILLAUME SIROIS:** Par rapport à la

1 propagande, dans les dernières deux élections ou entre les  
2 élections, est-ce qu'il y a eu de quoi?

3 **M. GARNETT GENUIS:** Je pense qu'il y a eu des  
4 moments ou des instances où des gens vont avancer des points  
5 de vue, des idées que je considère comme étant fausses, qui  
6 s'alignent avec les perspectives du gouvernement russe. Et  
7 je ne sais pas si, dans aucun cas, je pourrais dire que cette  
8 personne... comment cette personne arrive à avoir ses opinions.

9 Mais moi, je le vois, tout le monde le voit  
10 en ligne. Il y a des commentaires par rapport... quand je fais  
11 des commentaires pour soutenir l'Ukraine, il y a des gens qui  
12 s'objectent, qui contrent ces... ce que j'affiche avec d'autres  
13 opinions. Mais ce sont là, ce sont des points de vue qui  
14 s'alignent avec le Kremlin.

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce... vous avez parlé  
16 de l'Ukraine, est-ce que vous pensez qu'il y a d'autres  
17 points de vue qui sont influencés par le Kremlin?

18 **M. GARNETT GENUIS:** Je mentionne l'Ukraine  
19 car c'est ce qui est le plus évident comme exemple. À savoir  
20 s'il y a d'autres opinions qui sont avancées, ça, je n'ai pas  
21 de connaissances précises.

22 **Me GUILLAUME SIROIS:** Maintenant pour vous,  
23 Monsieur McKay, est-ce que vous vous rappelez la *Loi*  
24 *Magnitsky*? Est-ce que vous vous rappelez des efforts par la  
25 Russie de faire de l'affaire... l'ingérence ou d'interférer  
26 avec l'adoption de cette loi?

27 **M. JOHN McKAY:** Non, pas particulièrement,  
28 pas spécifiquement. Je sais que de notre côté, de notre

1 caucus, de notre parlement, on voulait vraiment aller de  
2 l'avant. Bill Browder et Irwin Cotler étaient... ont joué un  
3 rôle important dans cet effort, mais je ne me rappelle pas  
4 qu'il y avait un quoi que ce soit qui compterait.

5 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je voudrais vous  
6 rappeler, là il y a un article de 2017 du *New York Times* où  
7 il y a des discussions sur l'ingérence de la Russie quand il  
8 y avait cette loi. Je voulais vous le rappeler.

9 **Me DANIEL SHEPPARD:** Madame la  
10 Commissaire, les listes de documents sont éliminées quand il  
11 y a une ligne, quand il y a une date limite. Ce document  
12 donc n'a pas été fourni aux témoins pour qu'ils puissent en  
13 prendre connaissance.

14 Donc un rappel pour tous les participants.  
15 Si vous voulez introduire des documents, il faut que la  
16 Commission soit au courant. Alors, je ne sais pas si les  
17 témoins peuvent faire un commentaire sur un document qu'ils  
18 n'ont pas eu la possibilité de revoir.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, je pense qu'on peut  
20 tout simplement regarder le document. Et puis vous pouvez  
21 dire si vous ne pouvez pas faire un commentaire. Si je  
22 comprends bien, c'est tout simplement pour les rappeler.  
23 Donc on peut voir.

24 **M. JOHN McKAY:** Oui, on peut voir si on se  
25 rappelle.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui, alors article 31,  
27 s'il vous plaît.

28

1 --- PIÈCE No. RCD0000031:

2 Canadian Lawmakers Say Pro-Russia  
3 Group Tried to Derail Sanctions Law

4 **Me GUILLAUME SIROIS:** RDC... RCD, pardon, 31.

5 Vous voyez, c'est un article du *New York Times*. Ça, c'est le  
6 10-04-2017. On parle de la loi sur les sanctions, la *Loi*  
7 *Magnitsky*.

8 **M. JOHN McKAY:** Vous pouvez remonter un petit  
9 peu?

10 **M. GARNETT GENUIS:** Dans une entrevue, John  
11 McKay, un député... je vous laisse lire.

12 (COURTE PAUSE)

13 **M. JOHN McKAY:** Vous pouvez faire défiler?

14 (COURTE PAUSE)

15 **M. JOHN McKAY:** Vous pouvez continuer à  
16 dérouler.

17 (COURTE PAUSE)

18 **Me GUILLAUME SIROIS:** Alors, j'ai envoyé le  
19 courriel dimanche à 8 heures pour ces documents. Mais en  
20 tout cas, je voulais tout simplement vous poser des questions  
21 sur ces évènements.

22 Et maintenant que vous avez pu vous rappeler,  
23 est-ce que vous vous rappelez ces activités de la Russie pour  
24 s'ingérer au moment du vote sur cette loi? Non?

25 **M. JOHN McKAY:** Non. Marcus Gold, c'est  
26 quelqu'un avec qui on travaille de façon régulière. Et il  
27 était l'une des personnes qui a rassemblé Bill Browder et  
28 monsieur Cotler pour l'adoption de la *Loi Magnitsky*. Alors,

1 je ne me rappelle pas de cette information particulière.

2 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci beaucoup. Je  
3 voudrais une dernière question, si c'est possible.

4 Alors, ces activités, c'est assez évident.  
5 Est-ce que vous avez des commentaires, Monsieur Genuis, par  
6 rapport à l'évolution des stratégies russes depuis 2020?

7 **M. GARNETT GENUIS:** Je pense que certains  
8 points de vue, des opinions, les narratifs qu'ils avancent,  
9 c'est différent maintenant. Mais on reconnaît depuis  
10 l'invasion de l'Ukraine et ses activités, la nature du  
11 gouvernement est brutale.

12 Et je pense qu'en 2019, on était beaucoup  
13 plus naïf quant aux menaces. Donc, il y a davantage de  
14 conscientisation. Les gens sont plus au courant. Il y a  
15 différents types de narratifs qui sont utilisés souvent, qui  
16 se contredisent. Et ça va continuer à évoluer. Et ça va  
17 dépendre des opportunités de la Russie et d'autres acteurs  
18 étrangers.

19 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci beaucoup.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous avons maintenant la  
21 Coalition des droits de la personne. Vous êtes sur Zoom.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

23 **Me SARAH TEICH:** Bonjour, tout le monde.  
24 Bonjour, Monsieur McKay et Monsieur Genuis. Vous m'entendez?  
25 J'ai un petit peu d'écho, moi.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous vous entendons très  
27 bien.

28 **Me SARAH TEICH:** Je m'appelle Sarah Teich et

1 je représente la Coalition des droits de la personne.

2 Vous avez parlé les deux de la possibilité  
3 d'exposer d'autres. Monsieur McKay, vous avez dit avant la  
4 pause que peut-être que j'ai pu exposer d'autres sans le  
5 vouloir. Et Monsieur Genuis, vous avez parlé de l'importance  
6 de vous protéger vous-même et les gens avec qui vous avez à  
7 correspondre. Alors, j'ai des questions de suivi à ce sujet.

8 Est-ce que vous communiquez avec les membres  
9 des communautés de diaspora sur vos appareils du côté  
10 personnel et Monsieur McKay sur votre appareil?

11 **M. GARNETT GENUIS:** Oui, il y a bien des gens  
12 avec qui j'ai travaillé dans des communautés de diaspora  
13 depuis longtemps qui ne sont pas simplement des  
14 collaborateurs, mais ce sont également des amis personnels  
15 avec qui je vais faire des communications sur le côté  
16 personnel.

17 **M. JOHN McKAY:** Si vous représentez une  
18 circonscription à Toronto, vous allez parler et vous êtes  
19 avec des amitiés avec bien des Canadiens des communautés de  
20 diaspora.

21 **Me SARAH TEICH:** Quelles communautés de  
22 diaspora? Et surtout après janvier 2021?

23 **M. JOHN McKAY:** Alors, je pourrais vous faire  
24 passer sur la route Markham et il y a toutes les diasporas  
25 qu'on voudrait trouver dans le monde. Alors, il y a la  
26 communauté de Bangladesh, du Pakistan, les Arméniens et les  
27 Taiwanais et, un peu moins, mais les Portugais. Et plusieurs  
28 communautés des Caraïbes. Ça, ça vous donne un petit résumé.



1                   **M. GARNETT GENUIS:** Ce serait difficile de  
2 vraiment mettre des paramètres autour des communautés avec  
3 lesquelles je communique, mais comme je m'intéresse surtout  
4 aux questions qui touchent aux droits de la personne, eh  
5 bien, j'ai tendance à avoir les relations les plus proches  
6 avec les communautés de diaspora qui font de la défense des  
7 droits dans ce domaine. Plutôt que par rapport à d'autres  
8 groupes qui s'intéressent à d'autres politiques.

9                   **Me SARAH TEICH:** Est-ce que ça inclut les  
10 Uyghurs, les Falun Gong et d'autres?

11                   **M. GARNETT GENUIS:** Oui, absolument.

12                   **Me SARAH TEICH:** De ce que vous comprenez des  
13 attaques cybernétiques, est-ce que vous pensez que les  
14 contacts ou les personnes de leur entourage, est-ce qu'ils  
15 ont été à risque suite à cette attaque?

16                   **M. JOHN McKAY:** Eh bien, malheureusement,  
17 j'hésite, mais on arrive tout de même à cette conclusion. Il  
18 y a des gens qui communiquaient avec moi qui ont pu être  
19 menacés. C'est une personne de la communauté de Hong Kong et  
20 les gens de Falun Gong aussi qui sont dans mes listes de  
21 contacts.

22                   **M. GARNETT GENUIS:** Alors, comme on a dit, ça  
23 c'était des attaques ciblées sur les membres de l'IPAC. Ils  
24 ont attaqué mon compte personnel. Mais je ne sais pas  
25 jusqu'à quel point ça a pu réussir ou pas, cette attaque. Et  
26 si oui, quels renseignements ont été recueillis?

27                   Mais j'ai eu des communications sur mon  
28 compte personnel avec des personnes des communautés que vous

1       avez mentionnées, et des renseignements que ces personnes ne  
2       voudraient pas qu'un acteur étranger, malicieux, puisse  
3       avoir. Donc, on ne peut pas supposer que cette attaque a  
4       réussi. On ne peut pas non plus penser que ça n'a pas  
5       réussi. Mais on a communiqué avec ces personnes.

6                   **Me SARAH TEICH:** Est-ce qu'on peut avoir  
7       WIT 75, s'il vous plaît? C'est le résumé de monsieur Genuis.  
8       Et si on peut passer au paragraphe 46. C'est en bas du  
9       paragraphe. Vous avez... Monsieur Genuis a indiqué que  
10      l'impact, on ne le sait pas. Vous parlez des impacts sur vos  
11      contacts ou autre chose?

12                   **M. GARNETT GENUIS:** C'est exactement ça.  
13      C'était en rapport aux impacts sur mes contacts ou des  
14      impacts qui peut suivre une observation. Je pense que la  
15      menace, c'est surtout à la liberté des gens dans les  
16      communautés de diaspora. Et ces personnes sont vulnérables à  
17      toutes sortes de menaces. Et c'est important, autant que  
18      possible, de vraiment mettre de la lumière sur eux et aussi  
19      sur leur courage quand il s'agit de contrer ces pressions.

20                   **Me SARAH TEICH:** Merci. Si on peut aller un  
21      peu plus tôt au même paragraphe. Et vous ne pensez pas que  
22      c'est possible que la Chine va le cibler d'une façon que ça  
23      pourrait me menacer sur le sol canadien. Est-ce que vous  
24      êtes d'accord que c'est pas la même chose pour les membres  
25      des communautés des diasporas et que, vous, vous n'êtes pas  
26      menacé, mais eux peut-être que oui?

27                   **M. GARNETT GENUIS:** Je suis tout à fait  
28      d'accord.

1                   **Me SARAH TEICH:** Monsieur McKay, vous, vous  
2 êtes d'accord avec ça aussi?

3                   **M. JOHN McKAY:** Absolument.

4                   **Me SARAH TEICH:** Dans votre opinion, est-ce  
5 que vous pensez que les impacts qui en découlent surtout par  
6 rapport aux contacts qui sont membres de ces communautés  
7 auraient pu être minimisés si vous avez été informé en temps  
8 opportun?

9                   **M. GARNETT GENUIS:** Oui, j'aurais pu prendre  
10 des mesures protectrices si j'avais été au courant. Oui, ça  
11 aurait éliminé le risque des impacts en... pour d'autres?

12                   **M. JOHN McKAY:** Alors oui, je pense... je me  
13 rappelle d'une discussion que j'ai eue avec un activiste de  
14 Hong Kong et elle, j'avais peur pour sa sécurité. Et je ne  
15 le sais pas, mais je pense qu'elle a dû réduire ses  
16 activités.

17                   **Me SARAH TEICH:** Ma dernière question, c'est  
18 pour vous, Monsieur McKay. Vous avez parlé de l'idée des  
19 index de vulnérabilité pour que des députés qui sont plus  
20 vulnérables que d'autres peuvent être plus rapidement avisés.  
21 Est-ce que vous pensez que ceux qui ont beaucoup de contacts  
22 avec les communautés diasporas, ça devrait être considéré?

23                   **M. JOHN McKAY:** Oui, il faudrait qu'il y ait  
24 une considération pour ces personnes. Il faut vraiment  
25 démarrer quelque part. Alors, je pense que c'est bien de  
26 regarder le profil du député et les vulnérabilités qui leur  
27 sont associées. Et ça peut faire en sorte que le contexte en  
28 aval, les calendriers, toutes les informations que vous

1       pouvez échanger dans les courriels avec les gens lors de nos  
2       activités.

3                   **Me SARAH TEICH:** J'ai dis que c'était ma  
4       dernière question, mais en fait, j'ai une autre question. Si  
5       je peux avoir quelques minutes supplémentaires.

6                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui. Allez-y. Il vous  
7       reste trois minutes.

8                   **Me SARAH TEICH:** Parfait. Alors, si on  
9       pourrait avoir COM 475 à l'écran... 185, pardon. En bas de la  
10      première page, monsieur de Pulford a parlé de l'agressivité  
11      de l'attaque. Il y a des notes comme deux membres de IPAC  
12      ont été compromis suite à ces courriels pour la  
13      reconnaissance des pixels. Est-ce que vous pensez que vos  
14      appareils, est-ce que vous pensez que vous avez ciblé suite à  
15      janvier 2021?

16                   **M. JOHN McKAY:** (Non interprété).

17                   **M. GARNETT GENUIS:** Je n'ai pas d'information  
18      à ce sujet, désolé.

19                   **Me SARAH TEICH:** D'accord. Si on peut passer  
20      à la page 2. Monsieur de Pulford souligne certaines demandes  
21      potentielles. Je suis curieux si vous pouvez nous dire  
22      lesquelles vous avez demandées et qu'est-ce qui a été fait en  
23      réponse. Et ça, c'est 1, 2 et 3, après « On s'attend à ce  
24      qu'il y ait des membres, des acteurs au Canada... ». Pardon, 1  
25      à 4.

26                   **M. JOHN McKAY:** Est-ce que vous pouvez  
27      reposer la question?

28                   **Me SARAH TEICH:** La question, c'est ces

1       prochaines étapes suggérées qu'on identifie dans ce document,  
2       est-ce que vous avez demandé celles-ci et qu'est-ce qui a été  
3       fait en réaction?

4                   **M. GARNETT GENUIS:** Il me semble que 1, 3 et  
5       4 ont grandement été couverts par le travail que l'on a fait,  
6       des déclarations que j'ai faites à la Chambre. Nous avons  
7       clairement attribué cette attaque dans nos déclarations. Et  
8       nous en avons appelé à ce que les parlementaires reçoivent  
9       cette information à l'avenir.

10                   Et la raison pour laquelle on est là, c'est  
11       pour parler d'améliorations qui doivent être faites à la  
12       cybersécurité. Je serais prêt à appuyer le point numéro 2.  
13       Ça n'a pas été au centre de la conversation, mais l'idée que  
14       des individus qui participent à essayer de cibler des  
15       législateurs au Canada, ces individus devraient être  
16       assujettis à des sanctions en réaction à ces activités. Pour  
17       moi, ça me semble être une bonne proposition logique.

18                   **M. JOHN McKAY:** Je dirais aussi que d'initier  
19       la motion de privilège par Garnett, ça c'est la première  
20       étape. La deuxième étape était une conclusion par le  
21       Président de la Chambre. La troisième, c'était de faire  
22       référence au PROC et cette audience fait partie de cette  
23       réaction globale à ces quatre points.

24                   **Me SARAH TEICH:** Merci. Ceci conclut mes  
25       questions.

26                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Alors ensuite,  
27       nous avons l'Avocat pour le Concern Group.

28       --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:

1                   **Me NEIL CHANTLER:** Bonjour. Je suis Neil  
2                   Chantler. Je suis avocat pour le Concern Group Sino-  
3                   Canadien.

4                   Ma question pour le député Genuis, vous avez  
5                   dit que vous auriez pris de meilleures mesures pour vous  
6                   protéger si le Gouvernement du Canada vous avait informé des  
7                   cyberattaques plus rapidement, n'est-ce pas?

8                   **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

9                   **Me NEIL CHANTLER:** Et ceci serait  
10                  généralement vrai lorsqu'il s'agit de l'ingérence étrangère?  
11                  On peut réagir et se protéger que si on est informé de la  
12                  menace?

13                  **M. GARNETT GENUIS:** Oui, précisément.

14                  **Me NEIL CHANTLER:** Et plus cette information  
15                  est donnée rapidement, plus vous serez en mesure de vous  
16                  protéger?

17                  **M. GARNETT GENUIS:** Absolument.

18                  **Me NEIL CHANTLER:** Concernant la séquence des  
19                  événements qui s'est déroulée par rapport à cette  
20                  cyberattaque spécifique, est-ce que le registraire pourrait  
21                  sortir WIT 75? À la page 8, paragraphe 44.

22                  Monsieur Genuis, vous indiquez dans votre  
23                  résumé d'entretien avec la Commission que vous en êtes venu à  
24                  comprendre que le FBI a informé le Gouvernement du Canada.  
25                  Vous dites ensuite dans le prochain paragraphe que l'on  
26                  suggère que le Gouvernement du Canada était au courant de ces  
27                  attaques en 2021. D'où vient cette suggestion?

28                  **M. GARNETT GENUIS:** Les observations

1        publiques en Chambre des communes et devant les médias  
2        suggéraient que le gouvernement avait été informé ou avait  
3        identifié l'attaque. Même si ce n'était pas tout à fait  
4        clair, mon idée était qu'il y avait une implication qu'ils  
5        avaient découvert ces attaques par des moyens autres que  
6        d'être informés par les Américains. J'ai peut-être mal  
7        compris. Dans beaucoup des déclarations du gouvernement là-  
8        dessus, ma perception était qu'ils étaient intentionnellement  
9        vagues, qu'ils voyaient ça à travers un aperçu de gestion des  
10       évènements politiques, plutôt que simplement de divulguer  
11       l'information en réglant le problème.

12                        Donc, j'ai peut-être mal compris, mais  
13        c'était mon impression de ce qu'ils disaient.

14                        **Me NEIL CHANTLER:** Et quand est-ce que ces  
15        observations ont été faites?

16                        **M. GARNETT GENUIS:** Ça, c'était dans la même  
17        semaine, la semaine du 29 avril. La semaine où le Parlement  
18        est revenu après qu'on était informé. Donc, j'ai soulevé la  
19        question de privilèges le lundi. De ce que je me souviens,  
20        il n'y a eu essentiellement aucune communication ou réaction  
21        du gouvernement ce premier jour. Et puis il y a eu des  
22        réponses présentées aux médias et en Chambre le mardi ou le  
23        mercredi.

24                        **Me NEIL CHANTLER:** Et ça, c'était plus tôt  
25        cette année?

26                        **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

27                        **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce qu'on peut passer  
28        au paragraphe 50? Alors ici, Monsieur Genuis, vous avez dit

1 qu'il y a un problème culturel dans le gouvernement canadien  
2 concernant la déclassification des informations. Je suis sûr  
3 que vous seriez d'accord que le problème culturel n'est pas  
4 le seul problème ici.

5 **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

6 **Me NEIL CHANTLER:** Il y a d'autres problèmes  
7 et limitations dans la *Loi sur le SCRS*, par exemple. Mais  
8 j'en déduis de votre preuve que vous pensez que même avec les  
9 pouvoirs déjà accordés au gouvernement de diffuser du  
10 renseignement, parfois, le renseignement n'est pas communiqué  
11 alors qu'il devrait l'être, n'est-ce pas?

12 **M. GARNETT GENUIS:** Oui. De ce que je  
13 comprends du processus, c'est que le gouvernement a  
14 l'autorité de stratégiquement déclassifier certaines  
15 informations s'il y a un intérêt public à le faire. Et dans  
16 les observations faites par les ministres, il apparaît  
17 souvent qu'ils utilisent la sécurité nationale pour justifier  
18 de maintenir le secret, alors que la sécurité nationale  
19 pourrait être avancée au contraire en divulguant.

20 Alors c'est bien sûr pas le cas toujours, et  
21 je suis quelqu'un en dehors du gouvernement, c'est difficile  
22 d'évaluer au cas par cas, mais il y a d'autres pays dans le  
23 monde où bien plus fréquemment, on voit à quoi ça ressemble  
24 cette divulgation stratégique d'informations afin de lutter  
25 contre les menaces d'ingérence étrangère.

26 **Me NEIL CHANTLER:** Donc quelle est la base de  
27 cette réticence d'après vous au gouvernement de partager  
28 l'information, même lorsque ça pourrait être bénéfique pour



1 la sécurité du pays?

2 **M. GARNETT GENUIS:** Et bien, dans ce cas en  
3 particulier... dans certains cas, tels que la question des  
4 laboratoires, des documents des laboratoires de Winnipeg, il  
5 y avait une réticence à divulguer de l'information qui  
6 semblait être ancrée dans ce souhait du gouvernement d'éviter  
7 l'embarras. Il y avait un souhait politique ou  
8 bureaucratique d'éviter que certains décisionnaires soient  
9 embarrassés par ce qui s'était passé. Donc, il y avait des  
10 implications de sécurité nationale pour éviter de divulguer  
11 de l'information.

12 Dans ce cas en particulier, si on nous avait  
13 dit d'emblée, il n'y aurait pas eu d'embarras à qui que ce  
14 soit si on nous avait dit franchement ce qu'il en était  
15 d'emblée. Et dans ce cas en particulier, c'est difficile de  
16 voir un motif logique si ce n'est peut-être que il pourrait y  
17 avoir un dirigeant qui n'est pas si intéressé à partager de  
18 l'information avec les députés, les parlementaires en  
19 général. C'est peut-être plus une question de mentalité  
20 qu'une évaluation des intérêts en particulier dans ce cas-ci.

21 **Me NEIL CHANTLER:** Merci, Madame la  
22 Commissaire. Puis-je poser une dernière question ?

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, une dernière.

24 **Me NEIL CHANTLER:** Brièvement, à vous deux.  
25 Vous avez tous les deux reconnu aujourd'hui que lutter contre  
26 l'ingérence étrangère implique un certain degré de partage  
27 d'information de façon plus rapide aux parlementaires.  
28 Seriez-vous d'accord que ce même concept s'applique aux

1 membres du public, d'un groupe de diaspora, aux Canadiens  
2 chinois qui sont la cible d'ingérence étrangère? Eux aussi  
3 ont besoin d'informations par rapport à l'ingérence étrangère  
4 et ils en ont besoin rapidement pour mieux se protéger, mieux  
5 réagir.

6 **M. JOHN McKAY:** Ma réponse serait que la  
7 lumière du soleil est le meilleur désinfectant, comme on dit.  
8 Et j'espère que cette Commission interviendra un petit peu  
9 dans le secret culturel, pas forcément dans ce gouvernement  
10 mais dans le gouvernement en général parce que j'ai une cote  
11 secrète, je reçois certaines informations que d'autres  
12 n'auraient pas, mais ceci étant dit, nous avons une culture  
13 du secret dans ce pays qui doit changer. Parce que  
14 j'interagis avec les officiels de la défense américaine, si  
15 je veux savoir ce qui se passe au Canada, je demande à mes  
16 collègues américains. Et ça ne devrait pas être comme ça.

17 Donc, je crois que, de façon indirecte,  
18 l'échec de la divulgation pour nous rapidement, à l'inverse  
19 d'autres gouvernements qui l'ont fait, reflète cette culture  
20 du secret. Et je ne crois pas que l'on puisse continuer à  
21 s'accrocher à ça, parce que non seulement on se rend  
22 vulnérable, mais je crois que, comme on l'a dit précédemment,  
23 ça soulève la question de la diaspora des individus, des  
24 communautés qui deviennent aussi vulnérables.

25 **M. GARNETT GENUIS:** J'ajouterais aussi que  
26 fondamentalement, s'il y a une menace à un individu, à leur  
27 sécurité, à leur bien-être, il faudrait que ça soit une  
28 situation assez extrême pour ne pas les informer. De façon

1 générale, si une personne est menacée, elle a le droit à  
2 cette information. Que cette personne soit parlementaire ou  
3 servant autrement, ou un citoyen privé même.

4 **M. JOHN McKAY:** Oui, la responsabilité  
5 renversée est une idée intéressante.

6 **Me NEIL CHANTLER:** Merci.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous avons ensuite  
8 l'avocat du Parti conservateur, Maître de Luca.

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO DE LUCA:**

10 **Me NANDO DE LUCA:** Bonjour, je suis Nando de  
11 Luca. Je suis avocat pour le Parti conservateur du Canada.

12 Ma première question vise à clarifier, c'est  
13 une double question pour vous deux, combien de comptes  
14 courriels avez-vous et à partir de combien d'appareils y  
15 accédez-vous? Que ce soit ordinateur, appareil mobile, et  
16 cetera. Monsieur McKay?

17 **M. JOHN McKAY:** J'ai deux comptes, privé et  
18 Gmail, et c'est tout. Et je le fais d'un seul appareil.

19 **Me NANDO DE LUCA:** Pardon, vous avez dit  
20 privé et Gmail ?

21 **M. JOHN McKAY:** Non, pardon. Mon compte  
22 privé est mon compte Gmail.

23 **Me NANDO DE LUCA:** Et votre compte  
24 parlementaire?

25 **M. JOHN McKAY:** Oui, ça c'est le deuxième.

26 **Me NANDO DE LUCA:** Monsieur Genuis?

27 **M. GARNETT GENUIS:** Alors j'ai deux comptes  
28 courriels que j'utilise toujours. Un est mon compte

1 personnel parlementaire que je vérifie sur mon appareil  
2 parlementaire. Et l'autre, c'est un personnel non  
3 parlementaire, et j'ai accès à cela sur mes deux appareils  
4 personnels.

5 **Me NANDO DE LUCA:** Donc à nouveau, pour vous  
6 deux, depuis 2021, ou même depuis avril 2024, lorsque  
7 l'attaque d'APT31 a été divulguée, est-ce que quelqu'un du  
8 Gouvernement du Canada ou de la Chambre des communes a fait  
9 une vérification de vos appareils ou ordinateurs pour savoir  
10 s'il y avait un impact suite à cette cyberattaque?

11 **M. GARNETT GENUIS:** En présumant que ça exige  
12 qu'ils me le disent et que je leur amène les appareils, la  
13 réponse est non.

14 **Me NANDO DE LUCA:** Monsieur McKay?

15 **M. JOHN McKAY:** Non.

16 **Me NANDO DE LUCA:** Également pour vous deux,  
17 depuis la divulgation de la cyberattaque en avril 2024, vous  
18 avez eu l'occasion de réfléchir aux implications de cette  
19 cyberattaque et de l'ingérence étrangère dans le travail que  
20 vous faites en tant que député et les électeurs que vous  
21 représentez, n'est-ce pas, Monsieur Genuis?

22 **M. GARNETT GENUIS:** Oui, c'est quelque chose  
23 auquel j'ai beaucoup réfléchi, quelles sont les conséquences  
24 de l'ingérence étrangère. Moi, je suis engagé à ne pas  
25 changer mon comportement ou mon travail en réaction à ces  
26 menaces, si ce n'est à intensifier mon travail de défense des  
27 droits de la personne et mon travail contre l'ingérence  
28 étrangère. Parce que j'ai la possibilité de parler sur ces

1 dossiers, alors que beaucoup de ceux qui sont les plus  
2 vulnérables face à ces attaques ne peuvent pas le faire. Les  
3 gens qui doivent s'inquiéter de menaces sur des membres de  
4 leur famille vivant dans d'autres pays, qui se fassent  
5 embarquer et qui font face à des répercussions. J'ai la  
6 possibilité de faire avancer des préoccupations qu'ils ont,  
7 clairement, alors qu'ils sont peut-être moins en mesure de  
8 défendre.

9 Mais comment la surveillance inconnue affecte  
10 mon travail, je ne sais tout simplement pas. Comment  
11 quelqu'un qui lit mes courriels pourrait ensuite utiliser  
12 l'information qu'il collecte pour contrer les choses que  
13 j'essaie de faire? Si ça, ça se fait, alors je n'en suis pas  
14 conscient et je ne sais pas quelles en sont les conséquences  
15 ou seraient les conséquences.

16 **Me NANDO DE LUCA:** Et si ça se fait, vous  
17 aimeriez le savoir, n'est-ce pas?

18 **M. GARNETT GENUIS:** Oui.

19 **Me NANDO DE LUCA:** Monsieur McKay?

20 **M. JOHN McKAY:** J'aimerais dire que ça n'a  
21 pas affecté le travail, mais au minimum, la prise de  
22 conscience vous amène à réfléchir à quelle cause on soutient  
23 ou non. Et j'aimerais dire que mon comportement avant d'être  
24 conscient est exactement le même que mon comportement après  
25 la prise de conscience. J'espère que ça l'est en tout cas.  
26 Mais ça vous amène à réfléchir.

27 **Me NANDO DE LUCA:** Merci, c'est tout pour mes  
28 questions.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Avocat pour  
2 Michael Chong.

3                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me FRASER HARLAND:**

4                   **Me FRASER HARLAND:** Fraser Harland, avocat de  
5 Michael Chong.

6                   J'ai quelques questions pour Monsieur Genuis.  
7 Si je peux demander au registraire d'afficher WIT 75 et aller  
8 au paragraphe 49. Alors Monsieur Genuis, c'est votre  
9 déclaration témoin dans ce paragraphe 49. La première  
10 phrase, on dit... il est écrit que vous pensez que les  
11 parlementaires ciblés auraient dû être informés par le  
12 Gouvernement du Canada. Et dans la dernière phrase, vous  
13 dites :

14                   « La responsabilité d'informer les  
15 parlementaires aurait dû être au  
16 niveau des agences de sécurité de  
17 renseignement telles que le SCRS. »  
18                   (Tel que lu)

19                   Et ma question pour vous est, si le SCRS  
20 avait informé, mettons, le ministre et le sous-ministre de la  
21 sécurité publique des cyberattaques, vous êtes d'accord  
22 qu'ils auraient aussi la responsabilité de lire ce  
23 renseignement, de le prendre au sérieux et d'agir  
24 conformément et d'informer les parlementaires, n'est-ce pas?

25                   **M. GARNETT GENUIS:** Oui, absolument. Et  
26 j'apprécie l'occasion de clarifier mes déclarations. Il y a  
27 bien sûr des limitations au niveau du partage d'informations  
28 qui s'appliquent au SCRS. Les ministres et sous-ministres,

1 les hauts niveaux de gouvernement auraient été dans une  
2 situation où ils pourraient identifier le problème et  
3 apporter de plus grands changements pour s'assurer qu'on ait  
4 cette information.

5 Donc, je crois que la principale  
6 responsabilité se trouve au niveau du gouvernement pour ce  
7 qui est d'agir, c'est ce que je disais dans la première  
8 phase.

9 **Me FRASER HARLAND:** C'est tout pour mes  
10 questions, merci.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Est-ce que nous  
12 avons des questions du Canada?

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BARNEY BRUCKER:**

14 **Me BARNEY BRUCKER:** Bonjour. Barney Brucker  
15 pour le procureur général.

16 Concernant l'information qui vous parvient du  
17 FBI, qui est... c'est venu après que la mise en accusation a  
18 été rendue publique, n'est-ce pas?

19 **M. JOHN McKAY:** Oui.

20 **Me BARNEY BRUCKER:** Et dans COM 45, c'est le  
21 message avec monsieur de Pulford. Êtes-vous d'accord que  
22 même aux États-Unis, le FBI n'a pas pu informer les membres  
23 du Congrès chez eux? Est-ce ça que vous avez compris?

24 **M. GARNETT GENUIS:** Je n'ai pas  
25 d'informations à ce sujet-là.

26 **M. JOHN McKAY:** Non, ce n'est pas clair.

27 **Me BARNEY BRUCKER:** Monsieur Genuis, vous  
28 avez fait référence à la possibilité que le gouvernement

1 canadien ait eu des informations concernant ces attaques plus  
2 tôt. Et je crois que vous avez dit que l'information qui  
3 vous était disponible au travers de l'audience du comité  
4 était assez maigre.

5                   Donc, c'est une supposition de votre part, et  
6 on va peut-être en apprendre davantage durant cette audience,  
7 mais vous n'avez pas plus d'informations que ce qui est dans  
8 votre déclaration à ce stade?

9                   **M. GARNETT GENUIS:** Ce que je sais, c'est que  
10 le gouvernement américain avait cette information. Cette  
11 information a été communiquée au gouvernement canadien. Ça  
12 ne nous a pas été transmis. D'après le gouvernement  
13 canadien, ils ont transmis des informations sous réserve à  
14 l'administration de la Chambre des communes. Mais c'est tout  
15 ce que je sais.

16                   De toute évidence, certaines déclarations ont  
17 été portées à mon attention par des membres du caucus du  
18 gouvernement et par d'autres représentants du gouvernement à  
19 ce sujet. En comité, entre autres, ces déclarations ont été  
20 faites et des choses ont été versées au dossier de façon  
21 officielle aussi. Et c'est l'information que j'ai partagée.

22                   **Me BARNEY BRUCKER:** Donc, vous ne savez rien  
23 au sujet de ce que les agences responsables de la sécurité  
24 auraient pu partager avec l'administration de la Chambre des  
25 communes?

26                   **M. GARNETT GENUIS:** En ce qui concerne les  
27 audiences en comité, c'est public. Et les paramètres de  
28 l'information, l'information qui avait été partagée, oui,



1 tout ça, je le sais. Je sais que certaines délibérations en  
2 comité étaient à huit clos.

3           Donc... mais je peux parler de ce qui a été dit  
4 en public et on tente de voir ce qui a été partagé avec  
5 l'administration de la Chambre des communes d'une part et  
6 quels étaient les paramètres à ce sujet. Par la suite, on a  
7 confirmé au comité qu'effectivement, il y avait des réserves  
8 associées au partage de l'information en question. Or, à mon  
9 avis, cela jette un éclairage négatif sur la position du  
10 gouvernement puisque l'information aurait pu nous être  
11 transmise, mais des réserves ont été ajoutées quant à cette  
12 possibilité.

13           **Me BARNEY BRUCKER:** Et ma question, je vous  
14 la pose peut-être à vous, Monsieur McKay. Avant la pause, il  
15 y a eu des observations. Vous avez dit que dans le contexte  
16 du rôle de député, il y a certaines zones grises pour ce qui  
17 est de votre rôle d'une part comme député par opposition à  
18 l'aspect partisan et vous travaillez 365 jours par année,  
19 vous avez une vie personnelle, et il y a forcément des zones  
20 grises. C'est exact?

21           **M. JOHN McKAY:** Oui.

22           **Me BARNEY BRUCKER:** Monsieur Genuis, est-ce  
23 que vos appareils ont été soumis à une analyse pour voir ce  
24 qu'il en était?

25           **M. GARNETT GENUIS:** Non. J'aurais bien pu  
26 fournir les appareils à des instances pour que cela se fasse,  
27 mais je n'ai reçu aucune demande à ce sujet.

28           **Me BARNEY BRUCKER:** Avez-vous pris des

1 mesures pour faire appel à des experts autres que ceux du  
2 gouvernement pour faire une analyse?

3 **M. GARNETT GENUIS:** Pour qu'une firme de  
4 sécurité privée possède une analyse? Non, je n'ai pas fait.

5 **Me BARNEY BRUCKER:** Merci.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

7 Y a-t-il des questions, Maitre Sheppard?

8 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me DANIEL SHEPPARD:**

9 **Me DANIEL SHEPPARD:** Oui, Madame la  
10 Commissaire. Une question.

11 L'avocat de madame Kwan a posé une question  
12 au sujet du recadrage des activités partisans par opposition  
13 aux informations personnelles dans le contexte de  
14 l'infrastructure démocratique. Et au cours de votre réponse,  
15 Monsieur Genuis, vous avez parlé de l'importance de la  
16 protection de la vie privée, des renseignements personnels  
17 pour chacun d'entre nous, pour chaque citoyen.

18 Compte tenu de cela, l'importance accordée à  
19 la protection de la vie personnelle, qu'il s'agisse de  
20 renseignements personnels ou encore, qui sait, de  
21 renseignements de nature politique potentiellement délicats,  
22 compte tenu de cette distinction, est-ce que ça a un impact  
23 sur votre façon de voir qui devrait être responsable en  
24 matière de cybersécurité? Et est-ce que cela soulève des  
25 questions dans votre esprit quant à la question de l'accès  
26 par le gouvernement du Canada à vos appareils pour assurer  
27 des services de sécurité informatique?

28 **M. GARNETT GENUIS:** Écoutez, je pense que

1 c'est tout à fait possible d'atteindre tous ces objectifs,  
2 c'est-à-dire une meilleure cybersécurité pour tous les  
3 aspects de notre vie, les trois - parlementaires, personnels,  
4 les partisans - tout en s'assurant que la vie privée et les  
5 renseignements personnels sont protégés.

6 J'ai chez moi un système de protection qui  
7 est appuyé de concert avec la Chambre des communes et je  
8 pense que le fait que la Chambre des communes soit mise en  
9 cause n'a pas un impact sur ma vie personnelle, sur la  
10 protection de mes renseignements personnels ou sur l'accès  
11 par des acteurs étrangers ou néfastes à cette information  
12 pose un problème, non.

13 Par contre, je voudrais répondre à une autre  
14 question à ce sujet. Un peu plus tôt, il a été question du  
15 fait que oui, il y a des choses qui font partie de  
16 l'infrastructure démocratique, mais pour que la démocratie  
17 fonctionne, il faut aussi qu'il y ait des distinctions par  
18 rapport à la vie privée, à la protection de la vie privée.

19 Donc, il y a des enjeux parallèles, mais je  
20 pense qu'on peut atteindre tous les objectifs en même temps  
21 et s'assurer la sécurité de tous ces éléments en même temps.

22 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et vous, Monsieur McKay,  
23 avez-vous un point de vue?

24 **M. JOHN McKAY:** Écoutez, de plus en plus, la  
25 vie privée, c'est une illusion. Je pense que c'est très  
26 regrettable comme évolution. Et écoutez, je pourrais trouver  
27 toutes sortes de renseignements au sujet de chacune des  
28 personnes qui est ici présente, même si les personnes ne sont

1 pas d'accord. Et je ne sais pas ce qu'on doit en penser,  
2 mais la question devient de plus en plus la suivante : Est-ce  
3 que je fais confiance aux responsables de la sécurité pour  
4 justement assurer ma propre sécurité à moi? Est-ce que cela  
5 va nécessairement causer des atteintes à ma vie personnelle?

6 Ben écoutez, je pense que c'est un sacrifice  
7 que déjà nous devons faire, peu importe que cela nous plaise  
8 ou pas. Et la vraie question, c'est quelle est la limite?  
9 Est-ce que la vie privée et la sécurité sont en collision?  
10 Est-ce qu'à ce moment-ci, notre vie privée, la protection de  
11 notre vie privée n'a pas déjà été compromise pour l'ensemble  
12 de la société?

13 Et encore une fois, je le dis... un peu plus  
14 tôt, j'avais une conversation avec quelqu'un ici, et l'une de  
15 ses attaques pixels a réussi. Pourquoi? En raison des  
16 communications entre un client et son avocat. On a réussi à  
17 pirater le compte de l'avocat, et ensuite celui du client.

18 Donc, écoutez, mon point de vue, c'est qu'il  
19 faut trouver une nouvelle définition de ce qu'on entend par  
20 protection de la vie privée, des renseignements personnels,  
21 et il faut bien être conscient que ça devient une illusion  
22 quand on parle d'un niveau semblable en matière de question  
23 de sécurité.

24 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je n'ai pas d'autres  
25 questions. Merci.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et bien, merci à nos  
27 témoins. Merci beaucoup de votre participation. Nous  
28 faisons la pause et nous allons reprendre à 13 h 15.

1                   **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

2                    Cette séance de la Commission est maintenant  
3 suspendue jusqu'à 13 h 15.

4 --- La séance est suspendue à 11 h 58

5 --- L'audience est reprise à 13 h 17

6                   **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

7                    Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
8 étrangère est de retour en session.

9                    Il est 13 h 17.

10                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Tout d'abord, avant que  
11 vous commenciez, Maître Ferguson, pour ceux et celles qui se  
12 joignent à nous seulement cet après-midi. Donc, je m'adresse  
13 aux personnes qui ne sont pas en direct. Si vous souhaitez  
14 le remplir, vous pouvez le faire dès maintenant. Il est  
15 maintenant disponible. Merci.

16                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Bon après-midi.  
17 Matthew Ferguson.

18                  **LE GREFFIER:** OK. D'abord, Madame Simard.  
19 Pourriez-vous, s'il vous plait, indiquer votre nom complet et  
20 épeler votre nom de famille pour la transcription  
21 sténographique.

22                  **Mme CAROLINE SIMARD:** Caroline Simard - S-I-M-  
23 A-R-D.

24                  **LE GREFFIER:** Parfait. Merci. Et pour la  
25 déclaration solennelle, affirmez-vous solennellement que vous  
26 direz la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité?

27                  **Mme CAROLINE SIMARD:** Je l'affirme.

28                  **LE GREFFIER:** Merci.

1 --- MS. CAROLINE SIMARD, Sous affirmation solennelle:

2 LE GREFFIER: Merci.

3 (Non interprété).

4 Mme CARMEN BOUCHER: Carmen Boucher, B-o-u-c-  
5 h-e-r.

6 --- Mme CARMEN BOUCHER, Sous affirmation solennelle:

7 LE GREFFIER: Merci. Maitre, vous pouvez  
8 procéder.

9 --- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me MATTHEW FERGUSON:

10 Me MATTHEW FERGUSON: Madame Simard, bonjour.  
11 Madame la Commissaire Simard, vu qu'il y a  
12 deux commissaires, si vous permettez, je vais m'adresser à  
13 vous aujourd'hui comme « Madame Simard ».

14 Mme CAROLINE SIMARD: C'est très bien.

15 COMMISSAIRE HOGUE: Sans ça, je risquerais de  
16 répondre à votre place. <Rires>

17 Me MATTHEW FERGUSON: Alors, vous avez déjà  
18 témoigné le 28 mars dernier devant cette Commission, pouvez-  
19 vous nous expliquer ou, en fait, nous rappeler en quoi  
20 consiste votre rôle de commissaire aux élections fédérales.

21 Mme CAROLINE SIMARD: Donc, en tant que  
22 commissaire aux élections fédérales, j'ai le mandat... un  
23 mandat d'observation et contrôle d'application de la *Loi*  
24 *électorale du Canada*. Alors, essentiellement, ça se décline  
25 de plusieurs façons avec plusieurs pouvoirs, je pourrai vous  
26 les expliquer ou les rappeler plus tard, si c'est utile.

27 Me MATTHEW FERGUSON: Merci. Et peut-être  
28 juste avant de procéder, pouvez-vous aussi nous rappeler

1 votre mandat et vos responsabilités en ce qui concerne  
2 l'ingérence étrangère.

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait. Alors, en  
4 résumé, pour le mandat, donc, encore une fois, un mandat  
5 d'observation et de contrôle d'application de la loi, ça se  
6 décline certainement de... en fait, autour des pouvoirs en  
7 matière d'enquête et des enquêtes en lien avec les  
8 contraventions de la Loi électorale du Canada.

9 Lors de la première comparution, donc celle  
10 de mars, je décrivais le rôle en matière d'ingérence  
11 étrangère en référant à certaines dispositions précises de la  
12 *Loi électorale* parce qu'il faut se rappeler qu'en vertu de la  
13 *Loi électorale du Canada*, il n'y a pas une disposition unique  
14 qui traite d'ingérence étrangère, il y en a plusieurs. Il y  
15 en a, disons, qui sont plus ciblées, comme l'article 282.4 de  
16 la Loi qui nous parle d'influence induite par les étrangers; il  
17 y a aussi d'autres dispositions, mais je dirais que, pour  
18 bien comprendre la portée du rôle, il faut faire le tour de  
19 l'ensemble de ces dispositions.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Il y en a plusieurs qui  
21 touchent ou qui peuvent toucher à la question d'ingérence  
22 étrangère, mais il n'y a pas une disposition propre à  
23 l'ingérence étrangère. C'est bien ça?

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est exact.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et, Madame Simard, vous  
26 avez été interviewée par les avocats de la Commission le  
27 25 juillet dernier et un résumé de cette entrevue a été  
28 préparé.

1 (Non interprété): Mr. Court Operator, can we  
2 call up WIT 91?

3 Donc, est-ce que... Madame Simard, est-ce que  
4 vous avez eu l'occasion d'examiner ce résumé pour vérifier  
5 s'il reflète fidèlement le contenu de notre discussion?

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avez-vous eu l'occasion  
8 d'y apporter des corrections et/ou des modifications?

9 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et est-ce que vous  
11 adoptez ce résumé comme faisant partie de votre témoignage  
12 devant la Commission?

13 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez été  
16 interviewée par l'avocat de la Commission le 25 juillet  
17 dernier et un résumé se trouve devant vous. Il a été préparé  
18 par les avocats de la Commission. Avez-vous eu l'occasion de  
19 l'examiner pour vérifier son exactitude?

20 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous avez eu  
22 l'occasion de faire des corrections ou des suppressions?

23 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous  
25 déclarez que cela puisse être un élément de preuve devant la  
26 Commission?

27 **Mme CARMEN BOUCHER:** (Non interprété).

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je vais vous demander



1        donc de prendre WIT 91 et WIT 091.EN. Je ne sais pas si  
2        c'est dans la base de données, mais ça devrait être  
3        WIT 091.FR. Si on peut... vous voulez bien le projeter à  
4        l'écran, s'il vous plait. Si ce n'est pas encore disponible,  
5        ce sera disponible sous peu. Merci.

6                    **L'INTERPRÈTE:** Intervention inaudible dans la  
7        salle.

8                    **Me MATTHEW FERGUSON:** On va y revenir, on va  
9        s'assurer qu'il soit disponible sous peu.

10                    Tout comme une petite portion de l'entrevue  
11        du 28 juillet, c'était dans un contexte classifié. On fait  
12        référence à des documents d'information classifiés. Il y  
13        avait également un résumé divulgable du résumé. Donc, si  
14        vous voulez bien nous projeter WIT 91.

15        **--- PIÈCE No. WIT0000091:**

16                    Interview Summary: Office of the  
17                    Commissioner of Canda Elections  
18                    (Caroline Simard and Carmen Boucher)

19        **--- PIÈCE No. WIT0000091.EN:**

20                    Interview Summary: Office of the  
21                    Commissioner of Canda Elections  
22                    (Caroline Simard and Carmen Boucher)1

23        **--- PIÈCE No. WIT0000091.001:**

24                    Appendix to Interview Summary: Office  
25                    of the Commissioner of Canada's  
26                    Elections (Caroline Simard & Carmen  
27                    Boucher)

28                    **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, c'est à l'écran.

1 Madame Boucher, est-ce que vous avez eu l'occasion de  
2 vérifier l'exactitude?

3 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous avez eu  
5 l'occasion d'y apporter des corrections, de supprimer des  
6 parties?

7 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous  
9 acceptez que ce soit partie de votre témoignage?

10 **Mme CARMEN BOUCHER:** I do. (Non interprété)

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Même question à vous,  
12 Madame Simard. Est-ce que vous avez eu l'occasion d'examiner  
13 ce résumé pour vérifier s'il reflète fidèlement le contenu de  
14 la discussion.

15 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Est-ce que vous  
17 avez eu l'occasion d'y apporter des corrections ou des  
18 modifications?

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** J'ai pas eu à le faire  
20 dans ce cas-ci.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Et est-ce  
22 que vous avez adopté ce résumé comme faisant partie de votre  
23 témoignage?

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez témoigné,  
26 Madame Boucher, au mois de mars. Donc, directrice exécutive  
27 au Bureau de l'application des Élections Canada, où ce que  
28 vous avez surveillé tout. Pourriez-vous nous parler de votre

1 rôle au BCEF?

2 **Mme CARMEN BOUCHER:** Je suis directrice de  
3 l'application, ce qui implique la surveillance ou  
4 l'observation de toutes les activités, y compris de nos  
5 enquêteurs, de la direction analytique et les parajuridiques.

6 Je supervise l'admission et le triage et je  
7 supervise d'autres composants dans ce sens.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous êtes au BCEF, je  
9 crois, depuis un petit peu plus d'un an. Et à l'entrevue de  
10 la première étape, vous avez dit que le poste a été créé pour  
11 combler certaines lacunes et la gestion de changements qui a  
12 suivi l'examen de la gouvernance en mai 2023. De quoi  
13 s'agit-il?

14 **Mme CARMEN BOUCHER:** Je ne faisais pas partie  
15 de cet examen parce que c'était avant mon arrivée.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** C'est votre poste a été  
17 créé à la suite de cet examen stratégique?

18 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame la commissaire,  
20 en fait, si j'adresse la question à vous, qu'est-ce qui a  
21 initié cet examen? La stratégie en mars... en mai 2023,  
22 excusez-moi.

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait. Alors, je  
24 vous dirais que on sait tous maintenant que la vague de  
25 l'ingérence étrangère nous a frappé, nous étant tous les  
26 membres de cet écosystème-là, de pleine foi à l'automne. Et...

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** À l'automne?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** À l'automne, pardon,

1 2022. Merci. Et on se rappellera que je suis entrée en  
2 fonction au mois d'aout 2022. Donc, quelques semaines plus  
3 tard, on était à même de constater là l'importance que  
4 prenait le sujet dans la sphère publique et donc, assez  
5 rapidement, il est devenu important d'agir à l'interne.

6           Donc, la planification stratégique, disons,  
7 elle a eu lieu avec les employés au mois de mai 2023, mais  
8 elle a précédé bien sûr là disons certaines actions. Donc,  
9 des comparutions parlementaires, le fait qu'à l'interne  
10 aussi, je doive prendre la décision de créer une unité  
11 spéciale au niveau des enquêtes là pour se pencher sur ces  
12 sujets complexes.

13           Et donc, chronologiquement parlant, donc, ça  
14 nous amène à la planification stratégique au terme de  
15 laquelle la vision a été dégagée. Donc, c'est une vision  
16 d'être un chef de file mondial pour lutter pour... lutter  
17 contre les menaces à la démocratie électorale ou au droit...  
18 l'exercice des droits électoraux et de paire avec les  
19 partenaires. Donc, cette vision-là, comme vous pouvez voir,  
20 regroupe plusieurs éléments. On pourra peut-être en parler  
21 plus abondamment plus tard.

22           Il y a eu aussi des consultants qui sont  
23 venus nous donner... prêter main forte pour pouvoir bien  
24 évaluer la capacité que nous avons à l'interne. Donc, une  
25 bonne capacité pour faire le travail qui était surtout axé au  
26 niveau financement politique, les votes illégaux, c'est  
27 toujours le cas.

28           Il y avait aussi ce travail-là qui avait été

1 aussi entamé sur d'autres questions que sont la  
2 désinformation et l'ingérence étrangère. Mais c'était  
3 important d'avoir un regard objectif et de l'extérieur par  
4 des professionnels qui ont pu évaluer ces écarts-là entre la  
5 capacité interne et maintenant les nouvelles exigences en  
6 matière d'ingérence étrangère.

7 Ce qui est intéressant, je pense, de  
8 souligner pour les fins de l'enquête ici, l'enquête publique,  
9 c'est que cet exercice-là a déjà été fait avec nos  
10 partenaires. Donc, les consultants ont pu à ce moment-là  
11 consulter nos partenaires, notamment, Élections Canada, le  
12 SCRS, la GRC, CST en français (donc, CSC en anglais), et  
13 donc, arriver avec des conclusions.

14 Et ces conclusions-là, nous, à l'interne, on  
15 a pu se les approprier, mettre sur pied une initiative,  
16 pardon, de transformation et qui se matérialise là vraiment  
17 par une restructuration. Madame Boucher y faisait référence  
18 brièvement tout à l'heure. Il y a aussi des actions  
19 concrètes qui se sont fait là pour renforcer les liens avec  
20 les partenaires existants, créer d'autres liens avec d'autres  
21 partenaires, assurer une plus grande visibilité par une  
22 stratégie de communications.

23 Il y a aussi eu beaucoup de travail en  
24 ressources humaines, comme vous pouvez le deviner, au niveau  
25 de la dotation, au niveau de la formation. Alors, et aussi  
26 ce qui est important dans la mission qu'on disait chef de  
27 file, ça été aussi d'aller voir à l'extérieur et de mettre  
28 sur pied un... je vais dire un forum international -- c'est

1       comme ça qu'on l'appelle à l'interne -- qui regroupe donc nos  
2       homologues à l'international.

3                       Alors, je pourrai évidemment vous fournir  
4       plus d'informations si vous le jugez utile.

5                       **Me MATTHEW FERGUSON:** C'est qui vos  
6       principaux homologues à l'international?

7                       **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, pour la première,  
8       donc on... je veux dire, je veux être juste dans...

9                       **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

10                      **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est la première.  
11       Alors, ça va être une lancée officielle en fait sous peu. Et  
12       on a donc nos homologues des États-Unis, de l'Australie, du  
13       Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas. Je pense que j'en  
14       oublie pas. Alors, on... ce sera donc la première occasion  
15       pour nous d'échanger sur des défis communs, les leçons  
16       appries. Et le premier sujet, c'est celui de l'ingérence  
17       étrangère.

18                      **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc...

19                      **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai juste une question  
20       qui me turlupine. Je comprends que vous êtes arrivée à  
21       l'automne...

22                      **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

23                      **COMMISSAIRE HOGUE:** ... en aout 2022.

24                      **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est correct, oui.

25                      **COMMISSAIRE HOGUE:** Sur la base de ce que  
26       vous avez pu revoir, parce que je comprends que vous étiez  
27       pas là évidemment préalablement, mais est-ce que je dois  
28       comprendre que l'ingérence étrangère était pas vraiment sur

1 le radar à ce moment-là? Préalablement à l'automne 2022?

2 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais...

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Du bureau. Du bureau,  
4 évidemment.

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Je vous dirais  
6 que, en fait, les travaux de la commissaire d'enquête m'a  
7 permis de plutôt apprécier le travail qui avait été fait dans  
8 le passé. Donc, pour les élections de 2019 et de 2021, donc  
9 déjà, il y avait du travail qui se faisait.

10 Il faut se rappeler qu'il y a aussi des  
11 modifications législatives dans cette mouvance-là en lien,  
12 justement, avec l'ingérence étrangère. Alors, je vous dirais  
13 qu'il y avait ce travail-là qui avait été fait. Et quand je  
14 suis entrée en fonction, il y avait des enjeux, dont celui  
15 d'ingérence étrangère, mais il y avait aussi celui de la  
16 désinformation, de la cryptomonnaie, pis d'autres enjeux.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, c'était pas aussi  
18 organisé, si je peux utiliser cette expression-là, mais  
19 c'était néanmoins quelque chose qui était déjà sur le radar  
20 du bureau?

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est ce que je dirais,  
22 oui.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Merci.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et pour faire suite à  
25 la question de Madame la commissaire, il y avait pas de plan  
26 propre à l'ingérence étrangère lorsque vous êtes entrée en  
27 fonction, c'est bien ça?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est bien ça. Et

1        donc, le plan stratégique se veut donc un plan plus global  
2        qui englobe évidemment l'ingérence étrangère du point de vue  
3        stratégique. Il y a aussi... je vous disais la planification  
4        en... le plan stratégique comms, en communications, pis  
5        d'autres actions.

6                    Puis pour avoir une idée vraiment très  
7        précise, c'est de regarder aussi du point de vue des  
8        opérations. Madame Boucher pourrait vous expliquer plus en  
9        détails ce qui a pu se faire au niveau des opérations. Avec,  
10       notamment, la... disons le cœur de cet exercice-là, c'est  
11       vraiment la collecte, l'utilisation et l'archivage du  
12       renseignement. Ça, ça a été... ça nous amène vraiment ailleurs  
13       comme organisation.

14                    **Me MATTHEW FERGUSON:** On va y revenir un peu  
15       plus tard sur ces questions précises là. Et là on comprend  
16       que rapidement après votre entrée en fonction en aout 2022,  
17       la question de l'ingérence étrangère est rapidement devenue  
18       un dossier chaud. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette  
19       affirmation-là?

20                    **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est-à-dire que ça  
21       faisait partie maintenant de plus en plus de la sphère  
22       publique. On nous appelait à comparaître devant différents...  
23       ben, en fait, c'était un comité parlementaire, mais on voyait  
24       que le sujet aussi prenait de l'intérêt auprès d'autres  
25       comités parlementaires.

26                    Puis encore une fois, à l'interne, il y a eu  
27       donc une décision importante, je pense au début du mois de  
28       décembre 2022 qui a été, comme je soulignais tout à l'heure



1        donc, de créer une unité spéciale sur ce dossier-là. Donc,  
2        c'est qu'on avait évidemment beaucoup de volume. Ça a été une  
3        façon de gérer... de conserver un contrôle sur les matières  
4        usuelles, les dossiers, disons, habituels, communs,  
5        réguliers, si on veut, pis de créer donc cette unité spéciale  
6        là.

7                                Et l'objectif, évidemment, ça été on recevait  
8        des plaintes à ce moment-là. On recommençait à recevoir des  
9        plaintes alimentées par ce qui se passait dans la sphère  
10       publique. Et là l'exercice a d'abord été de faire... de le  
11       faire en deux étapes. D'abord, à la lumière de ces nouvelles  
12       allégations là, de regarder le travail passé et de voir si  
13       sous ce nouvel éclairage-là, il y avait d'autres pistes  
14       d'enquête ou d'autre travail qui devait être complété.

15                                Puis je vous dirais qu'au terme... en faisant  
16       tout ce travail-là très rigoureux par des enquêteurs vraiment  
17       d'expérience, à ce moment-là, en fait, on a clos. On a clos  
18       cet exercice-là pis on s'est tourné vers le futur et c'est là  
19       que, en fait, il y a d'autre travail qui s'est fait. Et  
20       cette annonce-là s'est fait publiquement au mois de mars,  
21       donc un peu plus tard, lorsque j'ai comparu devant le comité  
22       parlementaire PROC. C'était au mois de mars 2023.

23                                **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que depuis votre  
24       entrée en fonction, est-ce qu'il y a un plan propre à  
25       l'ingérence étrangère? Je comprends qu'il y a eu quelques  
26       modifications du côté des opérations, mais est-ce qu'il y a  
27       un plan propre pour adresser ou pour lutter contre  
28       l'ingérence étrangère au... à votre bureau?

1                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que ça  
2 fait partie du plan stratégique. Et à ce jour, je ne vois  
3 pas le besoin de créer un plan spécifique ingérence étrangère  
4 parce que tout est bien articulé à l'intérieur de ce plan  
5 stratégique global-là. Et tout décline... vraiment là, on a le  
6 plan stratégique, on a d'autres plans encore une fois en  
7 communications, ressources humaines, le reste. Puis des  
8 plans d'action aussi qui ont été développés dans cette  
9 initiative-là de transformation. Alors, je pense qu'au  
10 contraire, c'est que d'y aller globalement comme ça, on  
11 couvre l'ingérence étrangère, mais on couvre aussi les enjeux  
12 communs comme la désinformation pis les autres enjeux. Pis  
13 aussi, il faut pas oublier que l'ingérence étrangère chez  
14 nous, c'est une petite partie du travail qu'on fait.

15                   Et donc, est-ce que vous êtes d'accord que  
16 l'approche du BCEF en matière d'ingérence étrangère a évolué  
17 depuis votre entrée en fonction?

18                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Pourriez-vous répéter  
19 la question?

20                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Que l'approche en  
21 matière d'ingérence étrangère a évolué depuis votre entrée en  
22 fonction?

23                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Ben, en fait, je  
24 l'aurais personnellement pas qualifié comme ça, mais quand on  
25 regarde l'organisation, je pense que c'est important de le  
26 cadrer au niveau historique. C'est un organisme qui existe  
27 depuis 50 ans pis qui a connu différentes évolutions pis qui  
28 se... qui peuvent s'apprécier à la lumière des modifications

1 législatives. Alors, il y en a eu tout plein. Et là, je  
2 vous dirais qu'on est certainement dans l'ère ingérence  
3 étrangère.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous pouvez  
5 parler de certains changements qui ont eu lieu? Et aussi  
6 quant à la conscience du personnel de cet enjeu d'ingérence  
7 étrangère?

8 **Mme CARMEN BOUCHER:** Avant mon arrivée, comme  
9 Madame Simard l'a dit, on avait un groupe de travail de trois  
10 personnes qui se penchaient sur la région du Grand Vancouver.  
11 Il y avait deux enquêteurs chevronnés et un analyste du  
12 renseignement qui faisait des recherches à ce sujet.

13 Ces membres du personnel avaient vraiment à  
14 construire cette... ces connaissances quant aux connaissances  
15 de la République populaire de Chine et l'ingérence étrangère.  
16 Il y avait eu des efforts par le passé dans des... pour les  
17 élections de 2019, pour amener des universitaires, des  
18 experts du gouvernement, pour éclairer le personnel. Mais  
19 ici, c'était en beaucoup plus grand détail. Pour identifier  
20 la gestion étrangère dans leur travail, ils devraient  
21 comprendre quelle apparence ça prenait.

22 Ça, ça a été fait avant mon arrivée. Quand  
23 je suis arrivée en poste, un de mes principaux mandats,  
24 c'était de prendre une liste du genre d'outils dont se  
25 servait de la structure de la direction de l'administration  
26 de la Loi. Est-ce qu'on devrait avoir une bonne capacité  
27 d'analyse du renseignement? Ça, c'était beaucoup..  
28 maintenant, on a beaucoup plus de dossiers qui ont une

1 composante technologique.

2                   Donc, j'ai effectué un examen qui a duré  
3 environ trois mois, de tous les processus, toutes les  
4 capacités, les outils. J'ai discuté avec des partenaires.  
5 J'ai fait partie de l'examen avec des experts-conseils. J'ai  
6 participé à certaines de ces réunions-là et j'ai examiné ce  
7 qui devait être modifié. Certaines de ces recommandations  
8 ont porté fruit dans la nouvelle structure qu'on a en place  
9 en vertu d'un seul gestionnaire pour trouver des efficiences  
10 pour s'assurer qu'on examine le tout du point de vue  
11 holistique, du point de vue global.

12                   Mais un domaine flagrant, ça faisait partie  
13 du mandat qu'on m'a donné à mon arrivée, c'est comment  
14 traiter de renseignements classifiés. Donc, une grande  
15 partie de la restructuration, c'est de s'assurer qu'on  
16 possède l'infrastructure technologique pour avoir accès à ce  
17 matériel en format électronique. ce qui diminue le fardeau  
18 pour nos partenaires, qui devaient nous donner le tout de  
19 façon manuelle, en format papier. Il y a aussi une personne  
20 qui doit identifier que ces informations doivent nous  
21 parvenir à l'agence partenaire et créer un groupe de  
22 personnes qui peuvent faire le triage de ces informations.

23                   Et il faut aussi se souvenir, c'est que ce  
24 sont les mêmes... les personnes qui travaillent dans les  
25 enquêtes ne peuvent pas avoir accès aux renseignements en  
26 détail. Ce n'est pas disponible pour les enquêtes  
27 criminelles ou enquêtes d'ordre administratif. Donc, il faut  
28 vraiment une équipe distincte pour s'occuper du triage qui

1 doit aussi être visible du point de vue de l'enquête.

2                   Donc, c'est assez complet pour une  
3 organisation de la taille de la nôtre.

4                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Pour l'accès aux  
5 renseignements classifiés, ça exige quel genre de ressources?  
6 Vous avez dit que les enquêteurs ne peuvent pas être ceux qui  
7 traitent des informations déclassifiées, le renseignement  
8 déclassifié. Quel est le fardeau pour vous?

9                   **Mme CARMEN BOUCHER:** En ce qui a trait à  
10 l'accès de l'information, j'ai beaucoup d'enquêteurs qui ont  
11 la cote de sécurité pour voir des dossiers classifiés. Mais  
12 toute personne qui le fait est limitée au niveau stratégique,  
13 donc des produits d'analyse.

14                   Donc, ce sont les gestionnaires principaux de  
15 ces équipes qui peuvent avoir accès à ces renseignements  
16 classifiés et décider si on doit aller plus loin dans nos  
17 discussions avec nos partenaires et passer à l'action. Donc,  
18 je ne sais pas si vous voulez que je parle de  
19 l'infrastructure nécessaire à ce stade-ci.

20                   **Me MATTHEW FERGUSON:** On peut revenir plus  
21 tard. Mais en ce qui a trait à la collecte du renseignement,  
22 le BCEF n'est pas une agence de renseignement, mais ça peut  
23 aider votre bureau à s'assurer que l'application de la loi  
24 sur les élections, la *Loi électorale du Canada*? Comment est-  
25 ce que vous saurez que vous avez respecté ce mandat?

26                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Le système, c'est que le  
27 SCRS ou un autre partenaire qui possède des renseignements  
28 classifiés nous le donne en format papier avec une séance

1 d'information à ce sujet. Et on pouvait... après avoir  
2 discuté. Donc, c'est le SCRS qui dirige le tout. Ce sont  
3 eux qui sont les propriétaires de cette information. Nous  
4 sommes un consommateur du renseignement.

5                   Donc, le SCRS a des services judiciaires qui  
6 parlent de ce qui arrive, si ces choses sont rendues  
7 publiques, si on a besoin de façon pour des fins de  
8 consultation. On doit avoir la permission du SCRS de  
9 s'assurer qu'on protège la source du renseignement. Ma  
10 vision, c'est qu'on aura un petit secrétariat qui pourra  
11 gérer le renseignement, qui peut lire ces rapports classifiés  
12 et aussi être au courant de ce qui se passe du côté des  
13 enquêtes, mais ils ne peuvent pas donner de directive sur le  
14 dossier de l'enquête. Ces postes n'ont pas encore été  
15 complets. Donc, c'est à moi et à Madame Gigou, qui a  
16 témoigné plus tôt, de le faire.

17                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Gigou a dit en  
18 mars que le BCEF sera invité à une séance de breffage,  
19 examine ce renseignement et savoir si on a besoin d'une  
20 lettre d'usage. Est-ce que c'est toujours le mécanisme  
21 maintenant, depuis 2021?

22                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, cette structure est  
23 toujours en place et on a renouvelé les discussions avec le  
24 SCRS pour s'assurer qu'ils sont au courant de nos exigences.  
25 Alors, ceci a aidé tout le monde à comprendre ce qu'on peut  
26 faire.

27                   Donc, on reçoit des produits de renseignement  
28 qui sont plus adaptés. On les reçoit toujours en format

1 papier seulement. Je ne sais pas ce qu'ils ont. C'est à eux  
2 de décider de nous le donner.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quelle est votre  
4 capacité pour recevoir l'information classifiée? Quelle est  
5 l'infrastructure que vous avez pour recevoir ceci?

6 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est en personne  
7 seulement.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous n'avez pas  
9 de structure à l'interne où vous pouvez recevoir des  
10 renseignements de nature secrète ou très secret?

11 **Mme CARMEN BOUCHER:** Non, nous ne l'avons  
12 pas.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** On va y revenir plus  
14 tard. Je veux revenir à la question que Mme Simard a  
15 mentionnée. Je pense que (non interprété) désinformation est  
16 très limité et qui comprend l'impersonation ou des  
17 déclarations fausses.

18 La *Loi électorale du Canada* contient quelques  
19 dispositions spécifiques relatives à la désinformation, mais  
20 celles-ci se limitent essentiellement à certaines fausses  
21 déclarations faites en période électorale à l'encontre d'un  
22 candidat, d'un candidat potentiel ou d'un chef de parti et il  
23 y a une liste de ces fausses déclarations-là.

24 C'est bien ça?

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Juste peut-être une  
26 petite correction.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** J'ai peut-être mal

1       entendu, mais au mois de mars, c'est madame Gigou et non  
2       madame Boucher.

3                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, excusez-moi. Dans...

4                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

5                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Je me suis peut-être mal  
6       exprimé, mais c'est madame Simard lors de l'entrevue du mois  
7       de mars.

8                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait.

9                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Et non lors de son  
10      témoignage. Oui.

11                  **Mme CAROLINE SIMARD:** Excellent.

12                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Excusez-moi.

13                  **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait. Puis donc, je  
14      vous dirais, dans les grandes lignes, oui, je rappellerais,  
15      donc, qu'il y a effectivement à l'article 91 fausse  
16      déclaration.

17                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

18                  **Mme CAROLINE SIMARD:** On est à 480.1, 481 où  
19      on parle d'usurpation de qualité et des fausses publications  
20      également. Donc, probablement qu'on référerait à tout ça.  
21      Alors, je confirmerais effectivement, puis j'appellerais ça  
22      peut-être, parce qu'on a la preuve d'intention qui est  
23      requis, donc je parlerais plutôt de désinformation plutôt  
24      que de mésinformation ici.

25                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, que la personne se  
26      présente faussement avec l'intention de tromper. C'est bien  
27      ça?

28                  **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que j'ai



1 pas le texte de loi...

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** ...devant moi, mais de  
4 mémoire, c'est ça.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et simplement peut-être  
7 pour le bénéfice du public qui suit nos travaux, est-ce que  
8 j'ai raison de dire que les pouvoirs, en fait, du Bureau sont  
9 limités à ce que la Loi lui accorde et que ça ne vous  
10 appartient pas de décider, par exemple, d'élargir les  
11 pouvoirs que vous pourriez vouloir exercer?

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Vous résumez tellement  
13 bien, Madame la Commissaire, l'état de la situation. Oui.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et en plus de ça, que  
15 ces infractions-là s'appliquent seulement en période  
16 électorale. C'est bien ça?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Pour la plupart, je vous  
18 dirais.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** C'est-à-dire les deux  
20 qu'on vient de mentionner.

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Là, j'y vais de mémoire.  
22 Là, c'est difficile pour moi. Je vous dirais que si on veut  
23 se concentrer, le plus important, c'est 282.4, et justement  
24 c'est notre disposition en influence indue par des étrangers  
25 limitée à la période électorale. Alors, il y a des  
26 recommandations pour évidemment élargir cette période-là.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez mentionné,  
28 Madame Boucher, dans votre entrevue du mois de juillet, qu'il

1 n'y a pas de surveillance. Il n'y a pas de mandat de  
2 prévention. Mais vous avez indiqué pendant l'entrevue que le  
3 BCEF cherche à détecter l'ingérence étrangère de manière  
4 précoce. Pourriez-vous en dire davantage? Quelles sont les  
5 manières dont le BCEF agit de manière proactive, que ce soit  
6 en période électorale ou avant celle-ci?

7 **Mme CARMEN BOUCHER:** Certainement, pendant la  
8 période électorale, notre préoccupation principale, si on  
9 constate une non-conformité à la Loi, c'est de nous ramener à  
10 l'état de conformité. Si, par exemple, on a constaté une  
11 usurpation en lien avec cette loi, on va intercéder, chercher  
12 un recours auprès de la personne sur les médias sociaux ou  
13 autrement pour ne pas qu'il y ait un impact sur les  
14 élections.

15 Sinon, on va chercher à reconstruire  
16 rétroactivement pour trouver des mesures de conformité que  
17 l'on pourrait appliquer. De ce point de vue, on chercherait  
18 des mesures proactives définitivement dans tous nos dossiers,  
19 pas particulièrement à la désinformation.

20 Un des critères qu'on applique pour escalader  
21 un dossier, c'est un aspect étranger. Par conséquent, il  
22 aurait une priorité plus élevée aussi et des niveaux de  
23 supervision qui sont plus élevés, une signature nécessaire  
24 pour ouvrir ou fermer un dossier. Donc, aussitôt qu'il y a  
25 un aspect étranger au dossier.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, l'élément que  
27 vous avez identifié de désinformation, c'est une chose, mais  
28 s'il y a un aspect étranger au dossier, il va y avoir une

1 priorité accrue?

2 **Mme CARMEN BOUCHER:** Tout à fait. Et aussi  
3 les garde-fous qu'on applique.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Qu'est-ce que vous  
5 voulez dire?

6 **Mme CARMEN BOUCHER:** Des exigences en  
7 documentation, aussi consultation obligatoire avec l'agence  
8 partenaire, par exemple.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quelles sont les  
10 démarches que vous suivez pour prévenir les désinformations,  
11 les mésinformations avant les prochaines élections qui  
12 auraient lieu, qui pourraient avoir lieu en quelques semaines  
13 ou quelques mois?

14 **Mme CARMEN BOUCHER:** Pour la désinformation,  
15 cela correspond à d'autres initiatives qu'on a déjà en place.  
16 Mais CST et autres partenaires, CST qui sont des experts dans  
17 ces renseignements; nous avons eu des discussions sur  
18 l'intelligence artificielle avec le CST à ce sujet. Et nous  
19 ne sommes pas le seul partenaire qui s'y intéresse. Alors,  
20 il y a des efforts généraux qui sont mis en place et j'ai  
21 assisté à plusieurs rencontres où on a discuté de ces enjeux.

22 Il y a eu des discussions également avec le  
23 SCRS. Aussi des dialogues sur l'intelligence artificielle et  
24 les *deepfakes*. Quels sont les types d'aides techniques  
25 qu'ils pourraient nous fournir? Est-ce qu'on peut identifier  
26 la personne qui commet l'infraction, la contravention? Comme  
27 Madame Simard a mentionné, il faut que ce soit intentionnel  
28 et non pas une amplification d'une information intentionnelle

1 de désinformation, ce qui ne correspondent pas à ce critère.  
2 Donc, éducation du personnel et dialogue avec les  
3 partenaires.

4 Nous suivons aussi les élections de près. Il  
5 y a des douzaines ou dizaines d'élections partout dans le  
6 monde et ce sont pour nous des occasions d'apprendre. On a  
7 aussi des tables rondes et des simulations pour essayer de  
8 voir ce qu'on pourrait faire si cela se produisait au Canada.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous suivez  
10 donc ce qui se passe ailleurs dans le monde, dans les autres  
11 administrations? Par exemple, en Slovaquie, il y a un an où  
12 les *deepfakes* ont été utilisés partout sur les médias  
13 sociaux.

14 **Mme CARMEN BOUCHER:** En Slovaquie, ce qui  
15 était le plus intéressant, c'était un appel vocal *deepfakes*.  
16 Il y a beaucoup de gens lorsqu'ils pensent aux *deepfakes*, ils  
17 vont penser aux vidéos, mais cela pourrait être aussi quelque  
18 chose qui génère la voix. Donc, c'était un appel d'un  
19 candidat à propos des élections. Et c'était pendant la  
20 période de 48 heures avant les élections, selon la loi  
21 slovaque, où on ne peut plus diffuser de l'information.  
22 Donc, il faut vraiment envisager cela.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Comment sensibilisez-  
24 vous vos employés?

25 **Mme CARMEN BOUCHER:** Il y a moins de 30  
26 personnes dans l'unité d'application. On a des exercices de  
27 simulation assez régulièrement en préparation aux élections.  
28 On a des scénarios qu'on examine et on diffuse l'information.

1                   Aussi, auprès de l'unité analytique, je  
2                   demande de suivre les incidents qui traitent des *deepfakes* de  
3                   manière structurée pour qu'on ne rate pas des exemples. Et  
4                   on les utilise dans les simulations. Il y a beaucoup  
5                   d'enquêteurs qui n'ont pas encore conçu une élection.

6                   Nous avons aussi des personnes plus jeunes  
7                   qui oeuvrent dans le domaine et cela peut nous être utile.  
8                   Donc, on mène des exercices pour étudier ces possibilités.  
9                   Mais ce qu'on a comme défi, c'est qu'on cherche à prédire.  
10                  On ne va pas nécessairement avoir ce que l'on envisage. Et  
11                  dans ce sens, on travaille avec nos agences partenaires qui  
12                  pourraient avoir des informations supplémentaires.

13                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez parlé de  
14                  simulation, au fond, d'un évènement qui pourrait  
15                  hypothétiquement se produire.

16                  **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui. Il s'agit d'un  
17                  exercice où vous prenez un scénario et vous travaillez sur  
18                  les réactions possibles. Et c'est mené à l'aveugle. Et les  
19                  participants, ils ne vont pas savoir à l'avance ce qu'ils  
20                  auront comme scénario.

21                  Ensuite, on a une injection de nouveaux  
22                  éléments. Et par la suite, ils doivent repenser leurs  
23                  réactions, qu'est-ce qu'ils ont mis. C'est vraiment précieux  
24                  comme formation d'un personnel.

25                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Qui mène ces exercices  
26                  spécifiques de simulation? Avec, par exemple, l'intelligence  
27                  artificielle générative et les *deepfakes*.

28                  **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est notre équipe qui

1 prépare ces simulations. Nous participons également à un tel  
2 exercice avec une équipe gérée par les élections. Nous avons  
3 mené des exercices de simulation avec les équipes des groupes  
4 de travail des élections à la sécurité de la formation des  
5 renseignements aux élections.

6 0 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Je vais changer de  
7 sujet. Ça se peut qu'on revienne sur ce sujet-là un peu plus  
8 tard.

9 Madame Simard, je comprends que vous avez  
10 comparu devant le Comité des parlementaires sur la sécurité  
11 nationale et le renseignement, mieux connu sous le nom  
12 NSICOP, en juin 2023. Et lors de votre comparution devant le  
13 comité, vous avez fait une présentation.

14 Bien projeter CEF.3, s'il vous plait.

15 Ok. Donc, ici vous reconnaissez, Madame  
16 Simard, votre document?

17 **--- PIÈCE No. CEF0000003 :**

18 Présentation\_FRE\_CEF

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et donc, à la page  
21 11, il y a une... c'est une page qui s'intitule « Notre coffre  
22 à outils souhaité », donc *wishlist*. Vous faites un genre de  
23 liste de souhaits. Pouvez-vous élaborer un peu là-dessus en  
24 termes de... on voit à gauche, c'est des choses qui sont  
25 prévues ou est-ce que je comprends bien que vous voulez un  
26 certain élargissement de vos pouvoirs en vertu de la *Loi*  
27 *électorale du Canada*?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** Tout à fait. Peut-

1 être, si vous me permettez, avant de répondre, pourriez-vous  
2 me rappeler ou me confirmer c'est bien en juin 2023, n'est-ce  
3 pas, que j'ai...

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** C'est bien ça.

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait, merci. Alors,  
6 il s'agissait, comme vous venez de le dire, donc d'une  
7 présentation à huis clos devant le comité NSICOP alors  
8 duquel, comme vous l'avez dit, j'ai fait une présentation.  
9 Donc, cette présentation.

10 Puis l'acétate 11 réfère aux outils qui  
11 étaient souhaités à ce moment-là. Donc, il y a plus d'un an.  
12 Vous comprendrez que je pense -- je vais passer à travers  
13 rapidement -- que tout ça est encore vrai, mais vous  
14 comprendrez qu'à la lumière de... juste la discussion qu'on  
15 vient d'avoir, il y a d'autres outils aussi qui se sont  
16 ajoutés. Outils souhaités, j'entends.

17 Alors, pouvoir de collecte d'éléments de  
18 preuve visant les personnes visées. Donc, évidemment, ce  
19 qui... si vous me permettez, je vais juste en prendre  
20 connaissance.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, allez-y.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, essentiellement,  
23 cet acétate faisait état des outils manquants dans notre  
24 coffre à outils. Le principal, je vous dirais, donc  
25 l'acétate réfère à cinq points, mais trois d'entre eux  
26 réfèrent au régime de sanctions administratives pécuniaires.

27 D'entrée de jeu, je rappelais qu'il y a des  
28 pouvoirs... que je dispose de pouvoirs pour faire mon travail,

1 remplir le mandat d'observation, contrôle et d'application de  
2 la Loi. Il y a des outils, donc, pénaux. J'ai le pouvoir de  
3 déposer des accusations criminelles. J'ai aussi le pouvoir  
4 de signifier des... pardon, en français, des procès-verbaux de  
5 violation.

6 Et donc, pour le régime administratif,  
7 actuellement, c'est qu'il n'y a pas de pouvoir d'enquête. Je  
8 vous dirais que certaines personnes pourraient se demander  
9 pourquoi on parle d'un régime administratif alors qu'on parle  
10 d'ingérence étrangère, mais je vous dirais que je pense qu'il  
11 y a aucun outil qui est à négliger pour lutter contre un  
12 enjeu aussi sérieux.

13 Puis notre rôle, c'est un rôle évidemment,  
14 donc, de contrer... contrer, évidemment, cette menace-là. Mais  
15 c'est aussi plus large. Pis je fais un lien fais avec les  
16 travaux qui nous occupent ici. Quand on parle de dissuader,  
17 quand on dit aussi que c'est important de détecter, je vous  
18 dirais que c'est dans... en fait, dans ce rôle-là qu'on va être  
19 capable aussi de détecter avec le régime administratif,  
20 notamment, des... disons, des violations, des... en fait, je vais  
21 dire des contraventions plus sérieuses et en lien avec  
22 l'ingérence étrangère. Plus sérieuses, pardon, c'est-à-dire  
23 plus en lien, je devrais dire, avec l'ingérence étrangère.

24 Et comme je vous le soulignais précédemment,  
25 on n'a pas d'outil donc d'enquête dans le domaine  
26 administratif. Ce qui veut dire qu'on n'a pas d'ordonnance,  
27 de pouvoir d'ordonnance de préservation, d'ordonnance de  
28 communication, partage d'informations. Alors, ce sont



1 habituellement ces pouvoirs-là qui se trouvent dans le coffre  
2 à outils des régulateurs ou des décideurs qui ont accès à un  
3 tel régime. Alors, devant le comité NSICOP, je faisais  
4 valoir l'importance d'ajouter ces pouvoirs-là.

5 J'ajouterais également l'importance de revoir  
6 les montants aussi qui sont imposés. Donc... et selon les  
7 personnes visées. Personnes au sens juridique du terme. Et  
8 actuellement, les montants maximums pour les entreprises, on  
9 parle de 5 000 \$. Vous comprendrez que quand on se situe  
10 dans des contraventions qui peuvent être colorées d'ingérence  
11 étrangère, qui peuvent faire référence à des entreprises qui  
12 génèrent des chiffres d'affaires de plusieurs millions de  
13 dollars, un maximum de 5 000 \$, c'est nettement insuffisant.  
14 Et, évidemment, on se retrouve dans la cour de « cost of  
15 doing business ». C'est le fait que les gens vont... les  
16 entreprises préféreraient payer plutôt que de se conformer.  
17 Alors...

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre référence... quand  
19 vous mentionnez 5 000 \$, vous faites référence au montant  
20 maximal qui peut être imposé comme pénalité?

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Tout à fait, aux  
22 entreprises. Et pour être plus précise, donc, pour les  
23 individus, on parle de 1 500 \$. Ce qu'on demandait à ce  
24 moment-là, et ce que je demande toujours, c'est que... en fait,  
25 pour les individus, c'est pas là où ça se passe. C'est  
26 vraiment plus pour les entreprises et c'est de regarder plus  
27 attentivement... il faudrait disséquer, je vous dirais là, la  
28 *Loi*, et se concentrer sur les contraventions qui sont en

1 lien, notamment avec l'ingérence étrangère. Pis,  
2 certainement, où on peut se trouver en situation d'une  
3 entreprise qui est en très bonne posture financière et qui se  
4 verrait dans une situation de contravention.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ce que vous dites,  
6 c'est les pénalités, en fait, puis vous me corrigerez, là...

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... si je comprends pas  
9 bien. Vous dites les pénalités qu'on peut actuellement  
10 imposer sont insuffisantes au niveau du montant?

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que c'est pas un  
13 désincitatif. Ça prendrait vraiment des montants plus  
14 importants et, je crois comprendre, beaucoup plus importants  
15 à vos yeux...

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** ... pour vraiment avoir un  
18 effet qui désinciterait toutes les entreprises à participer à  
19 des activités d'ingérence étrangère?

20 **Mme CAROLINE SIMARD:** Tout à fait. Je vous  
21 dirais, oui, il y a la dissuasion, mais dans ce régime-là qui  
22 assurait la conformité. Vraiment, c'est dans cette posture-  
23 là qu'on se situe, qu'il y a déjà des exemples qui existent  
24 au Canada, notamment quand on se tourne du côté de la *Loi sur*  
25 *la concurrence*, la *Loi canadienne anti-pourriel*, on parle là  
26 de millions de dollars comme maximum. Encore une fois, c'est  
27 pas nécessairement les maximums qui s'appliquent, mais c'est  
28 important d'avoir cette latitude-là et de prendre une

1 décision, bien sûr, éclairée et basée, bien sûr, sur une  
2 évaluation de facteurs.

3 Alors, je vous dirais qu'il y a certainement  
4 ça, puis je vous dirais qu'il y avait aussi d'autres  
5 éléments, comme la preuve d'intention. Donc, habituellement,  
6 règle générale, dans un régime administratif, on retrouve  
7 très peu de preuves d'intention. Alors qu'ici, dans la *Loi*  
8 *électorale du Canada*, on a ce fardeau-là.

9 Alors, je vous dirais que ce qu'on suggère...  
10 ce qu'on suggérerait à ce moment-là, et c'est toujours le cas,  
11 c'est de revoir la Loi, mais à la... en fait, pour pouvoir la  
12 dépouiller, disons, autant ce peut... autant que possible, je  
13 vais le dire comme ça, donc, de la preuve d'intention lorsque  
14 c'est pas nécessaire.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que c'est un  
16 fardeau qui est lourd? Qui est plus lourd à rencontrer?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Tout à fait.  
18 Exactement. Puis c'est pour ça, qu'habituellement, ça  
19 n'appartient pas au régime administratif. Où, justement, la  
20 preuve... les fardeaux de preuve sont moins élevés. Les seuils  
21 à rencontrer sont moins élevés que les régimes pénaux pour  
22 les raisons évidentes qu'on connaît en droit.

23 Alors, je vous dirais qu'essentiellement,  
24 c'était à ce moment-là la posture dans laquelle on se  
25 trouvait au mois de juin 2023. Depuis, il y a aussi, donc,  
26 d'autres outils qu'on a identifiés comme pouvant être utiles  
27 pour réaliser pleinement le mandat. On parlait... on parle  
28 notamment de *SCIDA*. J'ai oublié le terme en français de

1 SCIDA.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui. Je pense que  
3 c'est la *Loi sur la communication d'information ayant trait à*  
4 *la sécurité du Canada*. C'est bien ça ?

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.  
6 Merci.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** C'était à l'écran  
8 devant vous. Oui.

9 **Mme CAROLINE SIMARD :** Ah, parfait. Ah,  
10 pardon, oui. Et on a aussi FINTRAC aussi, où on demande  
11 également d'avoir un accès direct à FINTRAC, donc il y avait  
12 aussi ces demandes-là de modifications législatives. Donc, ça  
13 appartient à la sphère publique, évidemment, tout ça doit  
14 être apprécié devant le... par le Parlement, par les  
15 parlementaires, et faire l'objet de modifications  
16 législatives, le cas échéant.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Puis au niveau des  
18 augmentations... de l'augmentation des montants maximaux que  
19 vous avez... que vous recommandez, est-ce que vous avez fait...  
20 formulé une recommandation quant au montant du plafond  
21 maximal?

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Pas encore. Jusqu'à  
23 maintenant, en fait, c'est dans le cadre de ces comparutions-  
24 là parlementaires, je pense que là c'était, si je me rappelle  
25 bien, c'est dans le cadre de NSICOP où j'ai parlé de ça, mais  
26 il n'y a pas eu encore d'analyses ciblées sur cette question-  
27 là.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et pour ce qui est... vous

1       avez mentionné FINTRAC, CANAFE, et là, je comprends que  
2       depuis votre témoignage au mois de mars, il y a eu une  
3       demande qui a été faite pour être... devenir destinataire  
4       désigné d'informations provenant de CANAFE et FINTRAC; avant,  
5       il fallait passer par la GRC. C'est bien ça?

6                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

7                   **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et quand est-ce que  
8       vous avez formulé cette demande-là pour devenir un  
9       destinataire désigné d'informations de FINTRA?

10                  **Mme CAROLINE SIMARD:** Pour vous donner les  
11       dates plus exactes, je vais devoir me tourner vers madame  
12       Boucher, parce que là, je vous dirais qu'il y a plusieurs  
13       dates qui me viennent en tête, alors c'est madame Boucher qui  
14       serait mieux en mesure de vous donner l'information exacte.

15                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Boucher, est-ce  
16       que vous avez la date ?

17                  **Mme CARMEN BOUCHER:** Je ne me souviens pas de  
18       la date quand on a demandé, mais on a envoyé cela au  
19       ministère des Finances... au service des Finances. On a  
20       discuté en mi-juin. Ils ont demandé si on pouvait envoyer  
21       notre demande avant la fin de juin pour qu'ils puissent en  
22       passer pendant l'été. Et ça a été donc proposé, envoyé avant  
23       le 1<sup>er</sup> juillet.

24                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quels sont les  
25       avantages de devenir un destinataire désigné du CANAFE?

26                  **Mme CARMEN BOUCHER:** Pour moi, c'est vraiment  
27       la génération de possibilités. On a plus de renseignements  
28       au sujet de transactions à l'international parce que CANAFE

1 reçoit des preuves de transactions qui sont de 10 000 dollars  
2 ou plus.

3 Maintenant, il nous faudrait un point de  
4 départ et demander à la GRC pour des renseignements. Il faut  
5 savoir que ça existe avant qu'on puisse la demander. On peut  
6 alors demander des dizaines de demandes. Ça doit être très  
7 ciblé.

8 Si on était un récipiendaire désigné, le  
9 CANAFE pourrait aussi nous signaler ce qui pourrait faire  
10 partie de notre mandat. Et aussi, on pourrait avoir une  
11 copie de... on peut faire une demande pour la divulgation  
12 volontaire. Je crois que c'est aussi important pour notre  
13 aspect indépendant qu'on ne soit pas obligé de divulguer à la  
14 GRC sur quoi on enquête. Parce que présentement, pour leur  
15 demander de contacter CANAFE, on doit en fait leur dire ce  
16 qu'on cherche. Et parfois, il y a des dossiers qui sont trop  
17 sensibles pour ce genre d'interaction.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce qu'il y a des  
19 désavantages à devenir un récipiendaire désigné?

20 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est la capacité de  
21 gérer les informations des deux côtés.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, je comprends  
23 que cette demande a été faite en juin et on attend encore une  
24 réponse. Est-ce qu'il y a d'autres étapes que vous devriez  
25 réaliser avant de devenir un récipiendaire désigné?

26 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est les finances qui  
27 doivent le faire. J'ai entendu de leur part que tout  
28 progresse bien. Et donc, on espère que ça fera partie des

1 efforts législatifs à l'automne. Mais ça fait partie...

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

3 Madame Simard, lors de votre... toujours si je  
4 rapporte... si je fais référence au rapport de NSICOP, lors de  
5 votre passage à NSICOP, vous avez mentionné qu'il y avait  
6 quatre défis externes que doit surmonter le BCEF – c'est  
7 mentionné au paragraphe 120 du rapport. Vous avez parlé du  
8 dilemme de la conversation du renseignement en preuve, les  
9 limites technologiques comme le chiffrement, l'échange  
10 d'informations au sein du gouvernement et la difficulté  
11 d'obtenir des éléments de preuve se trouvant à l'étranger.

12 Je pense qu'on a un peu parlé limites  
13 technologiques et sur la manière... mais pouvez-vous un peu  
14 élaborer là-dessus sur c'est quoi les limites technologiques  
15 que vous avez identifiées comme étant un défi externe?

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est une bonne  
17 question. Franchement là, j'essaie de me rappeler puis...

18 **Mme CARMEN BOUCHER:** Si vous me permettez,  
19 c'était lié au chiffrage, les défis en ce qui a trait à la  
20 technologie, le chiffrage pour les communications.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** D'accord. Et Madame  
22 Boucher, qu'est-ce que ça comporte? Est-ce que c'est  
23 l'échange de renseignements classifiés ou c'est un différent  
24 niveau de chiffrage?

25 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est le chiffrage, par  
26 exemple, si on utilise une appli qui est chiffrée de bout en  
27 bout, on n'a pas la capacité de le déchiffrer. Et donc, le  
28 fournisseur de services n'a pas la capacité de le faire.

1                   Alors, d'autres agences auraient la capacité  
2 de pouvoir faire une recherche. Je ne sais pas quel genre de  
3 technologies ils ont, mais ils pourraient avoir la capacité  
4 pour le faire. Nous ne l'avons pas et ça doit être fourni  
5 dans... chez les personnes dans la conversation ou dans le  
6 passage d'information.

7                   **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

8                   And, Madame Simard, ça, c'est les défis  
9 externes qui ont été identifiés devant NSICOP. Qu'en est-il  
10 maintenant des défis internes que le BCEF doit surmonter?

11                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je commencerais  
12 en parlant... on parlait de capacité tout à l'heure, donc  
13 l'écart au niveau, donc, de ces nouvelles exigences-là en  
14 matière d'ingérence étrangère et la capacité interne, donc  
15 c'est certainement d'ajouter les ressources requises pour  
16 remplir le mandat à la lumière de ces nouvelles exigences-là.

17                   Donc, évidemment, présentement, on fonctionne  
18 avec un mandat... c'est-à-dire, pardon, un budget de  
19 4,4 millions de dollars pour les ressources permanentes, je  
20 vous dirais que ça doit être augmenté pour, je vous dirais,  
21 on évalue à l'interne 10 millions de dollars, et pour les  
22 ressources aussi en termes de... c'est technique, FTE ou du  
23 personnel, à l'heure actuelle, on travaille environ avec  
24 80 personnes, employés et consultants, je vous dirais que la  
25 moitié, donc 40, sont des ressources permanentes.

26                   Alors, quand on parle d'augmenter la  
27 capacité, précisément c'est à ces niveaux-là. Je vous dirais  
28 qu'on poursuit l'initiative de transformation, et là, c'est



1 la gestion du changement. Alors, je vous dirais que tout le  
2 monde met l'épaule à la roue pour y arriver. C'est beaucoup  
3 d'efforts à l'interne de la part des employés et de la part,  
4 en fait, de tout le monde là, et c'est... je vous dirais que...  
5 je pense que c'est important pour moi d'utiliser la tribune  
6 ici pour vous communiquer que c'est vraiment très demandant,  
7 très exigeant, mais, vraiment, les gens mettent l'épaule à la  
8 roue, tant au niveau interne, mais aussi les partenaires qui  
9 viennent nous appuyer. Je parle de gestion du changement, je  
10 pense que c'est un exemple qui illustre bien la collaboration  
11 avec les partenaires, on a un partenaire qui est venu, en  
12 fait, nous donner une formation sur comment chez eux ils ont  
13 vécu ce changement-là.

14 Alors, je vous dirais que c'est ressources,  
15 formation, puis tout l'aspect de la gestion du changement.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Madame Boucher,  
17 vous avez dit pendant l'entrevue du 25 juillet, que l'un de  
18 vos premiers gestes en tant que directrice est d'établir un  
19 accès systématique aux renseignements... l'information  
20 classifiée. Alors, on peut voir qu'avoir accès aux  
21 renseignements et l'infrastructure nécessaire pour avoir  
22 accès aux renseignements est un défi pour le BCEF. Je ne  
23 veux pas que vous parliez de renseignements classifiés, mais  
24 est-ce que vous pouvez décrire un peu votre parcours avec  
25 toute cette bureaucratie?

26 **Mme CARMEN BOUCHER:** Alors je dois noter que  
27 c'est un défi pour tout le monde, chaque organisme qui n'est  
28 pas habitué à travailler dans ce monde, parce qu'il n'y a pas

1 de guide d'utilisateur quand j'ai essayé de parcourir la  
2 bureaucratie. Il y a deux systèmes classifiés que je connais.  
3 Il y a celui au Gouvernement du Canada.

4 Un, c'est le niveau secret, GCSI,  
5 l'infrastructure pour le gouvernement, c'est quelque chose de  
6 simple. On peut avoir un endroit chez nous où on peut  
7 envoyer ce genre d'informations. L'installation est gérée  
8 par Service partagé Canada. Et c'est la première chose qu'on  
9 a essayé de faire. Ça devrait se faire plus rapidement.  
10 Théoriquement, on y travaille depuis un peu plus d'un an.  
11 Élections Canada a réussi à l'installer et j'attends encore  
12 d'y avoir accès. Mais voir comment accélérer ce processus  
13 pour savoir ce qui est nécessaire, on doit faire un examen de  
14 notre édifice pour voir s'ils peuvent mettre en place ces  
15 infrastructures. Et là, c'est vraiment... on a besoin de  
16 personnes de l'extérieur. Et si on n'est pas les premiers  
17 dans la queue, ça peut prendre très longtemps.

18 La deuxième infrastructure, c'est CTSN. Je  
19 ne sais pas ce que ça veut dire. C'est un réseau technique  
20 très secret. C'est le CST qui nous le rend disponible. On  
21 peut faire faire indépendamment. L'accès aux documents  
22 secrets n'est pas suffisant pour nous. On peut envoyer des  
23 informations à nos partenaires de la liaison et ça peut  
24 diminuer les pressions d'avoir divulgué des informations  
25 classifiées dans un forum non classifié. Mais on doit  
26 pouvoir avoir accès à des rapports du SCRS et d'autres. Et  
27 pour ça, on a besoin du réseau CTSN.

28 Alors, pour comprendre les étapes, quand je

1 suis arrivée au poste, je ne comprenais pas quelles étaient  
2 les étapes. Et c'était difficile de savoir quelles étaient  
3 ces étapes. Notre sécurité et nos outils de sécurité  
4 internes proviennent d'Élections Canada. Donc, on n'a pas  
5 d'équipe de sécurité à l'intérieur. Ils possèdent beaucoup  
6 de connaissances, mais c'est une organisation qui n'est pas  
7 habituée à composer avec de l'information très secrète.

8           Donc, on a contacté SPRC pour savoir si on  
9 pouvait nous dire ce qu'on doit faire pour l'accès à  
10 l'information très secrète. La première réponse, c'est  
11 qu'ils ne pouvaient pas nous dire où sont les lieux de ce  
12 genre d'infrastructure. Les gens ne veulent pas partager  
13 cela. Ensuite, on est allé au CST et ça a pris aussi  
14 beaucoup de temps pour avoir une réponse. Mais ils ne  
15 pouvaient pas nous dire où se trouvaient ces lieux.

16           Alors, je ne savais pas quoi faire à ce  
17 moment-là. Alors, toute organisation qui entre dans le  
18 domaine la première fois a des problèmes. Moi, j'aimerais  
19 avoir les douze premières étapes pour avoir accès au réseau  
20 canadien très secret. Mais là, on nous a mis en contact avec  
21 le Centre d'expertise en sécurité. J'avais jamais entendu  
22 parler de cela. Je savais pas qui appeler.

23           Ils nous ont été très utiles. Ils ont  
24 indiqué plusieurs partenaires qui se trouvaient très près de  
25 notre bureau. Donc, moi, je ne peux pas traverser un pont  
26 pendant une élection quand il y a quelque chose d'urgent.  
27 Donc moi, je cherchais à trouver quelque chose du côté de  
28 Gatineau. Ils ont identifié des partenaires éventuels. On a

1        communiqué avec eux et on a découvert... on a trouvé un  
2        partenaire qui voulait nous aider. Alors, je pensais que  
3        tout était prêt. J'étais emballée. Ça, c'était en décembre  
4        de l'année passée.

5                    Et je me suis rendue compte en février qu'il  
6        y a une étape qu'on avait manquée. C'est devenir une  
7        organisation autorisée. Alors, ça, c'est le CST qui donne  
8        cela à des organismes qui sont considérés comme avoir le  
9        besoin et la capacité de gérer ces informations classifiées.  
10       On a fait notre demande pour cela. On l'a reçu en juillet.  
11       Le processus de demande était moins lourd que je l'avais  
12       pensé. Et à ce moment-là, on commençait à avoir toute  
13       l'information dont on avait besoin sur les étapes. Et il y a  
14       une politique bien claire à ce sujet. Je ne savais pas  
15       comment, où l'obtenir. On ne peut pas la trouver sur Google  
16       ou sur les systèmes qu'on possède. Donc, on a le statut  
17       d'organisme autorisé.

18                   Mais encore d'autres étapes à franchir. On  
19       doit avoir une structure administrative interne pour pouvoir  
20       gérer ces informations. Cela comprend une personne désignée  
21       par notre bureau et approuvée par le CST. Il y a des  
22       exigences d'expérience et un CV spécial. Donc, ils doivent  
23       aussi avoir de l'expérience ou des connaissances en  
24       indoctrination. Il y a aussi un agent qui rédige les  
25       procédures spécifiques et fait le suivi des personnes qui ont  
26       accès aux infrastructures classifiées pour s'assurer qu'ils  
27       possèdent les niveaux nécessaires.

28                   C'est assez complexe. Nous avons vraiment

1 essayé de décortiquer toute cette bureaucratie. Bien que cela  
2 parait lent, je suis une personne qui aime aller vite, je  
3 peux vous dire définitivement que j'essaie de comprendre  
4 pourquoi tout est aussi difficile. En un an, nous avons  
5 quand même fait des progrès étonnants. Mais les CST et les  
6 autres nous traitent de manière prioritaire parce qu'ils  
7 comprennent les difficultés auxquelles on est confrontés.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'aimerais vous  
9 présenter un document qui vous aidera peut-être ou soulagera  
10 votre frustration. Donc, pièce 275\_R. J'ai aussi une  
11 question à ce sujet.

12 **--- PIÈCE No. CEF0000275 R :**

13 Email exchange delays RE GCSI user  
14 costs - follow up questions

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si on passe à la  
16 deuxième page, CEF 0275. Si on peut remonter un petit peu  
17 plus haut, s'il vous plait.

18 Donc, c'est un courriel, une réponse donnée  
19 le 24 juin cette année à quelqu'un aux Élections Canada.  
20 Vous prenez note du retard. Je crois que c'était le terminal  
21 GCSI. Vous êtes frappé que cela ne fonctionne toujours pas  
22 huit mois plus tard.

23 Vous dites qu'on pourrait peut-être aviser le  
24 Service partagé Canada et donc on attendrait probablement dix  
25 mois sans avoir accès à cette infrastructure. Et je  
26 comprends que cela a trait avec une question d'imprimante  
27 brisée. C'est bien cela?

28 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'était installé en

1 novembre et c'était opérationnel en juin. Mais les outils de  
2 chiffrement qui vous permettent de lire l'information et  
3 l'imprimer, apparemment il y a des étapes à franchir, ce qui  
4 a bloqué tout cela pendant plusieurs mois.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et ça a été rectifié,  
6 corrigé depuis le 24 juin?

7 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, en effet.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je passerai maintenant..  
9 j'aimerais parler brièvement des mises en candidature.

10 Madame Simard, pouvez-vous nous rappeler si  
11 le BCEF joue un rôle dans le contrôle et l'application des  
12 règles relatives aux courses à l'investiture ou au leadership  
13 des partis.

14 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, brièvement, je  
15 vous dirais que, comme principe général, ce ne sont que les  
16 dispositions en matière de financement politique qui  
17 s'appliquent. Pour le reste, ce sont essentiellement les  
18 règles de partis qui s'appliquent.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc, les partis  
20 organisent leur propre course à l'investiture et au  
21 leadership selon les règles qu'eux décident d'utiliser eux-  
22 mêmes pour ces courses.

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Est-ce qu'il y a... et  
25 c'est également vrai que la *Loi électorale du Canada*  
26 n'interdit pas aux non-citoyens ou aux non-résidents de voter  
27 lors d'une course à l'investiture ou au leadership?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est vrai.

1                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, il n'y a aucune  
2 loi interdisant à ces... aux non-citoyens, aux non-Canadiens ou  
3 non-résidents canadiens de voter lors de ces courses-là.

4                   **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est correct. C'est la  
5 même question, n'est-ce pas?

6                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, excusez-moi.

7                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait.

8                   **Me MATTHEW FERGUSON:** J'ai répété, excusez-  
9 moi.

10                   Madame Boucher, vous avez dit dans votre  
11 entrevue que vous n'étiez pas... vous ne saviez pas si le BCEF  
12 a reçu des plaintes par rapport aux courses d'investissement au  
13 Canada. Vous avez mentionné que toute plainte de cette  
14 nature ne serait pas traitée si c'était en dehors du mandat  
15 du BCEF.

16                   Qu'est-ce qui se passe si le BCEF est au  
17 courant d'une telle plainte et il y a des allégations  
18 d'inconduite dans une course d'investissement qui n'est pas  
19 couverte par la *Loi des élections au Canada*? Donc vous êtes  
20 au courant de quelque chose, mais c'est en dehors de votre  
21 mandat. Que faites-vous avec cette information?

22                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Ça dépend de la nature  
23 de l'information, mais généralement si cela ne correspond pas  
24 à notre mandat, on ne procède pas.

25                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce qu'il y a une  
26 question par rapport à la transmission de ces informations à  
27 des agences partenaires qui correspondent à leurs mandats  
28 respectifs?

1                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Il y a peut-être des  
2 éléments qui correspondraient au mandat en vertu de la *Loi*  
3 *sur les élections au Canada*, mais c'est peu probable. Les  
4 plaintes reçues sont soumises à des rapports qui sont  
5 examinés par plusieurs personnes dans ma direction, y compris  
6 moi-même. Je les lis toutes et les personnes ou les employés  
7 vont les traiter dans l'unité de conformité. Mais je ne  
8 pense pas qu'il y ait un exemple tel que vous suggérez.

9                   **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

10                   And, récemment, il y a eu des élections  
11 partielles au Canada, je pense qu'il y en a eu dix depuis les  
12 élections générales de 2021, dont deux hier. C'est bien ça?

13                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Le nombre dix, il  
14 faudrait que je le vérifie, mais deux hier, oui.

15                   **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Puis je ne parle pas  
16 nécessairement des deux d'hier, mais est-ce que le BCEF a... je  
17 comprends qu'il a reçu des plaintes suivant des allégations  
18 spécifiques d'ingérence étrangère dans le cadre de ces  
19 élections partielles, c'est-à-dire les dix... peut-être pas les  
20 dix, mais les huit dernières élections partielles. Il y a eu  
21 des plaintes alléguant des instances d'ingérence étrangère.  
22 C'est bien ça?

23                   **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est-à-dire que dont le  
24 sujet pouvait être celui-là. Effectivement, vous comprendrez  
25 qu'il y a toute une confidentialité qui entoure le... c'est-à-  
26 dire les plaintes, le contenu de... de nos... des plaintes qu'on  
27 reçoit et du travail d'enquête là en cours. Mais je vous  
28 dirais que dans des termes généraux, je peux certainement



1 vous dire que ça a été évoqué.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Boucher, vous  
3 avez mentionné qu'il n'y a rien de frappant ou d'évident dans  
4 ces plaintes que vous avez reçues.

5 **Mme CARMEN BOUCHER:** Je n'ai vu rien  
6 d'alarmant. Plusieurs plaintes étaient vraiment précipitées  
7 par les rapports médiatiques ou les... mais pas spécifiques aux  
8 élections partielles.

9 Si on parle de cette dernière année, par  
10 rapport au rapport du CPSNR, si les gens ne savent pas ce qui  
11 est derrière tout cela, ils pourraient spéculer. Alors,  
12 définitivement, on se pencherait là-dessus.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous êtes en  
14 mesure de nous donner le nombre de plaintes reçues?

15 **Mme CARMEN BOUCHER:** À peu près une douzaine.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Pendant les élections  
17 partielles, avez-vous reçu des mises à jour régulières du  
18 SITE?

19 **Mme CARMEN BOUCHER:** Par semaine, donc c'est  
20 au niveau SMA et direction générale, où il y a une table  
21 ronde avec des partenaires, y compris élections Canada, CST,  
22 BCP et le...

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je comprends que le  
24 BCEF n'est pas membre de ce groupe de travail, mais vous y  
25 assistez.

26 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est lorsque les autres  
27 partenaires qui sont invités et qui ne sont pas membres sont  
28 invités, on y participe.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous avez  
2 cherché d'avoir un statut reconnu par le SITE?

3 **Mme CARMEN BOUCHER:** J'ai eu des discussions  
4 pour savoir ce qu'il exige auprès des membres. Nous n'avons  
5 pas encore mené une analyse pour déterminer si on chercherait  
6 un statut d'observateur. Ça doit être proposé, on ne peut  
7 pas en faire une demande tout simplement. Vu la réponse des  
8 leaders chez SITE, les dirigeants, c'est ce qu'on a conclu.  
9 Mais on est quand même invités à participer aux discussions.  
10 Et on va voir si on va chercher le statut d'observateur.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Question, quels sont  
12 les avantages ou inconvénients de cette démarche, de ce  
13 statut?

14 **Mme CARMEN BOUCHER:** Je ne suis pas... on n'est  
15 pas membre. Peut-être pour les observateurs, l'avantage,  
16 c'est que SITE a une vue plus tactique. Les rencontres avec  
17 le BCEF sont de plus haut niveau. Il y a peut-être des mises  
18 à jour qui sont plus détaillées, mais c'est vraiment haut  
19 niveau. Il y a à peu près... elle dure peut-être 30 à 60  
20 minutes, donc il n'y a pas de détail. Alors que les  
21 rencontres du SITE, notamment pendant les élections, c'est  
22 beaucoup plus détaillé. Et si on cherche à avoir un  
23 changement avec nos enquêtes, il faudrait avoir accès à ces  
24 informations beaucoup plus détaillées.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Dans les documents,  
26 nous avons aussi vu la mise en place d'un groupe de travail  
27 inter-ministère. Pourriez-vous nous en parler davantage? De  
28 quoi s'agit-il et quelle est la différence entre cette

1 instance et SITE?

2 **Mme CARMEN BOUCHER:** Moi, je n'ai pas assisté  
3 à cette rencontre. C'est un de mes enquêteurs principaux qui  
4 a participé. Il y a eu donc une simulation et table ronde.  
5 Et ils cherchaient à mettre en place des institutions  
6 primaires. Comme j'ai dit, un centre d'opération où on  
7 assiste et on a des contacts quotidiens avec les agences  
8 partenaires pendant les élections, cela nous donne des  
9 possibilités ou des occasions d'agir et on n'est pas  
10 concentré notamment sur les renseignements. Ce sont des  
11 rencontres classifiées. Il y a d'autres partenaires qui sont  
12 assis autour de la table. L'information passe rapidement, un  
13 petit peu comme on ferait pour tout évènement majeur, sauf  
14 qu'on est concentré sur les élections dans ce cas-ci.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous avez fait  
16 allusion au début de votre témoignage, Madame Boucher, je  
17 vais utiliser votre terminologie, donc à un examen dans la  
18 région du Grand-Vancouver. Et je vous demanderais simplement  
19 si vous avez des questions préliminaires.

20 Tout d'abord, par rapport aux 43<sup>e</sup> et 44<sup>e</sup>  
21 élections fédérales, il n'y a pas... les dossiers qui soulèvent  
22 des allégations d'ingérence étrangère n'ont pas mené à des  
23 mises en accusation par le BCEF ou des actions contre... des  
24 mesures contre des individus.

25 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est exact.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Au moment de la  
27 comparution de madame Simard, la commissaire madame Simard en  
28 mars 2024, il y avait deux enquêtes en cours. Il y en avait

1 une qui était axée sur la région du Grand-Toronto et dans  
2 Valley-North. Ça, c'est un examen qui est toujours en cours?

3 **Mme CARMEN BOUCHER:** Je ne peux pas vous  
4 donner plus d'informations sur cet examen.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** L'autre examen, et mon  
6 but ce n'était pas d'aller...

7 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, je comprends.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** L'autre est axé sur les  
9 districts électoraux, les circonscriptions, sur le candidats=  
10 Kenny Chiu et un examen détaillé des médias sociaux pour  
11 déterminer s'il y avait des preuves concrètes de  
12 contraventions, de violations de la *Loi électorale du Canada*.  
13 C'est, I-R, si vous voulez bien nous projeter à l'écran la  
14 pièce CEF 152\_R2. Est-ce que vous reconnaissez ce document,  
15 Madame Boucher?

16 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Cet examen, si je  
18 comprends bien, était celui que vous avez mentionné au début  
19 de votre témoignage et qui a trait à deux... qui a deux  
20 enquêteurs et un analyste?

21 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, est-ce  
23 qu'on peut voir CEF 302\_R?

24 **--- PIÈCE No. CEF0000302 R :**

25 Memo for CCE\_Summary 2022-0925

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous pouvez prendre un  
27 peu de temps pour le regarder. C'est un message adressé à  
28 madame Simard et vous êtes en copie conforme ici. Je

1 comprends que cette note de service traite d'un rapport de  
2 cet examen.

3 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, cette note de  
4 service qui comprend le rapport et propose à la commissaire  
5 pour la décision à savoir si on doit terminer cet examen.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je crois que c'est 112  
7 pages dans ce document. En plus, il y a des annexes à la  
8 fin. Je vais pas l'examiner en détail. J'ai des questions  
9 quant à ce qui aurait provoqué cet examen et savoir si vous  
10 avez aussi fait des examens de cette nature par le passé.  
11 Alors, pouvez-vous nous dire de quoi il s'agissait dans cet  
12 examen?

13 **Mme CARMEN BOUCHER:** Comme madame Simard l'a  
14 mentionné, après les rapports dans les médias de l'automne de  
15 2022, il y a eu un examen rétroactif effectué quant au  
16 dossier antérieur de nos dossiers qui aurait pu tomber dans  
17 la catégorie d'ingérence étrangère, y compris certains qui  
18 avaient un lien pas trop important avec monsieur Chiu.

19 Alors, on a reçu des plaintes quant au  
20 renseignement qui circulait dans les médias. Et un, c'était  
21 quelque chose que le Bloc québécois avait rendu public. Et  
22 on a initié ce rapport suite aux nouvelles informations qui  
23 circulaient pour s'assurer qu'on faisait preuve de diligence  
24 raisonnable et si... on identifiait s'il y avait eu des  
25 contraventions à la *Loi électorale du Canada*.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et est-ce que le BCEF  
27 avait déjà fait un projet aussi détaillé, approfondi avant  
28 cela?

1                   **Mme CARMEN BOUCHER:** On a eu des examens  
2 assez longs et complexes, mais pas en ce qui avait trait à  
3 l'ingérence étrangère.

4                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, c'est le premier  
5 rapport qui traite d'ingérence étrangère?

6                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

7                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, si on peut  
8 regarder rapidement la page 5, un peu plus haut, paragraphe  
9 5.

10                   L'examen a trouvé soit des preuves  
11 insuffisantes ou aucune évidence pour appuyer les éléments  
12 qui constituaient la contravention d'influence étrangère  
13 indue, définie (inaudible) et n'a trouvé aucune preuve pour  
14 appuyer les éléments constituant la contravention  
15 d'intimidation ou de pression telle que définie dans la Loi.  
16 Est-ce exact?

17                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

18                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que le BCEF a  
19 reçu un soutien des agences de sécurité partenaires ou  
20 d'autres organismes d'application de la Loi pendant cette  
21 enquête?

22                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, on a eu un peu de  
23 soutien de la GRC quant aux éléments logistiques de nos  
24 entrevues.

25                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, le  
26 paragraphe 148. Je m'excuse, je ne connaissais pas le numéro  
27 de la page. Voilà. Alors ici, même si des renseignements  
28 qui avaient été... pardon, non, c'est pas la bonne citation.

1 Je vais lire une citation d'ailleurs. Dans le rapport, on  
2 mentionne que toutes les informations reçues dans cet examen  
3 nous laissent penser que des efforts ont tenté d'influencer  
4 la diaspora de Chine, mais on n'a jamais reçu de preuve qui  
5 indiquait qu'il y avait une influence indue.

6 Mais ici, 148, on dit que les informations  
7 recueillies montrent que la direction a été donnée par des  
8 agents du gouvernement chinois. Et la campagne a été  
9 effectuée, amplifiée avec une approche multidimensionnelle  
10 qui se servait de personnes dans les associations chinoises  
11 canadiennes, aussi des commerces et des messages dans les  
12 médias sociaux, messages numériques et aussi diffusés dans  
13 les médias de diffusion.

14 Alors, ici, ce sont des indications  
15 d'ingérence étrangère. Est-ce qu'on pourrait le dire comme  
16 ça?

17 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avant de rendre ce  
19 rapport, est-ce que le BCF a partagé ce rapport ou des  
20 renseignements, résultats de cette enquête avec d'autres  
21 agences de sécurité?

22 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui. On a donné des  
23 rapports au SCRS et d'autres, et le GRC.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, on a seulement...  
25 est-ce que vous l'avez offert à d'autres agences?

26 **Mme CARMEN BOUCHER:** Non. On doit conserver  
27 notre indépendance par rapport aux agences partenaires.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, si vous offrez

1 des copies, elles seront caviardées?

2 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui. Ce serait un  
3 caviardage plus léger qu'on le fait pour la divulgation  
4 publique, mais ça ne serait pas entièrement non-caviardé.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et malgré ces  
6 constatations par les enquêteurs du BCEF, dans des efforts  
7 qui semblaient concertés pour influencer certains districts  
8 électoraux, rien n'a donné lieu à des accusations, à une  
9 infraction qui violait la Loi électorale du Canada, n'est-ce  
10 pas?

11 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** De quoi auriez-vous eu  
13 besoin pour trouver des fondements pour une accusation de  
14 violation de la *Loi électorale*?

15 **Mme CARMEN BOUCHER:** Je crois que je dois  
16 revenir à l'énoncé quant à... qu'il y a eu des éléments qui ont  
17 été observés d'ingérence étrangère, mais pas en vertu de la  
18 *Loi électorale du Canada*. Alors, nous ne sommes pas experts  
19 en ce qui a trait à la République populaire de Chine et à  
20 leurs efforts. Alors, ce seraient d'autres agences  
21 partenaires qui devraient le faire. Pour nos fins, une  
22 contravention, par exemple, une intimidation, ça devrait être  
23 une intimidation d'un électeur pour des fins de vote. C'est  
24 bien précis dans cette Loi. Alors, des efforts systémiques  
25 pour influencer une communauté d'agir d'une certaine façon,  
26 ben, il serait très difficile de le démontrer, mais aussi, ça  
27 ne ferait pas partie des contraventions en vertu de la *Loi*  
28 *électorale du Canada*, qui sont assez précises. Et je



1       répondrais ainsi à la majorité des contraventions que vous  
2       avez énoncées.

3                   **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, pour le public,  
4       ça veut dire que le BCEF ne peut pas créer des infractions  
5       pour correspondre à des façons d'agir?

6                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Comme la commissaire l'a  
7       dit plus tôt, on n'est pas responsable pour créer des lois.  
8       Nous devons mettre en application la loi qui a été approuvée  
9       par le Parlement.

10                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Au paragraphe 156, le  
11       rapport indique que les propriétés étrangères de médias de  
12       radiodiffusion canadienne va peut-être à l'encontre  
13       d'exigences en vertu de la Loi. Alors, on va chercher à  
14       divulguer ces choses au CRTC si c'est approprié. Est-ce que  
15       vous pouvez nous dire si on a pris une décision de divulguer  
16       ces informations?

17                  **Mme CARMEN BOUCHER:** Le document pour cette  
18       recommandation est arrivé sur mon bureau ce matin. Alors,  
19       j'ai pensé que madame Simard aurait préféré attendre pour  
20       l'examiner demain.

21                  **Me MATTHEW FERGUSON:** Bon, alors, je vais  
22       vous rappeler demain, Madame Simard.

23                                Quelles sont les leçons retenues de cette  
24       enquête pour le BCEF? Je sais que c'est un examen approfondi  
25       qui n'a pas donné lieu à des constatations de tort ou n'ont  
26       pas donné lieu à une enquête pour des accusations en vertu de  
27       la *Loi électorale du Canada*. Mais qu'est-ce qu'on peut tirer  
28       de cet examen?

1                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Je crois que notre  
2                   personnel a acquis beaucoup de connaissances en ce qui a  
3                   trait aux communautés chinoises au Canada et les pressions  
4                   qu'elles ressentent, comment ces associations fonctionnent,  
5                   les interactions avec les Canadiens ici et dans leur terre  
6                   natale.

7                                 On ne savait rien à ce sujet et ce sera très  
8                   utile pour les prochaines élections. On parle de la  
9                   République populaire de Chine. On a fait des examens pour  
10                  une demi-douzaine d'autres pays où il pourrait avoir des  
11                  incidents lors des prochaines élections. Très utile du côté  
12                  des leçons à retenir.

13                                Et aussi, quant aux sources de renseignement,  
14                  on a appris comment les informations circulent sur Internet  
15                  dans ces communautés. On a renforcé nos capacités  
16                  linguistiques au bureau. Donc, on voulait voir quelles sont  
17                  nos limites pour faire face à ces défis de la façon la plus  
18                  efficace à l'avenir? Et aussi, on a dû attendre longtemps  
19                  avant de commencer cet examen. Donc, c'était après coup.  
20                  C'est important de pouvoir agir le plus tôt possible.

21                                Donc, ici, c'est apprendre ce qu'on doit  
22                  faire pour le faire plus rapidement la prochaine fois et  
23                  mieux la prochaine fois. Très belle occasion  
24                  d'apprentissage. Mais aussi un sentiment de frustration  
25                  parce que tout le monde a mis beaucoup d'efforts. Et mes  
26                  enquêteurs aimeraient bien arriver à un match final. C'est  
27                  pour ça qu'ils sont enquêteurs.

28                                Mais en ce qui a trait aux contraventions en

1 vertu de la *Loi électorale du Canada*, on peut seulement  
2 mettre en application cette loi-là. Alors... et on sait que  
3 pour prouver l'intention, on doit avoir les exigences qui  
4 sont comme les enquêtes criminelles. Et on a besoin de  
5 témoins qui veulent témoigner. Et les gens de la diaspora  
6 ressentent beaucoup de craintes de le faire.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, mes dernières  
8 questions qui découlent de cela, je vais passer à la page 71  
9 pour montrer que l'examen a été terminé et la commissaire l'a  
10 signé le 14 octobre dernier.

11 Est-ce qu'on peut voir les dates?

12 Donc, la décision... on cherche la décision  
13 pour conclure cet examen. Et ensuite un X, l'examen doit  
14 être conclu suite aux conclusions dans le rapport, et donc  
15 les considérations qui appuient la décision. Signé le 14...  
16 euh, le... excusez-moi, pas le 14, mais le 9 septembre dernier.  
17 C'est bien ça, Madame Simard?

18 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est ce que je vois  
19 aussi, oui.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Boucher, dans  
21 une de vos réponses, vous avez dit que ce rapport vous a  
22 permis d'avoir un contact avec différents groupes de la  
23 diaspora canadienne-chinoise dans la région du Grand  
24 Vancouver. Est-ce que le BCEF veut maintenant entamer des  
25 dialogues des communautés à l'avenir?

26 **Mme CARMEN BOUCHER:** Tout dialogue avec la  
27 communauté serait dans le contexte d'un dossier. Donc, on  
28 discute avec des universitaires, des experts, et beaucoup

1 d'experts avec qui on a eu des entrevues pour ce dossier ou  
2 d'autres dossiers dans la matière. On peut maintenant, on a  
3 la capacité d'avoir un dialogue avec les experts. Donc, pour  
4 être en contact avec les membres de la diaspora de façon  
5 continue, ce serait difficile vu la taille de notre  
6 institution et le rôle bien précis qu'on joue du côté de  
7 l'application de la loi.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Dernière  
9 question.

10 Madame Simard, vous avez reconnu, lors de  
11 votre témoignage ici en mars, qu'il serait peut-être très  
12 utile d'établir des liens avec les communautés de la  
13 diaspora. Est-ce que, depuis votre témoignage, est-ce que  
14 vous avez réfléchi à ces initiatives d'établir ou tisser des  
15 liens avec des groupes culturels et ethniques à l'avenir?

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, la réponse  
17 courte, c'est oui. La réponse un petit peu plus longue et un  
18 peu plus détaillée et utile, je pense, pour vos travaux,  
19 c'est qu'on est dans une phase exploratoire. Je vous parlais  
20 tout à l'heure du plan stratégique communications, du plan de  
21 mobilisation qui est en développement également.

22 Pis dans cette mouvance-là, on explore  
23 différentes options. On a notamment identifié comme  
24 partenaire Élections Canada qui a déjà des outils de  
25 sensibilisation et d'information. Puis c'est à un stade  
26 exploratoire. On se comprend là, mais quand... mais tout de  
27 même, un stade... c'est-à-dire, même si on est au stade  
28 exploratoire, on est capable déjà d'évaluer une possibilité

1 de se faire ajouter là dans ces outils-là de communication.  
2 Donc, il existe déjà dans plusieurs langues, des langues  
3 autochtones et aussi des langues tierces. Alors, ce serait  
4 une des options présentement qui est sous étude.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Ça complète,  
6 Madame la commissaire. Merci.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Monsieur Ferguson.  
8 Alors, on va prendre la pause.

9 On va revenir à 15 h 05. Ça nous donne 20  
10 minutes.

11 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

12 Cette séance de la Commission est maintenant suspendue  
13 jusqu'à 15 h 05.

14 --- La séance est suspendue à 14 h 45

15 --- La séance est reprise à 15 h 08

16 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

17 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
18 étrangère est de retour en session. Il est 15 h 08.

19 **--- Mme CAROLINE SIMARD, Sous la même affirmation:**

20 **--- Mme CARMEN BOUCHER, Sous la même affirmation:**

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, nous allons  
22 commencer le contre-interrogatoire. Tout d'abord, nous avons  
23 l'avocate de Jenny Kwan.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci Madame la  
26 Commissaire. Je suis Sujit Choudhry pour... et je représente  
27 Jenny Kwan.

28 J'aimerais, Madame Boucher, Madame Simard,

1 vous présenter le document que Maitre Ferguson a mentionné,  
2 donc CEF 203\_R. Si vous voulez bien, je pense que c'est à la  
3 page 4. Note de bas de page, si on peut agrandir un petit  
4 peu, parce que c'est difficile à lire.

5 C'est une question plutôt pour Madame  
6 Boucher, mais elle a trait à l'interprétation de cette  
7 disposition et la conclusion qui le BCEF a vu  
8 l'interprétation de cette disposition concernant cet examen.  
9 Si j'ai bien compris, vous avez témoigné à l'effet que ce  
10 serait difficile d'avoir une infraction en vertu de la Loi  
11 lorsqu'il y a des communications de masse vu la présentation.  
12 Je m'excuse si je le résume mal. On n'a pas eu du temps pour  
13 vous permettre d'expliquer votre interprétation.

14 Je sais que vous êtes conseillère juridique  
15 également. Il nous serait utile si vous pourriez nous dire  
16 davantage à propos de votre interprétation de la Loi et des  
17 obstacles à son application dans ce cas-ci.

18 **Mme CARMEN BOUCHER:** À titre de précision, je  
19 ne suis pas conseillère juridique, mais je peux quand même  
20 tenter de répondre à votre question.

21 Ma référence, Maitre Ferguson, avait trait du  
22 cas spécifique de l'intimidation d'un électeur et non pas en  
23 masse. Des communications de masse qui sont conçues pour  
24 intimider serait difficile, parce qu'il faudrait intimider un  
25 électeur plutôt que d'être une intimidation systémique par la  
26 Chine.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** À ma lecture de cette  
28 disposition, on parle d'influence indue.

1                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Ben, je ne parlais pas  
2 de cette partie de la Loi.

3                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce qu'on peut  
4 enfreindre à cette loi si on influence indument un électeur?

5                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, on pourrait. Mais  
6 la plupart des applications, leur utilisation est gratuite.  
7 Et ça, c'est une difficulté pour nous. Un des enquêteurs  
8 m'avait dit que si c'était un effort concerté de la Chine en  
9 utilisant WeChat ou autre, ça serait moins cher ou gratuit.  
10 Donc, c'est l'aspect de gratuité qui nous empêche d'appliquer  
11 cette loi.

12                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, si cette  
13 désinformation est faite gratuitement sur WhatsApp ou WeChat  
14 ou une autre plateforme média, et s'il y avait pas de  
15 dépense, on ne peut pas enfreindre à cette disposition?

16                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Non, pas à celle-ci,  
17 mais à une autre disposition.

18                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, quelle  
19 disposition?

20                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Si on parle d'usurpement  
21 à ce moment-là... d'usurpation, c'est une autre disposition.

22                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce qu'il y a une  
23 liste de dispositions?

24                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, on a une liste de  
25 dispositions qu'on a examinées dans le cadre de ce document.  
26 On parle aussi de fausses déclarations.

27                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'ai pu voir ce document  
28 seulement récemment. Je suis désolé pour mes questions.

1 Mais vous avez quand même conclu qu'il n'y avait pas de  
2 violation de ces dispositions?

3 **Mme CARMEN BOUCHER:** On n'avait pas de preuve  
4 suffisante ou on n'avait pas de preuve pour étayer cette  
5 conclusion. À la fin de ce rapport- il y a une page... je ne  
6 me rappelle plus du numéro de la page - qui résume cela.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci. C'est tout pour  
8 l'instant. C'est utile.

9 Est-ce qu'on peut maintenant prendre WIT 91,  
10 votre témoignage. Il y a plusieurs paragraphes, Madame  
11 Boucher et Madame Simard, où vous parlez de votre capacité ou  
12 de votre poste, de vos budgets actuels. Je peux vous faire  
13 référer à certains paragraphes, mais ce serait utile de  
14 résumer parce qu'il y a beaucoup d'informations ici.  
15 J'aimerais passer en revue quelques points.

16 Premièrement, je comprends que le BCEF a 80  
17 employés en ce moment. Est-ce que c'est exact?

18 **Mme CARMEN BOUCHER:** Et employés sous-  
19 traitant ou occasionnels.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Quel nombre sont des  
21 employés permanents?

22 **Mme CARMEN BOUCHER:** Je ne sais pas. C'est à  
23 peu près 40.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, il y a 40 qui  
25 sont à contrat déterminé. Donc, vous avez 20 enquêteurs,  
26 vous avez dit à ce moment-là, mais aujourd'hui, vous avez  
27 parlé de 30. Quel est le chiffre exact?

28 **Mme CARMEN BOUCHER:** Il y a moins de 30



1 personnes dans notre direction. Et avec moi-même, on a 28  
2 personnes dans cette unité d'application, mais on n'est pas  
3 tous enquêteurs.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Sur ces 28, combien parmi  
5 ceux-ci sont à contrat déterminé ou indéterminé?

6 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est à peu près  
7 moitié.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, il y a 14 de chaque  
9 côté. Vous avez eu des problèmes de roulement.

10 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, exactement.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est parce que vous ne  
12 pouvez pas engager des personnes à des postes permanents?

13 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je crois que dans votre  
15 réponse, Madame Bouchard [sic], vous avez estimé votre budget  
16 actuel à 5 millions de dollars. Est-ce que j'ai bien  
17 entendu?

18 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, 4,4.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et vous aimeriez avoir un  
20 budget d'à peu près 10?

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et en raison de ces  
23 contraintes budgétaires, vous n'êtes pas en mesure  
24 d'embaucher autant d'employés indéterminés que ce que vous  
25 souhaiteriez?

26 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais passer  
28 maintenant à cette combinaison de cas. Il y a plusieurs

1       déclarations et des énoncés que vous avez fait. Paragraphe  
2       8. Si je peux résumer, vous avez dit que le gros de vos  
3       dossiers sont historiquement routiniers. Vous avez  
4       maintenant des dossiers plus complexes, y compris qui  
5       traitent des technologies de l'ingérence.

6                Et ensuite, Madame Boucher, ensuite le  
7       paragraphe 23, vous avez dit que l'ingérence étrangère a un  
8       impact énorme sur une équipe de 23 enquêteurs et il y en  
9       avait trois qui étaient consacrées à un dossier majeur  
10      d'ingérence. C'est une indication directe de la complexité  
11      des dossiers qui traitent de l'ingérence étrangère. Est-ce  
12      que vous vous rappelez de ces énoncés?

13               **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

14               **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce qu'il serait juste  
15      de dire que des allégations d'ingérence étrangère liées à vos  
16      cas routiniers historiques sont plus complexes en moyenne?

17               **Mme CARMEN BOUCHER:** Les dossiers d'ingérence  
18      étrangère sont plus complexes de façon générale.

19               **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et parce qu'ils sont plus  
20      complexes, ils exigent plus de ressources?

21               **Mme CARMEN BOUCHER:** Ça peut être le cas. Ça  
22      dépend de l'allégation.

23               **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce qu'il est juste de  
24      dire que les pressions sur les ressources du BCEF à cause de  
25      ces plaintes à l'étranger... d'ingérence étrangère augmentent?

26               **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

27               **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais parler de  
28      capacité et d'expertise. Donc, je vais me référer à des

1 déclarations aux paragraphes 18, 20 et 22.

2 Alors, paragraphe 8, c'est de maintenir une  
3 capacité d'enquêter sur les cas complexes, l'expertise, la  
4 formation et le temps, ça peut être un défi.

5 Au paragraphe 20, on dit que le personnel  
6 doit pouvoir comprendre des méthodologies en évolution pour  
7 identifier là où il y a un potentiel pour l'ingérence  
8 étrangère. Et ça, c'est quelque chose qu'ils ne possèdent  
9 pas présentement.

10 Et au paragraphe 22 :

11 « Il est essentiel pour le BCEF  
12 d'évoluer pour composer avec  
13 l'ingérence étrangère dont le  
14 problème présente des défis de taille  
15 pour une micro-organisation, comme le  
16 BCEF, où les mêmes employés sont  
17 fréquemment appelés à soutenir  
18 plusieurs initiatives importantes de  
19 façon simultanée. Les membres du  
20 personnel ont de la difficulté à  
21 développer la capacité du bureau à  
22 faire face à l'ingérence étrangère. »

23 Est-ce que vous vous souvenez de ces  
24 déclarations, Madame Simard?

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et vous êtes d'accord  
27 avec ça?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

1                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce qu'il serait juste  
2 de dire qu'à ce stade-ci, c'est a un défi pour le BCEF de  
3 faire enquête dans l'ingérence étrangère sans un budget plus  
4 grand, plus de membres du personnel, plus d'expertise, plus  
5 d'expérience?

6                   **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est-à-dire que pour  
7 avoir... pour, en fait, décrire clairement l'état de la  
8 situation, c'est qu'à l'heure actuelle, on a cette capacité-  
9 là à l'interne. Ce qui manque, c'est... en fait, c'est le souci  
10 de ce qui s'en vient là comme défi, surtout avec les  
11 prochaines élections et avec la multiplication potentielle  
12 des menaces.

13                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Parlant des prochaines  
14 élections, je crois que c'est madame Boucher qui l'a dit.  
15 Pardonnez-moi, vous avez dit que les membres du personnel se  
16 préparent probablement pour les prochaines élections. Est-ce  
17 exact?

18                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui.

19                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et je crois qu'on sait  
20 que ça pourrait arriver d'un moment à l'autre. Alors,  
21 question, si les prochaines élections auraient lieu dans un  
22 mois, est-ce que vous seriez dans la situation dont vous avez  
23 besoin d'être, vu la dotations actuelle, les ressources  
24 actuelles, pour aborder les problèmes?

25                   **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, présentement,  
26 moi, je peux vous dire que, selon l'état de la situation  
27 actuelle, oui. Je viens d'y répondre, c'est-à-dire que c'est  
28 la préoccupation puis c'est pour ce qui s'en vient comme

1 défi. Et essentiellement, c'est qu'on parle ici, donc, on l'a  
2 dit là, d'une communauté visée, mais c'est la multiplication  
3 éventuelle, le risque d'avoir des dossiers en simultané.  
4 C'est vraiment... c'est probablement ça.

5 Mais pour répondre clairement à votre  
6 question : actuellement, nous sommes capables de traiter ces  
7 demandes-là. Juste peut-être, historiquement, je pense c'est  
8 important de le signaler. Le Bureau a déjà eu, malgré une  
9 capacité même moindre, de traiter les dossiers en lien avec  
10 un dossier problématique qui était Robocalls. Vous vous  
11 rappellerez probablement de ce dossier-là. Alors, la  
12 capacité, elle est à l'interne, c'est juste que je vous  
13 dirais que pour le personnel, c'est vraiment... je veux dire,  
14 c'est difficile là, c'est des... c'est beaucoup d'heures de  
15 travail. Je vais dire ça comme ça.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et c'est un plan de trois  
17 ans, mais les élections pourraient avoir lieu dans un mois.  
18 Alors, je dirais que dans trois ans, vous serez en meilleure  
19 position que...

20 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est-à-dire que pour  
21 moi, je vois ça comme l'amélioration continue, puis c'est  
22 vrai pour le Bureau depuis 50 ans. Alors, depuis 50 ans, moi,  
23 quand je regarde rétro... c'est-à-dire dans le passé là, puis  
24 quand je regarde l'évolution du Bureau, ç'a été une constante  
25 amélioration, donc, en lien avec les modifications  
26 législatives, bien sûr, comme je le disais précédemment, puis  
27 là, les outils qui se sont ajoutés. Mais on suit l'évolution,  
28 donc, même technologique. Quand ç'a été l'internet il y a

1 20 ans, ben là, je veux dire, le Bureau, j'imagine, puis  
2 c'est ce que je comprends, s'est mis à la page, puis là,  
3 c'est la même chose maintenant avec l'intelligence  
4 artificielle puis tout ce que ça... tous les nouveaux  
5 développements qui se présentent à nous.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame Boucher, est-ce  
7 que vous avez quelque chose à ajouter?

8 **Mme CARMEN BOUCHER:** J'ajoute qu'on a aussi  
9 la capacité d'embaucher des gens de l'extérieur en période de  
10 pointe. Donc, ils ont l'expertise.

11 Le problème avec notre modèle de financement  
12 et le fait que la moitié de nos employés sont permanents,  
13 c'est qu'on se fie plus sur des gens de l'extérieur. On a  
14 toujours la capacité de le faire, on a toujours pu le faire  
15 avec des dossiers complexes. Les appels automatisés, c'est  
16 un bon exemple. Mais si je pense à ce qui se passe dans... si  
17 on avait des problèmes avec 6 ou 7 pays qui font de  
18 l'ingérence étrangère, on devrait compléter notre  
19 personnel. Mais la majorité de ces enquêtes n'auront pas  
20 lieu pendant une période électorale, parce que ces enquêtes  
21 prennent des années. Donc, après les élections, on pourra  
22 examiner ce qui se fait et renforcer nos ressources là où  
23 c'est nécessaire.

24 Idéalement, on a une capacité à l'interne.  
25 J'ai plusieurs enquêteurs qui ont ce niveau de capacité. Des  
26 membres du personnel qui n'ont pas cette capacité. Ils sont  
27 des niveaux de PM4 ou PM5. Moi, j'ai des enquêteurs PM6 qui  
28 font ces dossiers complexes. Les dossiers non complexes sont

1 attribuéés aux gens qui sont toujours en train d'apprendre  
2 pour qu'ils ne soient pas appelés à composer avec ces  
3 dossiers complexes.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire, il  
5 me reste combien de temps?

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Si vous avez encore une  
7 question, je vous le permets.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Eh bien, je pense que je  
9 vais terminer pour aujourd'hui. Merci beaucoup.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, les avocats pour le  
11 RCDA. Je m'excuse, je pense que c'était... c'est en fait le  
12 Parti conservateur.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO DE LUCA:**

14 **Me NANDO DE LUCA:** Bonjour. Je suis Nando De  
15 Luca. Je représente le Parti conservateur du Canada.

16 Est-ce que vous pourriez montrer CEF 302\_R de  
17 nouveau à l'écran? J'aimerais donner suite à ce que mon  
18 collègue a dit au début de ses questions. Donc, la note en  
19 bas de page numéro 1. Voilà.

20 Ici, c'est pour Madame Boucher. Est-ce que  
21 j'ai bien compris votre témoignage en ce qui a trait à des  
22 poursuites éventuelles en vertu de la *Loi électorale du*  
23 *Canada*? Là, si on se penche sur 282.4(2), l'un des défis est  
24 en connexion avec le fait que la loi utilise... influence un  
25 électeur plutôt que les électeurs de façon générale.

26 **Mme CARMEN BOUCHER:** La difficulté de  
27 démontrer les électeurs de façon générale, ce sera encore  
28 plus complexe que de prouver contre un électeur.

1                   **Me NANDO DE LUCA:** Donc, j'ai mal compris.  
2           Je pensais que vous vouliez dire que c'est parce que c'est  
3           seulement nommé au singulier, ça va exclure le pluriel. Est-  
4           ce que j'ai mal compris?

5                   **Mme CARMEN BOUCHER:** En fait, non. Ce n'est  
6           pas mon interprétation.

7                   **Me NANDO DE LUCA:** Est-ce que je peux vous  
8           demander de voir, vous avez vraiment mis l'accent sur le mot  
9           électeur, qui fait qu'il est difficile de prouver  
10          l'infraction.

11                  **Mme CARMEN BOUCHER:** L'infraction d'influence  
12          indue, ça veut dire que c'est sciemment et ça exige qu'il y a  
13          des dépenses et une violation à une autre loi du Parlement.  
14          Et on doit démontrer que c'est avec l'objectif d'influencer  
15          un électeur de voter, que ce soit pour une personne ou un  
16          groupe de personnes. Donc, les critères sont là.

17                  **Me NANDO DE LUCA:** Ai-je bien compris, donc,  
18          que si c'était plus d'un électeur, ce serait encore plus  
19          difficile?

20                  **Mme CARMEN BOUCHER:** Ça dépendrait du cas  
21          précis.

22                  **Me NANDO DE LUCA:** Est-ce que je pourrais  
23          demander... j'aimerais aborder un autre sujet. Ai-je raison de  
24          dire que *La loi électorale du Canada* règlemente certains  
25          aspects de concours à la chefferie des partis?

26                  **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui. Il y a des aspects  
27          financiers de ces concours qui sont règlementés.

28                  **Me NANDO DE LUCA:** Et est-ce qu'il y a eu une



1 soumission en juillet 2022 qu'on a observée en ce qui a trait  
2 à une infraction à la *Loi électorale*?

3 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, ça a été le cas,  
4 mais c'était pas lié à l'ingérence étrangère.

5 **Me NANDO DE LUCA:** C'était dans des  
6 irrégularités à la vente de statut de membre du PCC qui ont  
7 violé une limite de dons, est-ce correct?

8 **Mme CARMEN BOUCHER:** Je ne suis pas... je n'ai  
9 pas la permission de parler de notre... d'autres dossiers.

10 **Me SÉBASTIEN LAFRANCE:** Alors, je veux dire  
11 que vu le mandat de cette Commission, ça irait au-delà du  
12 mandat de cette Commission.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maître de Luca, vous avez  
14 quelque chose à ajouter?

15 **Me NANDO DE LUCA:** Madame la Commissaire, je  
16 vais vous montrer le document qui vient d'être ajouté à la  
17 base de données qui répond à la plainte. Un des enjeux qui a  
18 été présenté même pour cette phase, c'est les vulnérabilités  
19 des processus électoraux, y compris le statut de membre.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quant à l'ingérence  
21 étrangère. Et vu qu'elle a mentionné que ce n'était pas lié  
22 à l'ingérence étrangère, je ne vois pas comment ça pourrait  
23 être pertinent à ma tâche.

24 **Me NANDO DE LUCA:** Bon, très bien. Très  
25 bien. Alors, je vais réserver ceci. Ça fait partie des  
26 preuves que mon client va présenter plus tard. Donc, peut-  
27 être qu'on pourra le soulever auprès de lui. Voilà, c'est  
28 tout pour moi. Ce sont mes questions.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, merci. Maintenant,  
2 c'est l'avocat pour ADRC ou RCDA.

3                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

4                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Good afternoon. Bon  
5 après-midi. Je suis l'avocat pour la RCDA, Russian-Canadian  
6 Democratic Alliance.

7                   J'aimerais vous parler de la pièce 23\_R.  
8 Pendant qu'on va le chercher, ce sont des plaintes déposées  
9 auprès du BCEF pendant les 44<sup>e</sup> élections générales. Alors,  
10 CEF 23\_r2. Reconnaissez-vous ce document?

11                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Il faudrait que vous  
12 dérouilliez un peu le document pour qu'on puisse aller plus  
13 bas. Je crois que c'est le document dont on a parlé pendant  
14 la première phase.

15                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Exactement, j'ai  
16 soulevé ceci pendant la première phase. Il y a deux  
17 plaintes, d'après ce que j'ai compris, dans ce document. Le  
18 premier, c'est celle qu'on voit maintenant. Et il y a une  
19 deuxième plainte qui a été déposée le même jour environ au  
20 sujet d'évènements semblables.

21                   Si on peut revenir à la première page du  
22 document, s'il vous plait. On voit que c'était déposé le 31  
23 aout. C'est lié à la désinformation pendant les 44<sup>e</sup>  
24 élections générales. Est-ce que vous pouvez aller un peu  
25 plus bas? Je veux simplement présenter ceci, ce document.  
26 C'est lié à une annonce vue sur YouTube, où il y a eu des  
27 allégations que quelqu'un avait acheté un yacht de millions  
28 de dollars en cryptomonnaie.

1 Si on peut passer à la page 4, s'il vous  
2 plait. Dans l'avant-dernier paragraphe, on voit un résumé de  
3 l'appel avec le plaignant, qui reconnaît que ces publicités  
4 ne sont pas vraies, mais il pourrait y avoir une influence  
5 potentielle en vue. Est-ce que c'est une évaluation que vous  
6 partagez?

7 **Me SÉBASTIEN LAFRANCE:** Intervention. Je  
8 suis désolée d'interrompre mon collègue, mais s'il veut bien,  
9 viser l'ingérence étrangère, parce que je ne vois pas le lien  
10 à l'ingérence étrangère. C'est Sébastien Lafrance pour le  
11 BCEF.

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** Si on peut aller aux  
13 deux paragraphes... non, à la même page... deux paragraphes plus  
14 haut, le plaignant déclare qu'il a trouvé une vidéo de très  
15 haute qualité en déclarant qu'ils savent que les acteurs  
16 étrangers pourraient influencer de différentes façons. Je ne  
17 sais pas si cela satisfait mon collègue, mais la deuxième  
18 plainte pourrait donner d'autres renseignements.

19 J'aimerais comprendre votre opinion. Est-ce  
20 que cela pourrait avoir une influence potentielle sur les  
21 Canadiens pendant une élection?

22 **Mme CARMEN BOUCHER:** Si je comprends bien  
23 votre question, je ne pense pas que les Canadiens en moyenne  
24 ne comprennent pas nécessairement la technologie derrière  
25 tout cela, mais ils sont plus au courant des technologies de  
26 ce type qui ont émergé ces dernières années, par exemple,  
27 *deepfakes* ou autres, mais ça dépend de la personne.

28 **Me GUILLAUME DE SIROIS:** Mais on pourrait

1 influencer certains Canadiens?

2 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, définitivement.

3 Certains Canadiens, oui.

4 **Me GUILLAUME DE SIROIS:** Si on peut dérouler  
5 à la page 6 pour voir la fin de cette plainte, s'il vous  
6 plait. Le dossier était fermé en raison de preuve  
7 insuffisante. Donc le BCEF n'a pas pu reproduire cette  
8 publicité parce qu'il n'y avait pas capture d'écran fournie  
9 par le plaignant.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que vous pouvez  
11 dérouler plus loin?

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ce serait  
13 potentiellement une violation de l'article 91. Est-ce que  
14 c'est ça qu'on voit en bas de la page?

15 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, éventuellement.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Maintenant, on peut  
17 passer à la deuxième plainte qui se trouve dans le même  
18 document. À la page 60. Non, page 12. Pardon.

19 Donc c'était reçu le 1<sup>er</sup> septembre. Donc, le  
20 dossier du premier plaignant a été fermé. Mais c'est une  
21 vidéo similaire à propos de Justin Trudeau, comme on peut  
22 voir de la description. Cependant, il y a une différence.  
23 Il y a un URL russe que le plaignant a pu saisir. Il y a des  
24 captures d'écran de cela. Donc on peut dérouler pour  
25 visionner la capture d'écran. Et on peut aller un petit peu  
26 plus bas. Donc c'est sur quizgo.ru. On peut dérouler plus  
27 loin. À la page 18. Je vous prie.

28 Donc, analyse, conclusion et mesures prises.

1       Donc, c'est le 22 décembre, quelques mois après les  
2       élections. On voit que l'analyse indique que Quizgo, bon...  
3       les analyses du BCEF croient que Quizgo est une compagnie qui  
4       pourrait être éventuellement basée à Moscou. Est-ce qu'il  
5       pourrait s'agir de l'ingérence étrangère ou d'une violation  
6       de la loi?

7                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Cela dépend. Ce que  
8       j'aimerais vraiment répondre à votre question, parce que j'ai  
9       du mal à comprendre c'est quelle est la différence entre cela  
10      et ce qui a été abordé à la première phase. Nous comprenons  
11      qu'il s'agit de malicieux. Et en fait, ou des pièges à clics.

12                   On n'avait pas indication qu'il s'agissait  
13      d'une ingérence. Donc, on n'a pas pu suivre plus loin. Mais  
14      ce n'était pas l'évaluation de notre partenaire.

15                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Désolé, c'est peut-être  
16      une longue introduction, mais ce que je me demande, c'est  
17      quel type d'outil le BCEF pourrait avoir pour mieux  
18      déterminer si oui ou non il s'agit d'une violation de la *Loi*  
19      *électorale du Canada* avant la fin de la période électorale?

20                   **Mme CARMEN BOUCHER:** On travaille de près  
21      avec nos partenaires sur ce type de préoccupations, mis à  
22      part ce dossier en particulier, parce que malheureusement, je  
23      ne pense pas qu'il s'agit d'un cas ou d'un épisode  
24      d'ingérence étrangère. Nous nous inquiétons des vidéos qui  
25      sont générées par l'intelligence artificielle ou d'autres  
26      outils utilisés par des acteurs étrangers. Donc, c'est une  
27      bonne chose de savoir si oui ou non cela provient d'un acteur  
28      étranger, ce qui nous permet d'appliquer plus largement.

1                   On a une formation à l'interne pour pouvoir  
2 reconnaître les vidéos générées par l'intelligence  
3 artificielle qui ne sont pas des enregistrements originaux.  
4 Donc, on a des logiciels qu'on peut utiliser pour mener une  
5 évaluation initiale, mais ce sont les experts de la GRC qui  
6 ont une unité qui est spécialisée dans l'analyse des vidéos  
7 ou du contenu en ligne de tout format. Et ils nous  
8 priorisent pendant les périodes électorales.

9                   Maintenant, pour savoir s'il s'agit oui ou  
10 non d'une infraction de la Loi, on doit analyser cela au cas  
11 par cas.

12                   **Me GUILLAUME SIROIS:** On comprend que c'est  
13 important d'avoir la contribution des partenaires?

14                   **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est l'expertise qui  
15 est nécessaire. Il faut faire analyser ces contenus par des  
16 experts qui pourraient, si nécessaire, témoigner en due  
17 forme. On a des partenaires qui pourraient aussi intervenir  
18 pour justement mener des analyses qui respectent les normes  
19 liées à la production de preuves.

20                   **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, l'intervention  
21 initiale du groupe de travail ou de l'unité d'intervention de  
22 l'AMC, donc en novembre, presque... ben, plusieurs mois après  
23 les élections, est-ce que vous pourriez nous parler de cet  
24 échéancier, si c'est approprié?

25                   **Mme CARMEN BOUCHER:** On a reçu des milliers  
26 de plaintes pendant les élections. Il faut les prioriser.  
27 Notre réaction peut être immédiate ou plus tardive; c'est en  
28 fonction de la gravité des actes.

1 Dans ce cas-ci, nous avons fait une  
2 évaluation préliminaire et nous avons contacté AMC pour faire  
3 une analyse selon leur mandat. Donc, c'est pas spécifique  
4 aux élections, ça fait partie des critères. Par ailleurs, on  
5 a les critères des ressources que l'AMC possède. Je n'ai pas  
6 les détails de ces échanges-ci, mais une partie du retard est  
7 due aux priorités d'AMC.

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, pas suffisamment  
9 grave ou urgent pour être partagé avec AMC, c'est bien cela?

10 **Mme CARMEN BOUCHER:** On n'avait pas  
11 d'indication que c'était autre chose que des pièges à clics.  
12 Mais pas en raison de... pour respecter nos exigences de  
13 diligence raisonnable, on le fait quand même.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** On a un autre document.  
15 On a un mécanisme de réponse rapide et on a constaté qu'il  
16 n'y avait pas de rapport de situation régulier.

17 **Mme CARMEN BOUCHER:** On n'a pas... on ne  
18 recevait pas les rapports quotidiens, mais on recevait les  
19 rapports hebdomadaires. Il faudrait que je vérifie les  
20 documents.

21 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je n'ai pas... je ne  
22 pense pas que j'ai le temps de vérifier les documents.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il ne vous reste plus de  
24 temps, mais vous pourriez peut-être poser une dernière  
25 question.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je vais conclure.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maintenant, l'avocat du  
28 Concern Group.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NEIL CHANTLER:

2 **Me NEIL CHANTLER:** Bonjour. Je suis Neil  
3 Chantler, avocat pour le Chinese Canadian Concern Group.

4 Madame Simard et Madame Boucher, je vous ai  
5 entendu reconnaître certains éléments aujourd'hui. Par  
6 exemple, le BCEF a besoin de plus d'employés, de plus de  
7 personnel et d'un budget plus important pour bien mener ses  
8 travaux.

9 **Mme CARMEN BOUCHER:** C'est exact.

10 **Me NEIL CHANTLER:** C'est en raison de la  
11 complexité croissante de l'ingérence étrangère et d'autres  
12 dossiers, notamment la nécessité de contacter et de dialoguer  
13 avec les victimes de l'ingérence, les victimes de l'ingérence  
14 étrangère?

15 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je dois recadrer.  
16 C'est à dire qu'au niveau du mandat, c'est un mandat  
17 d'observation, contrôle, d'application de la Loi. Pour ce  
18 qui est donc de l'aspect de la sensibilisation, donc, en  
19 anglais, « outreach », et le reste... est-ce que je poursuis?

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pardon, on va lui  
21 laisser...

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** OK, parfait.  
23 Excellent. Sorry about that. OK. Alors, je peux  
24 recommencer?

25 **COMMISSIONER HOGUE:** Just wait for him to  
26 (Non interprété) ---

27 **MR. NEIL CHANTLER:** Thank you. (Non  
28 interprété)



1 **MS. CAROLINE SIMARD:** Oui.

2 **COMMISSIONER HOGUE:** Please. (Non  
3 interprété)

4 **Me NEIL CHANTLER:** Et le mandat de cette  
5 enquête reconnaît que les groupes de diaspora sont parmi les  
6 premières victimes de l'ingérence étrangère. Vous l'avez  
7 reconnu?

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, si vous me  
9 permettez, je vais juste répondre à la question précédente.  
10 Donc, je... la question était au niveau de notre rôle, de notre  
11 mandat. Et ça allait jusqu'à la sensibilisation.

12 J'expliquais que je devais recadrer et  
13 confirmer qu'effectivement, il s'agissait d'un rôle  
14 d'observation, contrôle, d'application de la Loi pour ce qui  
15 est de la partie éducation, sensibilisation. Alors, en  
16 anglais, « outreach ». Ça... c'est un... ça fait partie du  
17 mandat d'Élections Canada. Alors, je pense que c'est  
18 important de préciser ces éléments-là dès le départ.

19 **Me NEIL CHANTLER:** Je n'ai rien vu dans votre  
20 plan stratégique triennal, quoi que ce soit qui a trait au  
21 dialogue avec des groupes de diaspora.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est-à-dire que dans  
23 le plan stratégique, il y a la vision que j'ai expliquée tout  
24 à l'heure. Pis là-dedans, il y a trois objectifs  
25 stratégiques. Il y en a un qui est de servir les Canadiens  
26 et Canadiennes. Et sous cet objectif stratégique-là, il y a  
27 un aspect qui est de rendre le bureau plus visible et, donc,  
28 de pouvoir s'assurer que les Canadiens et Canadiennes

1 puissent venir vers nous pour effectivement porter plainte et  
2 signaler les problématiques.

3 Alors, ceci existe. Pis au niveau plus,  
4 disons, du développement des plans plus précis de  
5 mobilisation, je l'expliquais un peu tout à l'heure,  
6 l'exemple peut-être pointu, c'est anecdotique pis c'est au  
7 stade exploratoire, mais c'est de travailler avec nos  
8 partenaires pour la partie « outreach », pour à tout le moins  
9 la partie qui nous concerne. Et l'exemple que je donnais,  
10 c'était de travailler de concert avec Élections Canada,  
11 notamment pour les documents d'information qui existent déjà  
12 dans plusieurs langues, et qui pourraient, en fait, nous  
13 trouver une petite place pour pouvoir informer les gens des  
14 différentes communautés de l'existence du Bureau puis comment  
15 nous rejoindre. Alors, c'est un départ, je vous dirais.

16 **Me NEIL CHANTLER:** Et le personnel qui parle  
17 la langue des différents groupes de diaspora, vous avez  
18 besoin de personnel qui parle le Chinois?

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, présentement au  
20 Bureau, c'est assez impressionnant. On le disait tout à  
21 l'heure, pour une capacité, donc, de 80 personnes, employées  
22 contractuelles, on a une capacité de langues de plus de  
23 15 langues parlées et comprises au Bureau, qui comprend le  
24 mandarin, et pas seulement un employé. Alors, je vous dirais  
25 que déjà, ça, ça l'existe au niveau des capacités du Bureau.

26 **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce qu'on peut projeter  
27 ce CEF 302\_R?

28 Madame Boucher, nous avons vu ce document à

1 plusieurs reprises aujourd'hui. Je n'ai pas besoin de vous  
2 le présenter davantage. Mais en lisant ce document, il y a  
3 un nombre... il y a plusieurs portions qui font référence à  
4 l'information colligée à partir des plaintes, donc, à  
5 Vancouver, les médias sociaux, des campagnes de  
6 désinformation entourant d'autres campagnes. Vous avez  
7 colligé vraiment beaucoup d'information dans le cadre de  
8 cette enquête, n'est-ce pas?

9 **Mme CARMEN BOUCHER:** Yes.

10 **Me NEIL CHANTLER:** Et aussi, vous avez... on  
11 connaît le seuil... on sait que le seuil n'a pas été atteint  
12 pour cela, mais le BCEF a toujours ce dossier et il contient  
13 beaucoup d'informations importantes, n'est-ce pas? Et je  
14 comprends qu'il y a des ententes de partage d'informations  
15 entre le BCEF et la GRC et le SCRS. C'est donc... ce sont des  
16 ententes de partage dans les deux sens, n'est-ce pas?

17 **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, il y a une entente  
18 de partage d'informations, mais la *Loi électorale du Canada*  
19 contient différentes conditions pour les communications.

20 **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce que ce sont des  
21 circonstances où vous auriez pu partager toutes ces  
22 informations qui suggèrent peut-être l'influence... l'ingérence  
23 étrangère? Peut-être que ça satisfait pas votre seuil, mais  
24 ça pourrait donner lieu à des enquêtes par d'autres agences.  
25 Est-ce que vous pouvez donner ceci à d'autres agences?

26 **Mme CARMEN BOUCHER:** On a donné un briefing à  
27 la GRC et au SCRS dans l'éventualité qu'on partageait ce  
28 rapport ou des parties de cela. Il faudrait avoir

1 l'approbation de madame Simard et en ce qui a trait aux  
2 dispositions quant au public. Cela dit, il y a des experts  
3 dans ces organismes et une grande partie de ces informations  
4 sont déjà en leur possession. Donc, ils auront des  
5 discussions avec nous s'ils veulent qu'on leur envoie  
6 certaines informations.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera votre dernière  
8 question.

9 **Me NEIL CHANTLER:** Est-ce que vous êtes  
10 d'accord si je dis qu'on a un système assez fragmenté où des  
11 informations restent entre les mains d'une agence ou d'une  
12 autre, par exemple le BCEF? Si on avait un système mieux  
13 intégré, ça pourrait être partagé de façon plus libre et ça  
14 pourrait donner lieu à un meilleur système pour lutter, pour  
15 dissuader l'ingérence étrangère.

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** En tout respect, je vous  
17 dirais que ma lecture, elle est légèrement différente de la  
18 vôtre, c'est-à-dire que je pense qu'on a un système qui  
19 fonctionne bien, mais qui a besoin de certains ajustements.  
20 On prend l'exemple du rapport ici, ça l'a mis en lumière  
21 certaines informations qu'on a reçues beaucoup trop tard,  
22 mais qui n'auraient pas changé le résultat. Alors, ça, c'est  
23 quand même heureux comme conclusion, mais je vous dirais, des  
24 ajustements, de notre côté, on a repéré, identifié certains  
25 ajustements qui doivent être faits, qui sont de notre  
26 responsabilité, et on s'évertue, donc, de travailler  
27 proactivement pour améliorer ce travail parce qu'encore une  
28 fois, c'est un travail d'équipe, alors c'est important que

1 tous les partenaires soient bien outillés et travaillent bien  
2 les uns avec les autres.

3 **Me NEIL CHANTLER:** Merci.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Notre prochain, c'est  
5 l'avocat pour la Coalition des droits de la personne.

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

7 **Me SARAH TEICH:** Bonjour. Si je peux revenir  
8 à 302\_R, j'aimerais continuer là où monsieur de Luca avait...  
9 avec la note 1. Alors ici, Mme Bouchard [sic], vous avez  
10 mentionné qu'il se peut qu'il y ait de multiples acteurs pour  
11 être en contravention à cette Loi. Donc, ma question  
12 suivante est, est-ce que les électeurs doivent être  
13 identifiés ou est-ce qu'ils peuvent être anonymes ou dé-  
14 identifiés?

15 **Me SÉBASTIEN LAFRANCE:** Alors, j'aimerais  
16 indiquer que c'est Madame Boucher et non Madame Bouchard.

17 **Mme CARMEN BOUCHER:** Et vous n'êtes pas la  
18 première personne à se tromper de cette façon.

19 Est-ce que vous pouvez répéter la question?

20 **Me SARAH TEICH:** Alors, je comprends qu'il  
21 peut y avoir de multiples électeurs, ça ne doit pas  
22 nécessairement être un électeur, mais est-ce que ces  
23 électeurs peuvent demeurer anonymes?

24 **Mme CARMEN BOUCHER:** Alors, pour déposer une  
25 plainte, ils peuvent être anonymes, mais pour s'engager dans  
26 une poursuite, il faudrait avoir une personne qui serait  
27 prête à témoigner.

28 **Me SARAH TEICH:** D'accord. Si on peut passer

1 au paragraphe 159.

2 Alors, c'est un résultat de l'infraction  
3 d'intimidation ou d'oppression. Alors ici, ça fait référence  
4 à une personne et non à un électeur. Alors, même question,  
5 ça peut être une personne ou est-ce que ça peut être  
6 plusieurs personnes? Il peut y avoir des infractions  
7 multiples s'il y avait beaucoup de gens?

8 **Mme CARMEN BOUCHER:** La personne devrait être  
9 nommée ou l'acte devrait être identifié. Présentement, je  
10 n'ai pas d'auteur ou d'action ou de personne qui a été  
11 influencée. Alors, les trois critères ne sont pas là.

12 **Me SARAH TEICH:** Merci, d'accord. Alors, si  
13 on pourrait passer au paragraphe 91 et passer à 94. Merci.

14 Donc, vous avez dit que le BCEF ne possède  
15 pas assez de ressources pour entamer un autre grand projet,  
16 par exemple, créer un programme d'informateur confidentiel.  
17 Et vous dites que les lois électorales n'autorisent pas le  
18 BCEF d'offrir une telle protection. Alors, pourquoi est-ce  
19 que vous dites que les lois électorales ne l'autorisent pas?  
20 Vous avez reçu des conseils juridiques?

21 **Mme CARMEN BOUCHER:** La *Loi électorale du*  
22 *Canada* mentionne un informateur à une place seulement et lié  
23 à la protection de l'identité de cet informant. Il n'y a pas  
24 d'autres mentions dans la Loi, en autant que je le sache. Il  
25 faudra peut-être faire une recherche terminologique.

26 **Me SARAH TEICH:** Alors, pourquoi ça veut dire  
27 que les lois n'autorisent pas un programme d'informeur  
28 confidentiel?

1                   **Mme CARMEN BOUCHER:** La Loi ne s'exprime pas  
2                   là-dessus. Nous ne sommes pas un organisme de mise en  
3                   application de la Loi comme la GRC, qui dispose de  
4                   dispositions à ce sujet. Et ici, ce n'est pas quelque chose  
5                   qu'on considère pour notre organisation.

6                   **Me SARAH TEICH:** Est-ce qu'il serait utile  
7                   que les lois électorales autorisent ce genre de protection?

8                   **Mme CARMEN BOUCHER:** Je crois que ça pourrait  
9                   être utile que ces lois soient modifiées pour offrir une  
10                  protection. Je ne sais pas en ce qui a trait à ce qui s'agit  
11                  pour un programme d'informateur confidentiel.

12                  **Me SARAH TEICH:** C'est quoi l'alternative?

13                  **Mme CARMEN BOUCHER:** S'il y avait des  
14                  infractions multiples qui sont en partie couvertes par le  
15                  *Code criminel*, qu'on puisse faire une enquête conjointe avec  
16                  la GRC. Si on le faisait, on pourrait porter des accusations  
17                  pour les deux choses.

18                  **Me SARAH TEICH:** Si les deux étaient accusés,  
19                  les informateurs pourraient être protégés selon d'autres  
20                  lois?

21                  **Mme CARMEN BOUCHER:** Oui, exactement.

22                  **Me SARAH TEICH:** Voilà, ce sont mes  
23                  questions. Merci.

24                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, Monsieur Johnson,  
25                  pour le bureau du vérificateur général du Canada.

26                  **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MATTHEW JOHNSON:**

27                  **Me MATTHEW JOHNSON:** Je suis Matthew Johnson.  
28                  Je suis avocat pour le Bureau du vérificateur général du

1 Canada.

2 Alors, j'aimerais poser des questions quant à  
3 votre capacité en tant qu'organisme, vu les questions quant à  
4 la nomination. Alors, première question, est-ce que vous  
5 êtes au courant avec les (non interprété).

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je vous dirais  
7 que dans des termes... c'est-à-dire, ça dépend des dossiers  
8 d'enquête. Évidemment, quand ça se présente, ben il faut  
9 connaître... on va approfondir les règles... la connaissance,  
10 pardon, des règles des partis politiques.

11 **Me MATTHEW JOHNSON:** Donc, il faut aller au-  
12 delà des rôles de financement; s'il y avait une  
13 recommandation quant au BCEF ou la *Loi sur la preuve au*  
14 *Canada* qui soit appliquée là, il y aurait un processus  
15 d'apprentissage pour votre organisation pour connaître les  
16 détails des mises en candidature des partis politiques pour  
17 la chefferie, est-ce exact.

18 **Mme CARMEN BOUCHER:** Right.

19 **Me MATTHEW JOHNSON:** Chaque parti a ses  
20 propres règles, n'est-ce pas?

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

22 **Me MATTHEW JOHNSON:** Et je crois qu'avec les  
23 redistributions, on a 343 circonscriptions pour les  
24 prochaines élections, est-ce exact?

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

26 **Me MATTHEW JOHNSON:** Alors, chaque parti  
27 aurait son concours à la chefferie ou à la mise en  
28 candidature et s'il y a un parti, ça serait trois concours de



1 mise en candidature. Donc, il y en aurait 343. Alors, on  
2 aller jusqu'à 1 000 concours de mise en candidature, n'est-ce  
3 pas?

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

5 **Me MATTHEW JOHNSON:** Alors, je dois noter que  
6 même au Québec, il y a le bloc avec 78 circonscriptions.  
7 Alors, on est à un nombre très élevé du côté du volume de la  
8 capacité.

9 **Mme CAROLINE SIMARD:** Dans des termes  
10 généraux, oui. Pis on parle de ces... effectivement, ce sont  
11 les défis associés à... aux campagnes d'investiture et à la  
12 direction.

13 **Me MATTHEW JOHNSON:** Quelle est la capacité  
14 de votre organisation s'il y avait un mouvement pour que la  
15 *Loi sur la preuve du Canada* le fasse et que le BCEF devrait  
16 surveiller certains de ces processus?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que ce  
18 que... pour répondre précisément à cette question, c'est qu'il  
19 va... ça va dépendre des termes qui seront définis évidemment  
20 par le Parlement le cas échéant là, on s'entend. Puis... mais  
21 c'est certain qu'il y aura... qu'il y aurait effectivement des  
22 besoins en termes de capacité supplémentaire. Ça, c'est  
23 certain. Minimalement. Et en fait, ces capacités-là seront  
24 importantes selon, évidemment, le cadre défini. Alors ça, je  
25 pense qu'on peut le dire de cette façon-là, oui.  
26 Certainement.

27 **Me MATTHEW JOHNSON:** Il n'y a pas un moment  
28 fixe pour les candidatures? Ça pourrait être pendant les

1 campagnes avant la campagne électorale.

2 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je m'excuse, j'ai pas  
3 compris.

4 **Me MATTHEW JOHNSON:** Il y a pas de moment  
5 fixe pour les mises en candidature, est-ce exact?

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

7 **Me MATTHEW JOHNSON:** Alors, on peut avoir ça  
8 pendant la dépôt du bref électoral ou bien en avance?

9 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est ce que j'ai  
10 compris également.

11 **Me MATTHEW JOHNSON:** Alors si on dit qu'il y  
12 aurait un grand nombre de mises en candidature avec  
13 différentes règles à différents moments de temps, et je crois  
14 que vous avez dit que ça serait une imposition pour vous, un  
15 défi sensible pour votre organisation?

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Moi, ce que... en  
17 fait, pour répondre à vos questions, pis l'exercice est fait  
18 à l'interne présentement, alors peut-être si c'est pour  
19 faciliter votre travail, c'est qu'à l'heure actuelle, en  
20 fait, je peux pas partager évidemment mes commentaires, je  
21 vais les réserver pour le Parlement là.

22 **Me MATTHEW JOHNSON:** Oui. OK.

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Parce qu'on prévoit ça  
24 dans C-65. Mais sachez que c'est déjà une évaluation qui est  
25 faite à l'interne parce que, évidemment, on anticipe un  
26 impact sur notre capacité. Alors, pour toutes les raisons  
27 que vous avez... que vous venez d'évoquer.

28 **Me MATTHEW JOHNSON:** Alors, est-ce qu'on peut

1 aller à WIT 91 et passer au troisième paragraphe, s'il vous  
2 plaît? Le paragraphe 103. Je sais pas la page. Je  
3 m'excuse.

4 Je crois qu'à la toute fin, madame Boucher a  
5 dit que, dépendant des lois conservées, ça pourrait même  
6 doubler le travail du BCEF parce qu'elle ne possède pas les  
7 ressources pour surveiller les concours. Est-ce que c'est  
8 une bonne estimation? Je crois que vous allez réserver vos  
9 commentaires plus précis pour le Parlement, mais c'est de ça  
10 qu'il s'agissait, Madame Boucher, quand vous avez dit que ça  
11 pourrait doubler votre charge de travail? Est-ce que ce  
12 serait juste de le dire?

13 **Mme CARMEN BOUCHER:** Ça dépend du contexte de  
14 la législation. Alors, si c'est pour chaque concours de mise  
15 en candidature, 365 jours par année éventuellement, et c'est  
16 pas seulement pendant une période. Maintenant, je dois  
17 vraiment m'assurer que les membres du personnel aient la  
18 capacité de travailler 24 heures par jour, 7 jours sur  
19 semaine pour le bref électoral. Je peux pas avoir des gens  
20 qui travaillent comme ça tout au long de l'année. Il y a  
21 seulement certains éléments qui sont ajoutés. Ça pourrait  
22 être bien moins.

23 **Me MATTHEW JOHNSON:** Voilà, ce sont mes  
24 questions.

25 Merci, Madame la commissaire.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Thank you.

27 Maître Lafrance?

28 **Me SÉBASTIEN LAFRANCE:** Pas de questions,

1 Madame la commissaire.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pas de questions?

3 **Me SÉBASTIEN LAFRANCE:** Merci.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Ferguson, c'est  
5 terminé aussi?

6 Alors, merci beaucoup. Merci pour votre  
7 temps et votre générosité.

8 **Mme CARMEN BOUCHER:** (Non interprété) Thank  
9 you for having me.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous avons terminé ce que  
11 nous voulions faire aujourd'hui. Merci. Nous sommes  
12 exactement à l'heure. Je suis vraiment bien impressionnée.  
13 Je crois que c'est la première fois.

14 Donc, nous reprenons demain à 9 h 30. Merci.

15 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

16 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
17 étrangère est suspendue jusqu'à demain, le 18 septembre 2024,  
18 à 9 h 30.

19 --- L'audience est ajournée à 16 h 00

20

21

22

23

24

25

26

27

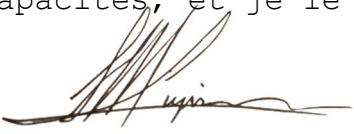
28

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,  
hereby certify the foregoing pages to be an accurate  
transcription of my notes/records to the best of my skill and  
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,  
certifie que les pages ci-hauts sont une transcription  
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes  
capacités, et je le jure.



---

Sandrine Marineau-Lupien